

388w3

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 1995.

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY,
Maire de Lille.

Monsieur le Maire - La séance est ouverte.

J'invite Monsieur Farid SELLANI à faire l'appel et à tenir le secrétariat de la séance.

(Monsieur SELLANI procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LANG, LESERRE, MARCHAND, Mme MATTIGHELLO, MM. MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : M. LENGLLET, Mme MALLEVILLE (pouvoir), M. SAVOYE.

Monsieur le Maire - J'ouvre la réunion proprement dite du Conseil Municipal.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

95/720 - Délégation accordé au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

Nous n'avons pas de compte rendu du Conseil Municipal. Nous le présenterons à la prochaine réunion du Conseil. Je crois que nos amies sténotypistes ont été complètement débordées par toutes les réunions qui se sont accumulées.

Je tiens à les remercier de leur participation. Quelquefois elles doivent faire face à des réunions qui durent et qui par conséquent sont toujours des épreuves.

En ouvrant cette séance, je voudrais mentionner simplement que des événements assez extraordinaires ont secoué le pays. Chacun les a suivis, avec peut-être une façon différente de les voir. En tout cas, ils ont été d'une ampleur inégalée. Ils traduisent une crise sociale sans précédent. Les salariés qui se sont mis en mouvement l'ont fait sans doute sans gaieté de cœur et dans des conditions qui sont toujours difficiles. Ils ont soutenu un mouvement de grève qui a duré longtemps, ce qui les met par conséquent, pour ceux qui ont fait trois semaines de grève, dans une situation extrêmement périlleuse au niveau de leurs familles et de leurs budgets personnels.

Les problèmes en cause représentent des enjeux considérables. Personne ne peut dire que ce ne sont pas là des questions qui interpellent chaque Français.

.../...

La réforme de la Sécurité Sociale : qu'une réforme soit nécessaire, je le pense. Ceci dit, on entend toujours parler du déficit de la Sécurité Sociale... mais au fond, pour le budget social de la nation, comme pour le budget de l'Education Nationale, comme pour le budget militaire, il appartient au Parlement de dire ce que la nation peut dépenser chaque année. En tant que Premier Ministre, j'avais souhaité que chaque année, au mois de juin, il y ait un débat sur ces affaires sociales et que le Parlement fixe l'enveloppe générale, qu'il ne faut pas dépasser. Seul le Parlement peut engager la nation sur ce plan. Il ne s'agit pas de s'apercevoir de ce qu'on a dépensé une fois que c'est dépensé. On doit savoir ce que l'on doit dépenser avant même de commencer les dépenses.

Le Parlement fixe bien le budget de l'Education Nationale, et pourtant là, on pourrait dire qu'il y en a des besoins... Il faut quand même fixer ce que l'on peut dépenser chaque année.

Même chose pour tous les budgets du pays. Même chose par conséquent pour le budget social dans lequel se retrouve la Sécurité Sociale. D'autant que le budget social du pays est supérieur au budget même de la France. On voit qu'on soumet ce pays à de graves difficultés si on n'arrive pas à le contenir et à le maîtriser.

A partir de là, une réforme est proposée. Ce n'est pas ici que nous allons discuter du contenu.

En même temps, on propose des réformes sur les retraites. En même temps, on propose la remise en cause du plan entre la S.N.C.F. et l'Etat.

Je ne vais pas discutailler. Maintenant que trois semaines se sont passées, je vais dire ce que j'ai entendu dire par le Premier Ministre dimanche soir, à savoir que, sans doute, il s'était trompé en présentant tout cela en même temps, en globalisant de cette façon toutes les réformes et aussi en provoquant un mouvement et une colère légitimes.

J'espère que jeudi et dans les jours qui suivront, on arrivera à mettre un point -je ne dis pas final- à cette crise sociale mais tout au moins à l'atténuer. Je constate qu'au niveau des grandes forces du pays -politiques celles-là, dans lesquelles nous nous inscrivons, il y a ici des groupes politiques- personne n'a voulu une crise politique.

J'ai été interrogé comme homme politique à plusieurs reprises. Je ne soutiens pas le mouvement pour dire au Gouvernement de s'en aller, pour remplacer Monsieur JUPPE, etc. Non. Ce n'était pas cette question. C'est une crise sociale qui demande des réponses sociales. Il appartient au Président de la République et à son Gouvernement d'apporter des réponses. Et, s'ils l'estiment utile, trouver une issue politique, soit par des élections -on comprend bien qu'on ne va pas faire des élections par les temps qui courrent-, soit par des changements.

Ce n'est pas ce qui a été demandé par les politiques qui, de tradition et de coeur, soutiennent les mouvements sociaux ou accompagnent les crises sociales.

Voilà ce que je voulais dire.

Deuxièmement, il y en a qui souffrent des grèves, c'est sûr, il y a les commerçants, les entreprises, etc. Pour notre part, on a toujours essayé d'aider tous ceux qui sont en difficultés. Mais beaucoup de ceux qui se disent en difficultés parce qu'il y a des grèves doivent se souvenir quand même que les difficultés commerciales ont commencé plusieurs mois auparavant. Voilà six mois que les affaires vont très mal. Bien des commerçants voient leur chiffre d'affaires dégringoler. Si en plus il y a des grèves, cela n'arrange pas leurs affaires.

.../...

Alors, il ne faut pas inverser le mouvement. Les grévistes sont des consommateurs. Ce sont des salariés qui ne demandent qu'à gagner leur vie et à aller chez les commerçants pour préparer les fêtes comme tout le monde. Inverser le mouvement en disant "c'est la faute des uns" "c'est la faute des autres", non . Il arrive un moment où une crise sociale se traduit par des mouvements sociaux. Et effectivement, des mouvements sociaux, cela perturbe. Il faut faire en sorte de ne pas les laisser durer et surtout de ne pas les provoquer. Il faut trouver une solution à cette crise sociale.

En tout cas, c'est ce sur quoi nous pourrions tous être d'accord pour qu'il en soit maintenant ainsi.

Lorsqu'on était au milieu de toutes ces grèves, j'ai réuni le Conseil de Municipalité et nous y avons prévu plusieurs décisions. Celles-ci ont été comprises par les uns, elles n'ont pas été comprises par les autres -je suppose que c'est parce qu'ils n'ont pas voulu les comprendre-. Elles s'inscrivent dans le droit fil de la tradition lilloise et de l'action de la Municipalité de Lille.

Ce Beffroi est un symbole, non seulement de la République, non seulement des libertés, mais également d'une certaine justice sociale. Ce serait par conséquent faire mentir le Beffroi que de ne pas agir en conséquence. Cela a été fait pendant un siècle. On voit mal comment en cette fin de siècle le Maire de Lille manquerait à cette tradition et à cette volonté même.

Et on l'a fait sans mélanger les genres. Le communiqué que j'ai signé était le suivant :

"Depuis trois semaines, les mouvements sociaux se succèdent et s'amplifient à Lille comme dans l'ensemble du pays. Par son importance, sa détermination et sa durée, ce conflit entraîne pour de nombreuses familles lilloises de grévistes une situation très difficile liée à une forte diminution des revenus.

C'est pourquoi j'ai réuni ce matin la Municipalité afin d'examiner les dispositions que la Ville de Lille pourrait prendre en vue de marquer sa solidarité avec ces familles.

Au cours de cette réunion, nous avons décidé de rencontrer l'intersyndicale des employés de la Ville afin de leur annoncer que les heures de grève de novembre et de décembre ne seront pas imputées sur les traitements de fin décembre".

Voilà ce qui a été dit et pas autre chose. J'ai pensé que c'était la moindre des choses pour ceux qui avaient fait la grève en novembre de ne pas leur imputer ces journées de grève au moment des fêtes de fin d'année. Pour le règlement de ces journées de grève, on se reverra au début de l'année. Cela dépend de ce qui va se passer jeudi, cela va dépendre des décisions prises sur le plan gouvernemental. Cela va dépendre de beaucoup de choses.

A priori, la grève est un droit. C'est un droit imprescriptible ; on ne peut absolument pas le mettre en cause, du fait que celui qui accepte de faire grève, eh bien oui, prend le risque de ne pas être payé. C'est cela la grandeur de journées de grève. Et les travailleurs le savent bien. Y compris nos employés municipaux, car ce n'est pas le remboursement des jours de grève qu'ils nous ont demandé d'abord.

Cela dit, ceux qui ont fait de nombreuses journées de grève et qui sont dans une situation difficile, nous sommes prêts à les aider comme nous le faisons traditionnellement. C'est pourquoi j'ai proposé au Conseil Municipal de débloquer un fonds de solidarité d'un montant de 150 000 F qui permettra d'aider les familles les plus en difficultés, et tout particulièrement les familles touchées par les grèves de longue durée.

Le Conseil Général du Nord sera sollicité afin de compléter cette aide dans le cadre d'une disposition qu'il a déjà prise dans le passé pour aider les familles de grévistes.

Je dis cela parce que le Conseil Général dispose du budget social le plus important de toutes les collectivités territoriales et que sa responsabilité est de faire du social. Il se fait accrocher d'ailleurs sur le plan national pour ne pas en faire suffisamment, mais cela, c'est un autre débat.

En tous les cas, nous prendrons langue avec lui pour savoir dans quelles conditions il apporte une aide aux familles en difficultés. En ce qui nous concerne, nous apporterons cette aide.

Nous permettrons l'accès gratuit aux cantines scolaires de la Ville aux enfants de ces familles en difficultés.

L'ensemble de ces mesures seront mises en application dans les jours qui viennent à la suite du Conseil Municipal de ce lundi 18 décembre.

Voilà donc la première question qui est inscrite à l'ordre du jour. Je l'ai sous la forme de la délibération 95/794 "création d'un fonds de solidarité de 150 000 F". Vous l'avez par conséquent dans vos dossiers.

95/794 - Aide aux familles de grévistes en difficultés financières - Crédit d'un fonds de solidarité.

Je n'ai pas de communications. Et en ce qui concerne le carnet, exceptionnellement -je crois que c'est la première fois depuis bien des années- je n'ai pas de décès, fort heureusement, pas de mariages, je le regrette, et pas de naissances, je le regrette également.

Nous commençons donc d'entrée de jeu avec nos problèmes.

Sur cette aide aux familles de grévistes en difficultés, il n'y a pas de problèmes ? Je peux le mettre aux voix ?

Mme MATTIGHELLO.

Mme MATTIGHELLO - Monsieur le Maire, chers collègues, 21 jours de grèves pour enfin avoir satisfaction. L'entêtement de Monsieur JUPPE a provoqué une superbe mobilisation contre son plan.

Unitaire, combatif, démocrate, le mouvement des cheminots est exemplaire. Non seulement parce qu'ils ont su défendre le service public et leur statut mais aussi le système de protection sociale et des retraites à la française. Rien d'étonnant à ce que leur mouvement ait trouvé de l'écho, notamment chez les jeunes, les étudiants, dans l'Education Nationale, à E.D.F., aux P.T.T., dans la santé, y compris auprès des demandeurs d'emploi et dans le privé.

Les efforts démesurés du Gouvernement pour casser la grève, diviser les Français entre eux, n'y ont rien fait. Au contraire, nous pouvons nous féliciter que trois Français sur quatre, malgré la gêne quotidienne occasionnée par ce mouvement, se disent solidaires.

D'ores et déjà, des dizaines de millions de centimes ont été récoltés dans notre département pour les aider. La Région, à la demande du Groupe Communiste, vient de voter, au grand dam de la Droite, du Front National mais aussi de l'Union Patronale de la Métropole Nord, un million de francs pour les grévistes.

Oui, Monsieur le Maire, nous sommes tout à fait favorables aux 150 000 F proposés pour aider les familles. C'est notre façon de saluer le courage de toute une profession. J'en profite pour avoir une pensée, comme vous l'avez fait, pour le personnel de la Ville et pour envisager également le paiement des journées perdues.

(applaudissements dans le public).

Monsieur le Maire - M. Carl LANG.

M. LANG - Monsieur le Maire, j'ai bien entendu vos arguments. Il serait effectivement facile de se réfugier derrière de pseudo-bons sentiments mais telle n'est pas notre attitude.

Vous indiquez que vous ne mélangez pas politique et soutien aux syndicats. De fait, pourtant, cette démarche est une démarche de récupération politique, c'est une démarche de démagogie politique. Je sais bien que le Parti Socialiste a beaucoup à faire oublier et beaucoup à se faire pardonner relativement à ses carences touchant au système de protection sociale, en particulier durant les deux septennats pendant lesquels François MITERRAND a été Président de la République.

Alors, récupération politique, oui ; démagogie politique, oui.

En ce qui concerne le fond du dossier, nous sommes hostiles au plan JUPPE, cela a été dit et répété, d'abord parce que ce plan est fiscaliste, donc anti-économique, que ce plan, par l'imposition des allocations familiales est anti-familial, et que ce plan, par un système de fait de rationnement des soins est anti-social.

Nous sommes donc farouchement, pour des raisons économiques, politiques et sociales, hostiles à ce plan JUPPE.

Pour autant, Monsieur le Maire, faut-il que des collectivités locales utilisent l'argent public pour participer au financement d'un fonds de solidarité ?

Chacun est libre, ici, en tant que Conseiller Municipal ou en tant que citoyen, de participer de sa poche, par un versement personnel, au financement de ce fonds de solidarité dans le cadre d'une collecte.

Mais là vous engagez l'argent public, c'est tout à fait autre chose et vous le faites sans tenir compte des victimes de cette grève. Cela s'appelle très clairement une contribution obligatoire. Et la contribution obligatoire, c'est l'impôt révolutionnaire, c'est une forme de racket des contribuables qui est parfaitement insupportable à tous ceux qui ont été victimes de cette grève. Ils auront donc à être victimes de la grève, premièrement comme usagers et deuxièmement comme contribuables. Tout ceci est inadmissible.

Enfin, s'il fallait pour des raisons humanitaires venir en aide à toutes les victimes de cette grève, il faudrait venir en aide non seulement aux familles des grévistes mais aussi à toutes les familles d'artisans, de commerçants, d'entrepreneurs, d'étudiants, de commerciaux qui durant ces trois semaines n'ont pas été en mesure de travailler normalement et qui, eux aussi se trouvent en situation personnelle délicate.

Voilà, Monsieur le Maire, les raisons pour lesquelles nous voterons contre cette délibération.

.../...

Monsieur le Maire - M. RICHIR.

M. RICHIR - Vous avez ouvert votre intervention, Monsieur le Maire, en parlant de la nécessaire réforme de la Sécurité Sociale. C'est bien de cela dont il s'agit, au cours des semaines qui viennent de s'écouler et au cours des mois et des années qui viennent.

Il m'apparaît indispensable de rappeler aujourd'hui la nécessité d'un plan courageux pour prendre les mesures indispensables pour sauver la Sécurité Sociale après 15 années au cours desquelles jamais n'ont été prises de façon durable les mesures utiles.

Je donnerai un seul exemple.

Si nous laissions dériver les comptes de l'Assurance Maladie comme ils le font actuellement, cela voudrait dire par exemple que le 8 décembre de cette année, nous n'aurions pas pu rembourser les feuilles de soins pour toute la fin du mois de décembre car cette année le déficit est de 35 milliards de francs sur 547 milliards de francs au total.

Cela veut donc dire que ce mois de décembre il n'y avait pas d'argent pour le remboursement des feuilles de soins de l'Assurance Maladie et qu'il faut donc emprunter. Peut-on continuer comme cela à laisser ainsi nos dépenses d'assurances maladie, nos ennuis de santé quotidiens, peut-on en fait les laisser payer à nos enfants et petits-enfants dans les années qui viennent ?

Nous avons répondu "non" et nous cherchons les solutions pour rapidement rétablir les comptes de l'Assurance Maladie.

J'ai d'ailleurs constaté -mais il est vrai qu'en politique, les enjeux politiciens l'emportent parfois- qu'un grand nombre d'hommes et de femmes qui ont l'habitude de réfléchir aux problèmes de la Sécurité Sociale, tant de Droite que de Gauche, ont convergé sur les analyses et sur un certain nombre de propositions. D'ailleurs, les syndicats authentiquement réformistes de ce pays ont pris avec considération et intérêt les propositions qui ont été faites et sont prêts à en discuter dans les mois et les années qui viennent.

Deuxième point. Vous avez parlé des retraites. Parlons-en justement. Lors du précédent septennat, un Premier Ministre avait lancé une démarche courageuse en début de septennat, il n'était pas de notre formation politique, rappelez-vous, il s'appelait Michel ROCARD. Je suggère à l'ensemble des élus de ce Conseil Municipal de relire attentivement le Livre Blanc sur les Retraites. Extrêmement intéressant. Excellent document qu'on a abandonné au milieu du gué, qu'on n'a pas mis en application. Manque de courage politique à l'époque.

Michel ROCARD dans la préface de cet excellent Livre Blanc sur les Retraites parlait déjà - la phrase est de lui, je la cite- "de l'égoïsme des corporatismes".

Eh bien, si nous avions mis en oeuvre, en leur temps, ces mesures de réforme de la politique des retraites, nous ne serions pas là où nous en sommes. Et si aujourd'hui il faut prendre des mesures courageuses, c'est pour être capable dans cinq ans, dans dix ans, de pouvoir payer les retraites et dans vingt ou vingt-cinq ans, de rendre supportable la charge de financement de la retraite par répartition, à laquelle le Gouvernement a confirmé son attachement.

Je donnerai quelques chiffres rapidement et chacun les comprendra.

.../...

Il y a 30 ans, l'âge de la retraite était fixé à 65 ans ; l'espérance de vie d'un homme était de 71 ans, celle d'une femme de 74 ans. Ce qui voulait dire qu'un retraité vivait en moyenne 6 ans s'il était un homme et 9 ans s'il était une femme.

Aujourd'hui, l'âge de la retraite est à 60 ans -le plus souvent à 58-, l'espérance de vie est de 73 ans pour un homme et de 81 ans pour une femme. Cela veut dire qu'un retraité, si c'est un homme, vit 13 à 15 ans -et tant mieux, on s'en réjouit-, et 21 ans si c'est une femme.

Peut-on dans les mêmes conditions financer les mêmes types de retraites ? Il faut bien là forcément ouvrir une réflexion. D'ailleurs, je constate qu'un de vos amis, Michel CHARASSE, en son temps, avait dû ponctionner un certain nombre d'organismes -ces ponctions, je vous le concède, se sont aggravées ensuite-.

Rappelons-nous. Lorsque nous discutons ici de surcompensation pour la C.N.R.A.C.L., la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Locales, quel est le premier bénéficiaire de la surcompensation à la C.N.R.A.C.L. ? C'est justement le régime de retraite de la S.N.C.F. Et aujourd'hui, ce sont les employés des collectivités locales qui paient une partie de la retraite de la S.N.C.F.

Je vous concède que cette surcompensation est devenue intolérable.

Cela veut dire que depuis des années, en matière de financement des retraites, on pratique le bricolage et qu'il faut enfin mettre le dossier clairement, authentiquement, sur la table, avec de véritables réponses adaptées à l'avenir.

Revenons-en à cette délibération qui nous est proposée aujourd'hui.

Effectivement, une bonne partie de la population est choquée par cette délibération. On comprend les difficultés quotidiennes des grévistes. J'imagine bien que l'immense majorité d'entre eux, au bout de 21 jours, ont vécu ces difficultés, nous respectons les difficultés de ces hommes et de ces femmes, mais vous avez vous-même fait de cette aide aux grévistes un symbole.

Dites-vous que pour une partie de la population qui a fortement souffert de cette grève, à tous niveaux, y compris parmi les moins fortunés, les plus en difficultés, tous ces jeunes lycéens qui ont dû venir avec difficultés en cours à Lille, les étudiants, les employés qui prennent le Transport Express Régional, une partie de ces gens prennent également aujourd'hui votre décision comme un symbole de la Ville de Lille qui, pratiquement, ne prend pas suffisamment en considération leurs souffrances.

Conformément à ce qu'on avait pu dire sur le Code des Communes, pourquoi distinguer les difficultés financières de ces grévistes de celles de l'ensemble des Lillois ?

Quand nous voyons aujourd'hui les familles en grandes difficultés sur Lille -je le voyais l'autre jour à la Caisse des Ecoles avec Madame CAPON-, c'est-à-dire qui paient les tarifs les plus bas de restauration à cause de la modestie de leurs revenus, ces 10 000, 15 000 familles sur Lille ont des revenus inférieurs à ce qui va rester à ces grévistes après ces journées de grève.

Pourquoi donc séparer le problème des grévistes des autres ? Nous devons, en tant que Ville, venir en aide aux plus démunis mais pas spécifiquement -et c'est bien le symbole que vous recherchez- à telle ou telle population.

Je voudrais ajouter un dernier point sur les grèves au niveau des services municipaux.

.../...

A la suite de ces grèves, il faut ouvrir une réflexion sur la nécessité d'un service public minimum, également à l'échelon du service municipal. Je vous citerai un seul problème, je vous le livre comme tel.

La semaine dernière, à la mairie de quartier de Moulins, il était impossible en début de semaine d'obtenir un bon d'aide médicale gratuite, et cela a été impossible jeudi et vendredi à cause de difficultés d'informatique. Cela veut dire que pendant quatre jours de la semaine dernière, la population n'a pas pu accéder aux bons d'aide médicale gratuite.

Enfin, je voudrais rectifier quelque chose. Je ne prends pas la défense du Conseil Général sur le dossier de l'aide médicale gratuite mais n'ayez pas la mémoire courte, sachez que le règlement d'aide médicale gratuite du Département qui limite l'accès aux bons n'a pas été inventé par la Majorité actuelle du Conseil Général, il est le fruit du règlement d'aide médicale mis en place sous la présidence de Monsieur DEROSIER. De toute façon, je crois qu'il faut aller vers un système beaucoup plus moderne de dispensation d'aide médicale gratuite qui est la Carte Santé telle qu'on la met en place aujourd'hui.

Donc, en résumé de cette intervention, nous ne voterons pas cette somme d'aide aux grévistes. En revanche, si vous nous proposez d'affecter ces 150 000 F à l'un des dossiers de pauvreté-précariété sur cette ville, nous le voterons sans difficultés. Si vous voulez l'affecter aux logements d'urgence, si vous voulez l'affecter aux familles en grandes difficultés, ou si vous voulez abonder le fonds d'OSLO de ces 150 000 F, vous avez notre accord tout de suite.

Monsieur le Maire - Cela équivaudrait à choisir ses pauvres... Vous dites "si on donne ces 150 000 F aux gens qui sont sans logis, etc.", je suis prêt à faire quelque chose pour les sans logis, mais vous considérez que ce n'est rien du tout que ces hommes et ces femmes qui se mettent en grève pendant trois semaines et dont le salaire va être amputé de 21 jours ? Vous considérez que cela va se passer tout seul dans ces familles où c'est déjà la gêne la plupart du temps à cause de traitements de 7 000 F, de 8 000 F, quelquefois même de beaucoup moins ? Entre ceux qui sont dans la gêne et ceux qui sont en difficultés, on n'a pas à choisir, on a à être présents pour toutes les sortes de misères. La grève est une sorte de misère, Monsieur RICHIR.

Je dois dire qu'ici dans le Nord il y a eu tellement de grèves, l'histoire ouvrière du Nord a tellement été secouée par la grève que bien souvent même ceux qui étaient les plus modérés, notamment des prélats prestigieux, ont approuvé les mouvements de grève et ont apporté leur solidarité.

Je regrette que sous l'hôtel de ville, vous soyez à la tête d'un groupe qui s'inscrit au contraire parmi ceux qui, dans l'histoire du Nord, ont été les plus rétrogrades.

(applaudissements).

M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, permettez-moi tout d'abord de remarquer que notre collègue, Monsieur RICHIR, utilise la tribune du Conseil Municipal pour faire de la politique nationale.

(réaction de l'Intergroupe).

Il me semble que j'ai quand même entendu évoquer cette question... On va en parler après.

.../...

Monsieur le Maire, chers collègues, une grève est par définition une source de perturbations pour nos concitoyens, pour les consommateurs, pour les commerçants, pour les usagers, mais aussi pour les grévistes eux-mêmes. Je pense qu'ils n'ont pas décidé impunément -Monsieur le Maire, vous l'avez bien rappelé- d'amputer deux-tiers de leur salaire pour défendre leurs droits.

Je dis à nos collègues de l'Opposition que les cheminots sont aussi nos concitoyens et qu'ils paient, eux aussi, des impôts sur Lille, au même titre que n'importe quel autre Lillois de notre commune.

En tout cas, la proposition que nous faisons n'est pas un impôt révolutionnaire, pour reprendre le terme de Monsieur LANG qui a même évoqué le mot de "racket". Cher Monsieur LANG, sachez que chez nous, nous ne pratiquons pas le racket des consciences, comme d'autres mouvements politiques.

(applaudissements).

M. LANG -entreprises du Parti Socialiste...

Monsieur le Maire - Monsieur LANG, s'il vous plaît.

M. LANG - Je réponds aux interpellations.

Monsieur le Maire - Restez à votre place. Des attaques, vous êtes habitué à en recevoir...

M. LANG - J'ai appris à répondre. On se reverra !

Monsieur le Maire - Aux attaques pour la défense des libertés et de la démocratie !

M. KANNER - Mes chers collègues, l'esprit de notre délibération répond à cette double préoccupation puisque le fonds de solidarité qui va être créé ce soir, selon toute vraisemblance, prévoit des aides individuelles et proportionnées aux familles sur analyse sociale faite par des professionnels, et non pas avec un systématisation de je ne sais quel ordre. C'est donc bien un travail social en profondeur qui sera fait à partir de demain pour les familles de grévistes qui souhaiteront rencontrer nos travailleurs sociaux à travers les mairies de quartiers ou en mairie centrale.

Deuxième préoccupation. Le fonds que nous créons est un fonds complémentaire aux aides existantes, aux aides habituelles ouvertes à toutes les familles, y compris celles qui ont subi les conséquences de la grève.

J'en prendrai pour preuve une note adressée à l'ensemble des services sociaux par Madame le Secrétaire Général Adjoint chargée de ces questions, Madame BOUBET, qui précise -et je la tiens à la disposition de l'Opposition si elle le souhaite- que tout Lillois qui est en difficultés liées aux mouvements de grève peut obtenir secours, avance, aide sociale dans les conditions habituelles pratiquées dans les services sociaux de la Ville.

Il n'y a pas d'exclusive au profit des uns contre les autres, bien évidemment. Donc, si vous connaissez dans votre entourage telle ou telle personne qui aujourd'hui aurait besoin d'un secours de la Ville, au même titre que les familles de grévistes qui sont elles aussi en difficultés, celle-ci pourra être reçue en mairie.

.../...

Enfin, Monsieur le Maire, je tiens à relativiser un peu ce débat. Nous nous sommes intéressés ce matin à la totalité des aides sociales, des crédits sociaux existants dans notre ville, y compris le contingent d'aide sociale qui permet de financer en partie l'aide médicale.

La dépense sociale de cette ville, mes chers collègues, pour nos concitoyens les plus en difficultés représente 79 MF. Cela veut dire que le fonds que nous votons ce soir, bien que très utile pour les familles de grévistes, n'est qu'un très faible pourcentage de l'effort social que nous pratiquons tout au long de l'année.

Certains de nos collègues crient pour défendre la veuve et l'orphelin mais je tiens à rappeler à ces mêmes collègues qu'on ne les a pas beaucoup entendus quand il s'est agi de prélever 2 % de T.V.A. de plus sur les foyers fiscaux de la ville de Lille. Soit à peu près 100 MF de ponction sur nos concitoyens lillois.

On ne les a pas beaucoup entendus non plus quand le Gouvernement a décidé la stagnation des allocations familiales pour 1996. Cette stagnation représentera - 3 % de pouvoir d'achat pour ces mêmes familles.

On ne les a pas encore beaucoup entendus alors que le Conseil Général du Nord vient de décider de diminuer les crédits du R.M.I. sur le territoire de la ville de Lille et alors que le nombre de bénéficiaires a augmenté en un an de 10 %.

J'espère que vous aurez la même verve que vous avez eue pour certains d'entre vous, mes chers collègues, à défendre l'ensemble des Lillois par rapport à ce fonds de solidarité, que dans le cadre de ces dossiers qui touchent un bien plus grand nombre de familles.

En tout cas, Monsieur le Maire, sachez que le Groupe Socialiste et Apparentés votera bien évidemment cette délibération. Je tiens à vous dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que ce sera un honneur pour moi que de la mettre en application dès demain matin.

Monsieur le Maire - M. DEROSIER.

M. DEROSIER - Monsieur le Maire, pour approuver moi aussi cette proposition qui nous est faite mais surtout pour mettre les choses au point après l'amalgame qu'a voulu nous présenter notre collègue RICHIR.

Monsieur RICHIR, qu'il y ait plusieurs pierres dans votre jardin et que vous essayiez de vous en débarrasser en les jetant dans les jardins des autres, je peux le comprendre mais cela ne vous autorise pas à dire au Conseil Municipal de Lille des contre-vérités.

Le règlement d'admission à l'aide sociale a en effet été adopté à mon initiative en 1990. Il prévoyait à cette époque une prise en considération de la politique d'insertion que nous avions engagée et qui était une politique d'insertion dont le caractère social n'avait échappé à personne, nous avions notamment une politique d'insertion par la santé qui était reconnue unanimement.

A cet époque, nous avions en effet dans le règlement d'admission à l'aide sociale apporté des corrections à la pratique ancienne quant à la distribution de bons d'aide médicale gratuite.

Lorsqu'en 1992 la Droite est devenue majoritaire au Conseil Général, elle a remis sur le métier beaucoup des politiques d'aide sociale. Et à l'instant Patrick KANNER vient d'en souligner l'un des aspects négatifs.

Parmi cette remise en question, il y a eu celle du règlement d'admission à l'aide sociale, et il y a eu notamment une rigueur très forte en matière de distribution de ces bons d'aide médicale gratuite.

C'est ce qui est aujourd'hui dénoncé par les médecins et ce n'est pas du tout le règlement tel que nous l'avions voulu en 1990.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEROISIER.

M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, en mon nom propre et au nom de certains de mes collègues du Groupe des Personnalités, je voudrais dire pourquoi nous voterons cette mesure. Bien que le débat soit extrêmement large et complexe à l'échelle nationale, je ne vais pas m'y aventurer, nous aurions tous infiniment de choses à dire. Il faut surtout écouter et essayer de réfléchir à ce qui se passe.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont, c'est-à-dire un geste supplémentaire de solidarité devant une conjoncture exceptionnelle, une grève de ce type-là n'est pas habituelle.

Un geste très modeste, 150 000 F. Un geste qui sera appliqué de façon différenciée. Sa logique n'est donc pas de soutenir comme telle de façon indifférenciée une opération de grève mais d'aider ceux qui peuvent en être particulièrement les victimes.

Par ailleurs, j'avais moi-même insisté auprès du Conseil de Municipalité -et Monsieur KANNER a ouvert la porte à cet égard- pour qu'une partie puisse aussi être affectée à certaines personnes, je pense par exemple aux entreprises d'insertion, qui pourraient être indirectement elles aussi, et avec une même intensité, victimes de la grève.

Dans cette perspective, je crois que devant une conjoncture spéciale particulièrement difficile, ce geste mérite d'être approuvé.

Monsieur le Maire - Merci.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir quelques instants sur les propos de Monsieur RICHIR. Je ne comptais pas intervenir sur le problème global mais puisqu'il a abordé le problème des retraites, il faut quand même rappeler quelques faits.

Je partage son point de vue -et je crois que tout le monde le partage- selon lequel l'avenir des régimes de retraite et notamment sur celui des régimes spéciaux a des vraies difficultés et qu'il faut prendre le problème à bras le corps mais cela n'impose pas que l'on prenne une position aussi brutale vis-à-vis des régimes spéciaux sans prendre en compte des conditions de travail qui existent aujourd'hui, -je pense par exemple à celles particulièrement dures des cheminots roulants-, sans prendre en compte le fait que les retraites dans le secteur public sont infiniment moindres que celles du secteur privé, notamment parce qu'on ne prend pas les primes en compte dans le calcul de ces retraites. Et sans prendre en compte aussi le fait que ceci aurait mérité une discussion générale avec les retraités et un pacte avec les retraités sur l'évolution de leurs retraites.

.../...

Ainsi, peut-être aurait-il été possible de trouver de bonnes solutions pour sauver effectivement les régimes de retraite.

Et puis je voudrais aussi dire à Monsieur RICHIR que si autant de monde a fait grève ou est descendu dans la rue, ce n'est pas uniquement à cause des régimes de retraite, mais aussi à cause du projet de réforme de la Sécurité Sociale. Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, nous sommes favorables à un projet de réforme de la Sécurité Sociale, sous un triple aspect.

D'abord, effectivement, équilibrer la Sécurité Sociale et couvrir le déficit passé, mais le couvrir de manière juste. Nous, nous considérons que faire payer 0,5 % aux chômeurs comme 0,5 % aux revenus du capital, c'est injuste. Nous considérons qu'un salarié à temps partiel qui gagne 2 000 F par mois et qui paie 2,9 % de C.S.G. alors que la moitié des revenus du capital paient maintenant 0,5 % et c'est tout, c'est injuste. Nous considérons aussi que l'accès aux soins est un élément essentiel dans un pays. La France, où le taux de remboursement est un des plus faibles d'Europe, et je voulais vous le dire, est le seul pays avec l'Espagne où la visite médicale chez le médecin généraliste n'est pas gratuite.

C'est pour l'accès aux soins que nous devons nous battre aujourd'hui. Quand on sait que la tuberculose revient dans certains quartiers, que certains jeunes ne sont plus soignés parce que le taux de remboursement n'est pas assez important, on ne peut pas être favorable à une réforme qui ne traite pas l'accès aux soins et qui accroît le forfait hospitalier de 55 à 70 F.

En ce qui concerne la maîtrise des dépenses de santé, nous sommes favorables à un régime qui permet de le faire, mais là aussi de manière équilibrée, par un débat au Parlement -Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure-, mais aussi par une discussion avec les professionnels de manière plus forte et avec des contrôles qui entraînent des sanctions qui sont maintenant nécessaires et qui sont possibles puisque, techniquement, on sait le faire.

S'il s'avère effectivement que la taxe d'un franc par feuille de soins est supprimée, c'est-à-dire le seul point où on a demandé un effort à faire au milieu médical alors que rien d'autre n'est modifié sur les prélèvements pourtant inéquitables et dans une conjoncture aussi difficile pour les salariés où la consommation s'effondre, je pense que les personnes qui ont fait grève doivent être félicitées d'avoir fait grève pour sauver une Sécurité Sociale, avec des prélèvements plus justes, un accès aux soins plus équilibré et une maîtrise des dépenses de santé qui touche l'ensemble des professions et pas seulement les malades.

Dans cet esprit, le fait de soutenir ceux qui ont fait grève et qui sont les plus défavorisés pour obtenir cette réforme juste et solidaire me paraît aller dans le bon sens.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Merci.

Alors, nous mettons aux voix la délibération qui est sur vos tables.

Que ceux qui sont d'accord pour la voter le manifestent en levant la main : les Membres de la Majorité.

Avis contraires : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie Municipale" et le Front National.

Abstentions : néant.

.../...

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Nous passons au point suivant. Monsieur VAILLANT.

95/721 - Règlement intérieur du Conseil Municipal de Lille - Adoption.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui a modifié le Code des Communes en y insérant un article L. 121- 01, le Conseil Municipal doit, dans les six mois de son installation, établir son règlement intérieur.

En conséquence, deux réunions de travail ont été organisées avec les représentants des groupes politiques constituant le Conseil Municipal afin de travailler sur le projet de règlement intérieur soumis aujourd'hui à notre assemblée.

Le document ayant servi de base de travail était le règlement intérieur adopté lors du précédent mandat. Les aménagements figurant dans ce projet correspondent, d'une part, à la mise en application de nouvelles dispositions législatives, d'autre part, à des adaptations relatives aux pratiques et aux propositions des membres du groupe de travail.

Ces adaptations nombreuses concernent notamment quelques points que je vais me permettre de rappeler rapidement. Notamment à l'article 4 concernant les questions orales, le délai de dépôt des questions a été ramené de 10 jours à 5 jours francs avant la réunion, sinon, la réponse sera apportée à la séance suivante.

Par ailleurs, une notion de temps d'intervention a été ajoutée, à savoir : *leur présentation ne pourra excéder cinq minutes par question, Monsieur le Maire ou l'élu qu'il désignera apportera la réponse.*

A l'article 10, lorsqu'il est fait état du quorum, la nouvelle rédaction se limite à l'appréciation du quorum en début de séance.

A l'article 15, au chapitre relatif aux débats et votes des délibérations, une précision a été apportée en ce qui concerne les débats ordinaires et leur organisation par la formule : *Pour permettre une bonne organisation des débats, la parole est accordée prioritairement par Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal qui en ont fait la demande au cours de la séance privée.*

A l'article 16, le débat sur les orientations générales du budget a été mis en conformité avec la réglementation qui a évolué. Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Je précise qu'il n'est plus fait référence, comme ceci a été demandé, à la section d'investissement.

A l'article 19, pour les votes, une simple précision est apportée : *Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la majorité.*

A l'article 25, en ce qui concerne les Commissions Permanentes, les dispositions du règlement intérieur proposées ont été adaptées à la délibération 95/539 du 25 septembre 1995 créant les Commissions et fixant leur composition.

Monsieur le Maire en est le Président de droit, un Vice-Président pouvant les convoquer et les présider si Monsieur le Maire est absent ou empêché.

.../...

Elles comprennent 14 membres.

A l'article 29, la formation des groupes politiques reprend essentiellement les dispositions de la loi du 19 janvier 1995, quant à leur formation et à leur financement.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'essentiel des mesures qui vous sont soumises pour la mise au point de ce règlement dont l'objectif est de faciliter le déroulement des séances du Conseil Municipal par des dispositions clairement énoncées, sans pour autant alourdir les procédures et constituer un carcan. Il s'agit surtout d'un code de bonne conduite.

Monsieur le Maire - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Il y en a plusieurs : Monsieur RICHIR, Monsieur DEGREVE et Monsieur BERNARD.

M. RICHIR, vous avez la parole.

M. RICHIR - Nous approuverons ce règlement intérieur du Conseil Municipal d'autant plus qu'un certain nombre des contributions importantes auxquelles ont travaillé nos collègues José SAVOYE, Claire DAVAL et Pascal LABBEE, ont été reprises.

Un seul regret, mais cela rend ce document encore perfectible, au niveau des questions orales : nous regrettons le maintien du délai de cinq jours qui d'une certaine manière prive les groupes politiques qui n'appartiennent pas à la Majorité de toute possibilité de faire débattre nos questions dans l'urgence puisque seul le Maire dispose de la possibilité d'inscrire de façon urgente une question au Conseil Municipal. Nous regrettons simplement ce délai de cinq jours. Il nous apparaît qu'il ne serait pas bien difficile de ramener ce délai à 24 ou 48 heures pour une question orale, comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres instances.

Mais nous voterons ce règlement intérieur.

Monsieur le Maire - Merci.

M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, chers collègues, nous pensons que ce dont ont besoin les élus locaux, qui sont élus au suffrage universel direct, c'est de liberté. Et le champ de celle-ci est décrit par le Code des Communes.

Conquérir d'autres espaces de liberté, c'est obliger en fait le législateur à étendre celle-ci. Nous sommes d'ailleurs pour. Nous pouvons même dire que les Communistes luttent avec constance pour cet élargissement. Nous ne sommes donc pas frileux sur les modifications du Code des Communes qui décrit encore un champ plus large.

Pour nous, un règlement intérieur, par définition, se traduit par une restriction de cette liberté, quelles que soient les bonnes intentions des auteurs de celles-ci.

En fait, pour nous, le seul règlement intérieur possible c'est le Code des Communes, rien que le Code des Communes, tout le Code des Communes.

C'est pour cela que nous ne participerons pas au vote.

.../...

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, indépendamment des dispositions qui sont prévues à l'article 24 - alinéa 7 concernant les Conseils de Quartiers qui seront traités tout à l'heure, voici notre position sur ce règlement intérieur. Nous avons eu deux réunions avec Monsieur VAILLANT. Certaines de nos propositions ont été prises en compte.

Malheureusement d'autres ne l'ont pas été, principalement celle concernant l'instauration d'un temps de parole pour tout rappel au règlement, explication de vote ou mise en cause personnelle ainsi qu'une précision concernant l'ordre du jour et la convocation des Commissions puisque, dans la pratique, on peut observer malheureusement que tous les documents ne sont pas remis à la fois en totalité et suffisamment à l'avance pour que nous puissions nous prononcer sur le fond en Commissions.

Ce projet de règlement intérieur, nous constatons qu'il prévoit principalement un encadrement des dispositions du Code des Communes quand il s'agit de réglementer l'action des élus minoritaires, on en veut pour preuve le dépôt et la durée des questions orales qui sont réglementés, la soumission des voeux également, alors que le travail de la Municipalité, de l'Exécutif est rarement plus contraignant. J'en veux pour preuve également la convocation et l'ordre du jour des Commissions.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le projet de règlement intérieur.

Monsieur le Maire - M. VAILLANT.

M. VAILLANT - Quelques mots simplement pour répondre à nos collègues.

Tout d'abord pour dire : - à Monsieur RICHIR que le délai était de dix jours et que nous l'avons ramené à cinq jours de telle manière que l'Exécutif puisse lui-même traiter et préparer les réponses aux questions posées.

A Jean-Raymond DEGREVE, je rappelle qu'un règlement intérieur nous est sollicité par l'administration territoriale et que c'est la raison pour laquelle nous avons déposé en son temps ce règlement intérieur.

Je voudrais quand même préciser que, par exemple, nous n'avons pas retenu une proposition qui avait été avancée par d'autres à savoir : "Les voeux ou motions portant sur des objets n'ayant pas d'intérêt communal sont irrecevables". Cela voudrait dire tout simplement que le débat que nous avons eu tout à l'heure n'aurait pas pu avoir lieu. Et nous n'avons pas retenu cette proposition, heureusement.

Les adaptations du règlement intérieur qui vous sont proposées sont un compromis, après discussion, concertation, négociation. Je crois que c'est dans ce sens-là que, quelle que soit l'institution, nous devons aller aujourd'hui et demain.

Monsieur le Maire - Je mets donc aux voix ce règlement intérieur.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : l'Assemblée Communale à l'exception du Groupe Communiste et du Front National.

Avis contraires : néant.

Abstentions : le Front National.

..../...

Le Groupe Communiste ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal a donc un règlement intérieur. Monsieur VAILLANT, vous êtes là pour le rappeler, le cas échéant.

95/722 - ZAC EURALILLE - Participation de la Ville à la réalisation du Parc Matisse.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'opération EURALILLE qui est d'ailleurs en voie d'achèvement. Il s'agissait tout à la fois de tirer parti du noeud de communication des gares et d'y développer une offre tertiaire et même d'accélérer la mutation économique de la Métropole.

Je crois que sur ce plan nous avons réussi parfaitement. Pendant deux ans, un millier de personnes ont travaillé sur le site d'EURALILLE. Je ne compte pas le nombre d'entreprises qui elles aussi ont oeuvré et le nombre de ces entreprises qui sans doute auraient eu des difficultés graves s'il n'y avait pas eu cet immense chantier.

Par conséquent, nous sommes intervenus dans la situation économique qui même si elle n'était pas facile a été meilleure à Lille qu'elle ne l'a été dans de nombreuses villes de France et d'Europe.

Nous avons réalisé un centre commercial qui est une réussite. Nous avons réalisé des services : création d'équipements culturels, de communication, - réalisation de Lille Grand Palais, du Zénith qui, dès maintenant, par le nombre de groupes qui y participent est l'un des Zénith les plus occupés de France. Tout ceci a permis d'améliorer l'attractivité de ce Centre d'Affaires.

Des programmes de logements, de résidences-services sont venus compléter le programme général pour façonner les caractéristiques d'un nouveau quartier, moteur du développement et véritable symbole d'une région et d'une métropole en plein essor.

Le Parc Urbain, dont la réalisation viendra parachever cette première phase, a été réalisé pour partie. Il doit naturellement être poursuivi.

5,3 milliards de francs ont été investis sur le site, les collectivités et les différents maîtres d'ouvrage d'équipements publics s'y étant engagés à un niveau de l'ordre de 1,5 milliard. C'est-à-dire que c'est le privé qui pour l'essentiel a supporté ces frais. Il ne faut d'ailleurs pas faire de contre-sens, EURALILLE n'est pas propriétaire de la Tour du CREDIT LYONNAIS, ni de la Tour EUROPE, ni du centre commercial. Les propriétaires sont le CREDIT LYONNAIS ou les banques qui ont réalisé la Tour EUROPE et qui doivent par conséquent la remplir.

Pour les logements, on n'a pas trop de difficultés mais si on a quelque difficulté à remplir les bureaux, ce n'est pas EURALILLE qui en a le contre-coup. Encore que, naturellement, si les bureaux se vendent plus difficilement, il y a quand même un contre-coup indirect en ce qui concerne la S.E.M. EURALILLE.

La S.E.M. EURALILLE, elle, vend des droits à construire, c'est-à-dire qu'elle a des terrains qu'on lui achète. Depuis le début de l'opération, on lui a acheté des terrains avec l'obligation de construire dans le cadre de l'urbanisme qui a été fixé. Par conséquent, nous n'avons eu aucune difficulté de trésorerie et depuis des années nous fonctionnons de cette façon, il y a toujours ceux qui se présentent et qui achètent ce qu'on appelle les droits à construire.

Or, depuis une année, et singulièrement depuis six mois, lorsque les commerçants vous disent qu'ils voient se raréfier leurs clients, lorsque les industriels vous disent qu'ils rencontrent des difficultés, c'est effectif, et nous nous sommes aperçus que, alors que nous n'avions eu aucune difficulté pour vendre nos droits à construire, depuis un an, ralentissement, depuis six mois, presqu'un véritable gel des droits à construire. Plus personne n'en achète pour le moment.

La campagne présidentielle, les élections, ensuite les graves difficultés d'octobre-novembre, la crise sociale qui sévit en France, tout cela s'accumule. Dans ces conditions, ceux qui sont ici des commerçants, qui sont des industriels, et même d'autres qui ne le sont pas d'ailleurs, comprennent très bien comment fonctionne un pareil mécanisme.

Par conséquent, il y a eu une différence entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes, une crise de trésorerie.

Cela ne veut pas dire qu'on ne vendra pas des droits à construire, cela veut dire que, présentement, on ne le peut pas, que c'est difficile, que par conséquent on les vendra dans six mois, dans un an, dans un an et demi, cela dépendra de la conjoncture. J'espère quand même que nous sortirons de la situation que nous rencontrons actuellement en ce qui concerne la crise sociale, et cette espèce de malaise économique et même ces graves difficultés économiques. J'espère aussi que nous aurons davantage de croissance et que, de ce fait, tout repartira, et en particulier la vente de droits à construire.

Dans cette situation, je pense que tous ceux qui ont voulu cette Z.A.C., tous ceux qui ont voulu EURALILLE et qui veulent son succès -je suis d'ailleurs persuadé que dans les années qui viennent il sera confirmé, il l'est déjà par ce qui a été fait- doivent l'aider dans cette passe.

Cela a été le cas de la Communauté Urbaine et nous avons eu une réunion au cours de laquelle elle a accepté un portage.

Et puis, je vous propose que Lille puisse aider EURALILLE. Je veux simplement dire que nous nous étions engagés à payer le Parc Urbain, car naturellement, ce Parc urbain, ce n'est pas EURALILLE, c'est la Ville.

Dans ces conditions, les travaux d'aménagement du Parc Urbain ont été réalisés par EURALILLE pour un montant de 30 MF. Cela a aidé la Ville que ce soit EURALILLE qui commence. EURALILLE n'avait pas de difficultés, il y avait suffisamment d'argent pour cela. Ils ont par conséquent commencé le Parc Urbain. Nous savions que nous devions le rembourser. Eh bien, aujourd'hui, vous avez une délibération pour que le Conseil Municipal autorise l'Adjoint aux Finances à verser 30 MF à EURALILLE ou plus exactement à participer au financement de ce parc. Ce sera la première tranche de réalisation du Parc Urbain de Lille Matisse.

Nous vous demandons d'accepter cette modification du planning financier,

- de décider le versement de 30 MF à la SAEM EURALILLE, dans le cadre de notre participation aux engagements publics de la Z.A.C., au titre du Parc Matisse,

- et d'inscrire les crédits correspondants à notre budget d'investissement 1996.

Quels sont ceux qui veulent s'exprimer sur ce sujet ? J'ai Monsieur DEGREVE, Monsieur SINAGRA et Monsieur BERNARD. On peut peut-être inverser l'ordre par rapport à tout à l'heure et donner d'abord la parole à Monsieur BERNARD.

.../...

M. BERNARD - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le problème d'EURALILLE, Jean-Paul BAIETTO disait il n'y a pas si longtemps qu'il fallait attendre deux ou trois ans pour savoir si le pari allait être gagné. Ce sont des déclarations qu'il tenait déjà il y a deux ou trois ans. A force d'attendre, on finit évidemment par payer.

EURALILLE -c'est ce qui avait été prévu dès le départ- devait tirer le marché immobilier vers le haut. Ce qu'il tire surtout c'est le déficit dans la même direction puisqu'il atteint 210 MF.

Les causes, certains avancent évidemment le retard apporté par l'Etat dans ses versements et nul ne le conteste, la conjoncture, mais aussi une ambition excessive par rapport à l'ensemble des programmes de bureaux commercialisés dans la Métropole, l'offre n'équivalait-elle pas à l'ensemble des programmes commercialisés dans cette même Métropole ?

Seulement 40 % ont été vendus ou loués et la Tour EUROPE reste désespérément vide.

Quelles perspectives quand on sait que le CREDIT DU NORD lui-même, actionnaire de cette S.A.E.M., est parti s'installer à Paris au lieu de s'installer à EURALILLE ?

Nous avons l'opportunité des Jeux Olympiques et nombreux sont ceux qui parient sur la viabilisation prochaine de ces droits à construire.

Quoi qu'il en soit, les conséquences de cette délibération c'est que les Lillois vont être mis à contribution deux fois : d'abord parce que la Ville est actionnaire et ensuite au titre de l'avance concernant l'aménagement du Parc Matisse, parc éternellement en chantier.

Ce projet non rentable -je ne fais que reprendre l'expression de Madame AUBRY en Conseil de Communauté- finit réellement par peser sur la Municipalité avant même d'avoir été engagé.

Il serait intéressant d'avoir les conclusions de l'Observatoire sur l'impact d'EURALILLE sur la vie locale que nous proposait Monsieur BAIETTO et qui devrait être chapeauté par l'Agence d'Urbanisme.

Il serait intéressant aussi de faire un bilan approfondi d'un audit indépendant, tant attendu, avant d'engager une nouvelle tranche.

Merci.

Monsieur le Maire - M. SINAGRA.

M. SINAGRA - Merci, Monsieur le Maire.

"Différé de recettes", "différentiel net s'élevant à 210 MF" . Qu'en termes choisis ces choses-là sont élegamment dites. En clair, cela veut dire qu'il manque 210 MF et la situation du marché immobilier n'explique pas tout.

L'Observatoire des Bureaux de la Métropole Lilloise du troisième trimestre 1995 indique pour autant que si la reprise ne se manifeste effectivement pas pour l'instant, la commercialisation des bureaux sur la Métropole devrait être légèrement meilleure en 1995 qu'en 1994. Et certains bureaux neufs lillois ont trouvé preneurs. Hors EURALILLE.

.../...

La question qu'il faut se poser réside dans les causes de nos difficultés.

Monsieur le Maire, nous ne sommes pas heureux ce soir. Pas heureux d'avoir eu raison le 9 mars 1990 lorsque dans une lettre de 16 pages rendue publique à l'époque nous vous mettions en garde sur le caractère monolithique du projet d'EURALILLE et inadapté techniquement. Projet pour lequel nous avions, comme vous, de l'ambition. L'ambition d'en parler mais aussi l'ambition de le réussir.

Le rôle du politique est certes d'élever le niveau de la simple constatation de l'économique mais il n'est pas de le fragiliser et de le mettre hors de portée.

Nous écrivions ce jour-là : *Ce projet ne repose sur aucune certitude financière ce qui en terme d'équilibre global est inquiétant.*

Pas heureux d'avoir eu raison début 1993 lorsque Marc-Philippe DAUBRESSE et Alex TURK vous alertaient sur la situation du marché des bureaux à Lille et sur la Métropole.

Pas heureux encore d'avoir eu raison en votant contre la distribution de dividendes à EURALILLE en 1993 et 1994. A cette époque, vous m'avez dit que la distribution de ces deux fois 500 000 F était un signe symbolique.

Eh bien ce soir, Monsieur le Maire, je vous demande un autre signe. Que les actionnaires qui ne participent pas au bouclage du déficit de 210 MF -déficit temporaire, je l'espère, tout comme vous, et nous vous aiderons à relever ce défi- reversent leurs dividendes puisque, en final, c'est moi qui avais raison. Il n'y avait rien à partager, au contraire.

Nous ne sommes pas heureux de voir la confirmation qu'en l'état actuel, 81 MF du surcoût du T.G.V. restent à la charge de la Ville.

Ce soir, pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Pour autant, nous sommes des élus responsables et nous mettrons tout en oeuvre pour sauver le projet. Nous serons toujours là pour aider EURALILLE, pour autant qu'on veuille bien nous écouter.

Mais, Monsieur le Maire, il faut analyser les raisons de nos difficultés, et le mot est élégant.

Monsieur le Maire - M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons toujours été attentifs, voire réservés, sur le dossier économique d'EURALILLE. Il est vrai aussi que nous traversons une période où le marché est atone. Ce n'est pas l'objet de notre intervention que d'en trouver les causes et les responsabilités, sauf que chez ceux qui ont commencé à amorcer l'analyse, j'ai peu vu de critiques sur la spéculation foncière et financière de ces dix dernières années qui a amené un certain nombre de trous énormes, y compris dans le système bancaire, ratrépé par le public et les citoyens, pour les combler, à force d'achats, de ventes, de rachats et de reventes, avec des objets qui n'avaient pas été modifiés et dont les valeurs spéculatives ont bougé.

D'autres opérations en subissent les contre-coups économiques momentanés sur ce marché qui doit tenter de se régulariser. Nous le notons. Pas avec satisfaction mais nous prenons en compte cette situation en connaissant les causes et en essayant d'apporter les luttes aux endroits où on peut retrouver les ressources de ceux qui les avaient pillées.

Mais notre réserve sur le dossier économique d'EURALILLE était un ensemble. Vous savez que le Groupe Communiste s'est abstenu en fonction des réserves qu'il avait émises à l'époque de l'élaboration de ce dossier, au cours du montage et de la réalisation. Avec la même constance, nous nous abstiendrons cette fois-ci puisqu'il n'y a pas d'évolution sensible, qualitative, qui nous permette de lever ces réserves.

Monsieur le Maire - M. SINAGRA, vous avez parlé calmement de ce problème d'EURALILLE. Finalement, vous n'avez jamais accepté ce projet. Et pas seulement vous, Monsieur TURK également, qui était à ce moment-là le leader de l'Opposition ici. Alors, il y a la logique de ceux qui ne l'ont pas accepté et il y a la logique de ceux qui l'ont voulu.

Nous l'avons voulu parce que nous avons souhaité qu'il y ait un signe très fort sur le plan économique et sur le plan du développement. Et là, nous avons réussi. EURALILLE existe. Moi, je l'ai rencontré. Et si vous voulez le rencontrer avec moi, on se donne rendez-vous au milieu de la foule au niveau du centre commercial ou même au niveau des locaux d'habitation qui ont trouvé preneurs sans difficultés.

Les trois petites tours qui se trouvent sur le toit du centre commercial, ce toit qui représente à lui seul 8 terrains de football, ont trouvé preneurs presque immédiatement. La quatrième tour, cela a déjà été un peu plus difficile mais nous l'avons faite. Nous avons vendu les droits à construire de cette quatrième tour.

Par contre, la cinquième, elle ne peut être construite parce qu'il n'y a personne qui se présente pour acheter des droits à construire. Mais je suis persuadé que dans six mois ou dans un an, je n'en sais rien, on demandera des droits à construire pour cette cinquième tour.

C'est vrai que nous avons des difficultés mais ce n'est pas moi qui ai inventé les graves difficultés économiques qui sévissent actuellement sur l'Europe et sur la France. Ce n'est pas moi qui ai inventé la crise sociale qui sévit actuellement sur la France.

Pourquoi voulez-vous qu'EURALILLE ne subisse pas les conséquences que subissent tous les commerçants, toutes les entreprises, tous les acteurs de la vie économique ?

On a lancé ce projet à un certain moment. Six mois plus tard, on ne l'aurait plus lancé. Et maintenant, ce ne serait même pas la peine d'y penser. On ne le lancerait pas du tout. On l'a lancé quand il fallait, il est passé, il est construit, il est réalisé pour l'essentiel. Nous sommes véritablement à la terminaison d'EURALILLE. Et tombent sur nous ces difficultés économiques du moment. Cela entraîne nécessairement que l'on prenne des mesures. Si on ne le fait pas, on se trouve dans la situation des commerçants, des entrepreneurs, de tous ceux qui ont des difficultés et qui resteraient les bras croisés.

Je ne reste pas les bras croisés. Je dis à la Ville de Lille d'inscrire les crédits, ce qui est bien normal, nous n'avons jamais dit que c'était EURALILLE qui allait payer le Parc Matisse à la Ville de Lille ! Pas du tout. Il a toujours été prévu que ce serait la Ville de Lille qui paierait le Parc Matisse. Très bien. On verse le premier acompte en quelque sorte pour la réalisation. D'ailleurs, il y aura encore certainement à verser pour terminer ce Parc Matisse. Mais tout le monde réclamait des parcs à Lille. On va avoir ce parc juste au pied de la gare et au pied d'EURALILLE. Cela va être formidable, quand il sera réalisé. Maintenant, il ne l'est pas.

J'ai demandé un portage à la Communauté Urbaine. C'est elle qui a décidé de la Z.A.C. avec la Ville de Lille et avec d'autres. Il est normal qu'elle puisse, dans cette période un peu difficile, assurer ce portage. D'autant plus que ce portage, ce n'est pas un portage sur le vide, ce n'est pas sur un déficit, c'est un portage sur des droits à construire réels. Jusque-là, nous avons vendu des droits similaires. Depuis 7-8 mois, 1 an, nous avons des difficultés pour les vendre. Alors, on demande simplement le portage pour qu'on puisse retrouver une meilleure situation. J'espère qu'elle viendra sinon, Monsieur SINAGRA, ce serait la catastrophe pour tout le monde, si la vie économique ne retrouvait pas une croissance qui nous permette de vendre nos droits à construire et donc de retrouver une prospérité pour terminer EURALILLE dans les meilleures conditions.

En tout cas, pour tous ces congrès que nous tenons dans le Palais des Congrès, pour tous ces jeunes et moins jeunes qui participent à toutes les manifestations au Zénith -comment avons-nous fait jusque-là sans Zénith ?, pour tous ceux qui participent à l'Espace Croisé, et à tous ces lieux qu'il y a dans EURALILLE et à ceux qui ne manqueront pas de se créer encore, je pense que nous avons bien fait, que nous avons été ambitieux et que nous avons eu raison de l'être. Maintenant, nous passons un moment difficile. Ce serait trop beau de faire de grands projets qui mobilisent 5 milliards de crédits, dont les 2/3 privés, et de pouvoir les faire uniquement avec des ailes dorées en disant "regardez-nous, voyez, nous sommes en train de réaliser un projet qui fait l'unanimité". Non , il fallait simplement que ce projet rencontre quelques problèmes, ne serait-ce que pour rendre plus crédible la difficulté de pareilles entreprises.

Je vous l'ai déjà dit, être entrepreneur, -vous le savez peut-être mieux que moi, ce n'était pas spécialement mon métier, je suis un enseignant qui est devenu Député, maintenant Sénateur et Maire de Lille- être à la tête d'une entreprise ou à la tête d'un commerce, ce n'est pas toujours facile. Quand il y a des nuages, il faut prendre des dispositions pour passer le cap. Je comprends que ce soit difficile. Je le comprends encore davantage maintenant que j'ai la responsabilité avec d'autres d'une grande entreprise comme EURALILLE.

Mais EURALILLE se réalise, se réalisera, se terminera, et EURALILLE fera honneur à la Ville de Lille. On peut se donner rendez-vous dans les prochaines années, vous verrez comment on parlera d'EURALILLE. Vous voyez déjà qu'on parle différemment de Lille. On a même pu accueillir comme quelque chose de normal notre candidature aux Jeux Olympiques, et ce, parce qu'on a changé complètement l'image de Lille.

C'est vrai que les bureaux sont un peu chers, c'est vrai aussi qu'ils diminueront et qu'ils se rempliront. Et quand ils seront remplis, on sera très heureux de monter au tout dernier étage et de se dire "EURALILLE est plein", "EURALILLE a réussi".

Mais pour en arriver à ce jour, il faut naturellement trimer un petit peu. C'est ce que je demande au Conseil Municipal ce soir.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main : le Groupe Socialiste et le Groupe des Personnalités.

Avis contraires : néant.

Abstentions : le Groupe Communiste, l'Intergroupe "Pour une nouvelle démocratie Municipale" et le Front National.

.../...

Le projet est donc adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Mais quand les jours heureux seront revenus, nous serons tous au rassemblement pour fêter EURALILLE, facteur de développement de la Ville de Lille. Vous nous aurez laissés un peu seuls faire le portage des jours difficiles mais, après tout, c'est à la Majorité de prendre ses responsabilités. Je remercie la Majorité de ce Conseil Municipal d'être courageuse et d'assumer, elle, les lendemains d'EURALILLE.

95/723 - Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'accueil pour Nomades de Lille et Environs - Modification des statuts.

Il n'y a pas d'intervenants.

Nous sommes tous d'accord pour voter cette délibération ? C'est l'unanimité. Parfait.

95/750 - Centre International d'Affaires des Gares - Modalités de prise en charge du surcoût TGV.

M. DEGREVE, exprimez-vous puisqu'il s'agit d'une modalité, après ce que l'on vient de dire d'EURALILLE.

M. DEGREVE - C'est tout simple, Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes logiques avec nous-mêmes. Nous nous sommes toujours opposés à la notion de surcoût du T.G.V. Donc, quelles que soient ces modalités d'application par la suite, nous continuons à nous opposer, y compris au niveau des méthodes. Nous votons contre ce dossier dans la logique de ce que nous avons toujours expliqué.

Monsieur le Maire - M. DEGREVE, c'est bien de poser le problème comme cela. Au fond, vous êtes tout à fait logiques puisque vous n'avez pas accepté le surcoût.

Mais supposons que vous m'ayez convaincu de votre logique, dans quelle situation serions-nous aujourd'hui ?

D'abord, j'ai souhaité le tunnel. Ensuite, j'ai souhaité les T.G.V. Tout le monde a souhaité le croisement des T.G.V. en gare de Lille. La S.N.C.F. est venue, vous vous souvenez de l'épisode. Elle nous a dit que pour le croisement des T.G.V. en gare de Lille, chaque train allait perdre 3 minutes et que, dans ces conditions, c'étaient 800 MF à payer. Je suis revenu devant le Conseil Municipal pour dire qu'il y avait 800 MF à payer.

Moi aussi, j'étais contre le surcoût. J'aurais aimé que nous n'ayons pas 800 MF à payer. Fallait-il pour autant baisser les bras et arrêter tout ? Je ne l'ai pas décidé. Il a fallu discuter, d'abord, avec le Gouvernement, Monsieur CHIRAC était alors Premier Ministre. C'est passé à 400 MF, d'ailleurs avec l'appui du Premier Ministre.

Ensuite, la Région -je la remercie et je n'ai jamais manqué de la remercier- a immédiatement volé à notre secours. Ils ont compris que ce croisement des T.G.V. à Lille allait être un grand moment pour la région. Quand on voit comment la ville a changé, et le développement de la ville et de la région, on se rend compte combien ils ont eu raison.

Voilà comment nous avons fait un partage : la Ville, 136 MF et le reste, la Région.

Alors, j'ai dit "ces 136 MF, c'est à prendre ou à laisser. Sinon, il n'y a pas de T.G.V., il n'y a pas d'EURALILLE, il n'y a rien du tout. Si on accepte c'est 136 MF et 274 MF pour la Région".

.../...

Ces 136 MF, je ne les ai pas demandés à la Ville de Lille, je ne suis pas venu devant le Conseil Municipal en vous disant qu'on allait payer ces 136 MF. J'ai dit que j'allais faire cette turbine tertiaire pour les payer.

EURALILLE, dans quelques années, je l'espère, aura un bilan 0, c'est-à-dire sans déficit et sans bénéfice. Avec quand même le bénéfice qu'elle aura apporté à la Ville de Lille, en dehors de ce que tout l'édifice apporte avec toutes ces activités, c'est-à-dire finalement le portage de ces 136 MF ayant permis le croisement des T.G.V. à Lille.

Lille supporte une partie du risque financier de l'opération en contrepartie de la prise en charge par EURALILLE du financement du surcoût payé.

Le tout est indexé sur l'ensemble des mètres carrés qui étaient nos droits à construire. Nous diminuons ces mètres carrés. Par conséquent, nous faisons des règles de trois pour trouver maintenant la part du surcoût que nous avons à payer nous-mêmes. Voilà ce que nous faisons tranquillement aujourd'hui.

Nous demandons au Conseil Municipal :

- d'approuver le dispositif financier,
- d'annuler en conséquence nos précédentes délibérations puisque le nombre de mètres carrés de droits à construire a varié,
- et d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention du 29 avril 1994.

Voilà ce que nous faisons avec ces modalités de prise en charge du surcoût T.G.V. qui était axé sur 615 000 m² et qui ne l'est plus maintenant que sur 247 355 m².

Nous allons donc jusqu'au bout de la décision que nous avons prise et nous assumons le risque de cette manière. C'est tout le sens de cette disposition.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main : l'Assemblée Communale à l'exception du Groupe Communiste et de l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie Municipale".

Avis contraires : le Groupe Communiste.

Abstentions : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie Municipale".

Elle est adoptée à la majorité.

95/853 - Jeux Olympiques 2004 - Candidature de la Ville.

Maintenant, sur les Jeux Olympiques, je vais faire d'une pierre deux coups puisque cette question était inscrite à l'ordre du jour, comme cela me paraît tout à fait normal, et que j'ai aussi une question de Monsieur RICHIR.

Je vais vous en parler rapidement parce que sur chaque sujet, ce soir, nous pourrions nous étendre beaucoup. Essayons donc de faire assez vite.

Je vous ai présenté les Jeux Olympiques lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, mais un peu rapidement. Je vous ai dit "tout le monde est d'accord ?" mais je n'ai pas procédé à un vote formel. Or, il faut un vote formel pour signer le 9 janvier prochain.

Où en sommes-nous ?

D'abord, on a gagné par rapport à Lyon, mais vous le savez. Ensuite, c'est la candidature de Lille. Ce qui était très important finalement c'était que l'Etat français accepte cette candidature pour la supporter. Car il faut vous dire que pour le Comité Mondial Olympique, il ne peut pas y avoir de déficit pour l'organisation de ces Jeux Olympiques dans la ville qui sera finalement choisie. C'est l'Etat qui doit supporter le déficit. C'est la règle.

Par conséquent, une ville est candidate, c'est Lille, mais la France doit être d'accord pour supporter le déficit éventuel qui pourrait découler de l'organisation des Jeux Olympiques à Lille.

Les membres du Comité Mondial Olympique restent olympiens, c'est une organisation qui ne fait pas de déficit. En fait, il y a des déficits -il n'y en a pas eu à Barcelone- mais ils sont toujours payés par les Etats.

C'est vous dire que l'appui de l'Etat est tout à fait important et qu'il serait tout à fait impossible de persévéérer dans la candidature de Lille si on n'avait pas l'appui de la France, l'appui du Gouvernement.

Voilà pourquoi j'avais immédiatement dit que je demandais une audience au Président de la République. Je l'ai eue il y a quinze jours maintenant. Elle avait d'ailleurs été demandée avant cette crise sociale. Le Président de la République m'a répondu presque aussitôt et j'ai eu une audience d'une heure et demie dans son bureau à Paris. Immédiatement, il m'a dit que l'Etat, la France, acceptait tout à fait la candidature de Lille, qu'il la soutenait, que c'était maintenant sa candidature, sous réserve bien entendu que le dossier technique soit en ordre, mais que dès maintenant toutes les dispositions étaient prises pour travailler. C'est-à-dire l'Etat ou plus exactement son conseiller Jeunesse-Sports-Jeux Olympiques, Monsieur LAMOUR, qui est auprès de lui et qui fait la liaison avec la Ville de Lille, en particulier avec moi-même. Avec naturellement le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par conséquent Guy DRUT qui en est le Ministre. Celui-ci a d'ailleurs désigné une Commission menée par un Inspecteur Général, Monsieur Jean-Claude CHAMPAIN, chef de l'Inspection Générale Jeunesse et Sports. Et Monsieur TERRANOVA, également Inspecteur Général Jeunesse et Sports, et bien entendu Monsieur TETAZ, Directeur Régional Jeunesse et Sports.

J'ai reçu ces Messieurs tout à l'heure, en fin de matinée. C'était l'ouverture de notre collaboration.

Alors, que vont-ils faire ?

Ils vont discuter avec nous des emplacements, ensuite, les fédérations sportives viendront pour dire si à ces endroits peuvent se dérouler les compétitions olympiques. Bref. Nous avons à constituer un dossier technique. C'est un dossier technique calé, pas facile à constituer, et qu'il nous faut faire d'ici août 1996. C'est-à-dire que nous pouvons nous mettre au travail. Il y aura toutes les implantations, toutes les caractéristiques des installations que nous proposerons. D'ici là, nous n'avons pas tellement à construire, ce n'est pas le problème, c'est celui de dire où se dérouleront toutes ces compétitions, dans quelles conditions, selon quels coûts, etc. Cela va même jusqu'à savoir quelle est la force du vent ici. D'ailleurs, c'est un élément qui ne nous est pas très favorable puisque le vent est souvent plus fort qu'il ne l'est dans d'autres parties du monde.

.../...

Ceci pour vous dire que, dans le moindre détail, nous allons devoir constituer ce dossier technique.

De plus, nous allons devoir faire ce que l'on appelle du lobbisme, c'est-à-dire qu'auprès des différents pays, auprès des différents comités olympiques nationaux, nous allons devoir dire, non pas que nous sommes les plus beaux, les plus gentils, ou qu'il faut voter pour nous, mais "voilà le sens que nous donnons à cette manifestation, voilà pourquoi nous pensons que cela aurait un sens de venir ici à Lille dans cette Métropole Lilloise, voilà notre dossier technique, voilà comment nous sommes crédibles, etc." Nous allons en fait présenter notre dossier avec une volonté de vainqueurs. Et nous allons le faire auprès de tous les Etats qui sont concernés, il y en a une centaine.

En plus, nous allons faire de la communication, vous le verrez dans les journaux, dans des conférences de presse, etc. Bref, nous allons nous activer. J'espère bien d'ailleurs demander à tous les membres du Conseil Municipal de s'activer avec nous pour pouvoir faire de cette préparation des Jeux Olympiques une grande oeuvre collective. Et pas seulement nous mais également la Métropole, les départements et l'ensemble de la région. Et pas seulement l'ensemble de la région mais, dès maintenant, toutes les villes de France à qui nous adresserons un courrier pour dire qu'il faut soutenir la candidature de Lille.

Pour tout cela, il faut un budget de 75 MF. C'est un budget qui est tout à fait raisonnable. Le budget de Lyon était supérieur. Le nôtre était par conséquent correct, tout en étant plus modeste, 75 MF pour ces deux années, le dossier technique, le lobbisme et toute la communication.

Alors, comment répartir ces 75 MF.

Je crois qu'il y a quatre parties prenantes. L'Etat, le Président de la République me l'a confirmé. L'Etat aura l'occasion d'intervenir dans d'autres secteurs, les installations, etc. Il le fera par exemple pour le déménagement de la Gare Saint-Sauveur, le Président de la République me l'a confirmé également. Mais l'Etat intervient déjà au titre des 75 MF.

Ensuite, il y a la Région et les deux Départements. C'est la deuxième part.

Troisième part, c'est ce que j'appelle la société civile, c'est-à-dire toutes les entreprises qui étaient dans le Club du Grand-Lille et qui voudront intervenir.

Enfin, quatrième part, la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille.

75 MF divisés par quatre, cela doit faire un peu plus de 18 MF pour chacune de ces parts. Je sais que c'est un effort mais en contrepartie c'est une communication sans précédent, qui peut avoir des conséquences aussi bien sur EURALILLE que sur l'ensemble de la ville, de la Métropole et de la Région. Nous ne serons plus une région méconnue !

J'aime autant vous dire que le monde entier saura que Lille existe et que le Nord - Pas-de-Calais existe quelque part. Donc, une communication tous azimuts.

Ces 18 MF sont en fait à prendre sur deux exercices, 1996 et 1997. C'est évidemment un effort que l'on va demander aux uns et aux autres, à la Région, aux Départements, à l'Etat, à la Communauté Urbaine et à la Ville suivant une clé de répartition exacte que nous allons mettre au point et que je ne veux pas livrer maintenant, j'attends qu'on ait terminé la négociation avec les différents partenaires, mais voilà ce que nous allons faire.

.../...

Vous êtes informés à ce stade. Je vous dois certainement beaucoup plus d'explications. Vous allez dire "mais qui dirige toute cette affaire ?" C'est l' "Association 2004". C'est parti, vous le savez, du Club du "Grand-Lille", au départ, composé essentiellement d'industriels et ensuite d'associations, avec Francis AMPE comme animateur.

J'ai fait la proposition suivante : on s'est mis d'accord sur cinq personnes qui ont été reçues par le Conseil Olympique Français :

- pour la société civile : Monsieur BONDUELLE
- la Présidente du Conseil Régional
- pour les sportifs : Monsieur LAMBIN, du Comité Olympique
- Francis AMPE
- et moi-même.

Je propose que ces cinq personnalités -il faut bien un début- se dédoublent, cela fait dix. Ou bien on les multiplie par trois, cela fait quinze, ou par quatre, cela fait vingt pour former un présidium, ce qui permettra par exemple dans la catégorie de la Présidente du Conseil Régional, de désigner également le Président du Conseil Général du Nord et le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais ; dans la catégorie des chefs d'entreprises, Monsieur BONDUELLE se mettra d'accord avec le Club du Grand-Lille et d'autres entreprises pour savoir quelles sont celles qui veulent participer.

Pour moi-même, ce sera la Communauté Urbaine et la Ville, il y a donc des représentants à la fois de la Ville et de la Communauté.

Voilà le point de départ.

Ensuite, à partir de ce présidium, on crée une association dans laquelle nous aurons l'association 2004 qui a été le point de départ, un grand comité des villes, des régions, etc. qui viendront de toute la France pour apporter leur appui. Il y aura également le réseau de villes du Nord - Pas-de-Calais. Vous savez, ce réseau de villes de l'Association T.G.V. Gare de Lille, pour travailler ensemble, toutes les villes du Nord et les villes du Pas-de-Calais. Et naturellement un organisme technique, avec bien sûr l'Inspection Générale qui a été désignée par le Ministre et qui travaille avec nous.

Voilà le schéma général de l'organisation. Mais je vous propose, pour que vous en sachiez davantage :

1) de participer au cours du mois de janvier à une réunion qui sera commune avec les membres de la Communauté Urbaine, voire même avec le Conseil Régional s'ils le veulent, avec les Conseils Généraux s'ils le veulent, pour une présentation générale de l'anticipation de notre dossier technique.

2) de participer également à une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal que nous pourrions avoir un soir à 17 heures réservée exclusivement à ces Jeux Olympiques pour que nous puissions discuter, d'abord nous les Lillois, des implantations, du dossier technique, des orientations de ces Jeux Olympiques de manière qu'il y ait un mouvement entre le Conseil Municipal, le Conseil Communautaire, le Conseil Régional, des associations diverses, etc. afin que pour ces Jeux Olympiques on retrouve le souffle populaire et en même temps bien entendu que ceux qui apportent les financements aient quelque chose à dire sur la réalisation de ces Jeux Olympiques et en tout cas sur le dossier technique tel que nous le présenterons aux instances.

Ce sera notre travail pendant deux ans. Et puis, en mars 1997, cinq villes seront retenues, il faut déjà passer cette épreuve d'être parmi les cinq, et en août 1997, une ville sera retenue. Ce sera difficile mais ce n'est pas impossible.

On a déposé sur vos tables une délibération. Je crois qu'on a donné toutes les informations. On va maintenant faire voter le Conseil Municipal de Lille.

Le Conseil Municipal confirme la candidature de Lille aux Jeux Olympiques de 2004,

- mandate le Maire pour déposer cette candidature auprès des instances olympiques internationales,

- invite le Maire à prendre toutes initiatives nécessaires à l'installation du comité de candidature, en partenariat avec l'Association L.E.O. 2004, le mouvement sportif, le Comité Grand Lille, l'ensemble des collectivités locales de la région Nord - Pas-de-Calais.

Car, au mois de janvier, c'est l'Etat et la Ville qui vont signer et le Comité Olympique Français qui va s'engager auprès du comité mondial en disant "La candidature de Lille est soutenue par l'Etat".

En août 1996, l'Etat, après avoir épluché nos comptes et le dossier technique, dira "ils ont bien travaillé pour la préparation de ces Jeux Olympiques, par conséquent, nous nous engageons définitivement et s'il y a un déficit, nous y ferons face".

Ceux qui sont d'accord pour accepter cette délibération le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Il est plus facile de présenter les Jeux Olympiques qu'EURALILLE... C'est très bien comme cela. C'est très bien que nous soyons unanimes. C'est très important. Il y en a beaucoup qui sont heureux de cela parce qu'ils sont fiers d'être Nordistes et fiers de l'idée même que les Jeux puissent se tenir à Lille.

M. RICHIR, effectivement, puisqu'il y a toujours votre question. On peut la traiter maintenant.

M. RICHIR - Je vous en remercie.

Voici donc la question orale que je vous ai adressée il y a quelques jours, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 25 septembre 1995, notre Groupe Nouvelle Démocratie Municipale affirmait son soutien de principe à la candidature de la Ville de Lille pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2004.

Mais il rappelait à cette occasion la nécessité d'associer étroitement les Lillois à ce dossier par une information complète et régulière.

Nous avons rappelé cette position lors du Conseil Municipal du 20 novembre. Il nous apparaît souhaitable aujourd'hui d'aller plus loin.

La décision d'une Ville de se porter candidate à l'organisation des Jeux Olympiques est une décision majeure. Les textes en effet sont clairs -vous les avez rappelés-, c'est la ville de Lille, et non pas les autres collectivités locales, qui porte officiellement la candidature, avec l'appui officiel de l'Etat.

Cette position leader de la Ville dans ce dossier appelle des devoirs particuliers vis-à-vis de la population de notre Ville qui s'engage dans une véritable aventure au sens le plus fort du mot.

Nous demandons donc -vos propos à l'instant répondent partiellement et nous souhaitons aller plus loin- la tenue d'un Conseil Municipal Extraordinaire en janvier 1996 qui présente de façon détaillée à l'ensemble de la population le projet, en souligne les enjeux en terme d'environnement et en terme économique, et fasse une première approche des incidences budgétaires.

Nous demandons la mise en place d'une commission ad hoc d'élus municipaux chargés de suivre en détail et très régulièrement ce dossier.

Nous demandons enfin la création d'une commission extra-municipale permettant d'associer toutes les forces vives de la Ville.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Je crois avoir déjà répondu à vos questions. Nous pourrons avoir ce Conseil Municipal à un moment où ce sera utile. Je vous ai même parlé d'une réunion plus large d'explication, que je ne confonds pas avec le Conseil Municipal qui doit de toute façon avoir lieu.

La mise en place d'une commission ad hoc d'élus municipaux : il est nécessaire qu'au Conseil Municipal il y ait une commission qui suive les Jeux Olympiques. Il faudra la constituer et je demande à Monsieur le Secrétaire du Conseil Municipal de voir l'ensemble des groupes pour la constituer sur des bases qui sont bien connues.

La création d'une commission extra-municipale permettant d'associer toutes les forces vives de la ville : je ne sais pas s'il faut les associer ici à l'hôtel de ville, autour du Conseil Municipal, ou si cela ne serait pas mieux de les associer sur l'organisation que nous allons mettre en place, 2004... Il faut qu'on en discute et qu'on prenne la décision quand on aura l'organigramme complet de l'organisation dans la Métropole et dans la ville.

Voilà, Monsieur RICHIR, ce que je voulais vous répondre. Je crois que vous avez satisfaction sur l'essentiel de vos demandes.

On en a donc terminé avec le dossier du Maire. Piazzurez-vous, il y a beaucoup de dossiers qui ont été discutés en Commissions et qui ne font pas l'objet de demandes de la part des membres du Conseil Municipal. Ils vont donc être adoptés sans débat.

Les dossiers 5, 6, 7, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 26 et 27 peuvent être adoptés sans difficultés et sans débat. Que ceux qui en sont d'accord le manifestent en levant la main : unanimité. Tous ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Chemise n° 5

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller Municipal délégué

95/748 - Crédit de postes

95/749 - Agent de surveillance de stationnement payant.

Adoptés.

Chemise n° 6

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller Municipal délégué

95/751 - Dépenses d'accueil et de déplacement effectuées dans le cadre des relations publiques et Internationales - Renouvellement de la convention passée entre la Ville et l'Office du Tourisme.

Adopté.

Chemise n° 7

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseiller Municipal délégué

95/752 - Concessions et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er janvier 1996.

Adopté.

Chemise n° 10

DROITS DE LA FEMME

Rapporteur : Madame HENAUT,
Conseiller Municipal délégué

95/756 - Subvention à l'Association "Le Nouveau Planning Familial du Nord".

Adopté.

Chemise n° 11

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

95/757 - Participation financière de la Ville à l'Ecole Supérieure de Commerce - Modification des conditions de paiement.

95/758 - Implantation de l'I.A.E. dans l'Hospice Général - Avenant au montage financier.

95/759 - Moulins - Implantation de la Faculté de Droit - Aide à l'aménagement d'un restaurant universitaire.

Adoptés.

....

Chemise n° 14

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Conseiller Municipal délégué

95/792 - Théâtre du Prato - Attribution d'une subvention complémentaire.

95/793 - Conservatoire National de Région Travaux de clos et couvert - Lot n° 1 : Gros-œuvre - Avenant n° 1.

Adoptés.

Chemise n° 15

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

95/795 - Signature d'une convention entre l'Etat et la Ville de Lille dans le cadre de la mise en oeuvre d'un plan exceptionnel de logement d'urgence.

95/796 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Répartition des crédits.

95/797 - Avances sur subventions consenties aux centres sociaux et équipements sociaux sous contrat au titre de 1996.

95/798 - Relation contractuelle entre la Ville de Lille et l'association gestionnaire du centre social Marcel Bertrand - Convention de mise à disposition locaux.

95/799 - Construction du Centre de la Petite Enfance, place Jacques Febvrier - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Avenant n° 1.

95/800 - Contrat de Plan Etat-Région - Modernisation et transformation d'hospices - Participation de la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n° 16

PERSONNES AGEES

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseiller Municipal délégué

95/801 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Répartition des crédits.

Adopté.

.../...

Chemise n° 17

ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller Municipal délégué

95/802 - Contrat Enfance : Participations financières à des Structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les Crèches ou Pouponnière Municipales.

95/803 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et Lieux d'accueil parents-enfants.

95/804 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance, sur le budget de la Caisse des Ecoles.

95/805 - Contrat Enfance 1993 à 1997 - Avenant n° 2.

95/806 - Contrat Enfance - Participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales.- Admission en recettes - Autorisation de dépenses.

Adoptés.

Chemise n° 18

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

95/807 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits.

Adopté.

Chemise n° 20

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

95/814 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention 1995 - Subvention de l'Etat - Seconde répartition.

95/815 - Associations Intercommunales d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs - Avance sur subvention 1996.

95/816 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Avance sur subvention 1996.

Adoptés.

Chemise n° 22

POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

95/820 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/821 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/822 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/823 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/824 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/825 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/826 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/827 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/828 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/829 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/830 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/831 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/832 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/833 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

95/834 - Fourrière Municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 23

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur DEBEYRE,
Adjoint au Maire

95/835 - Ascensions du Beffroi - Redevances - Revalorisation.

Adopté.

Chemise n° 24

ACTION SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

95/836 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

95/837 - Aide aux Clubs de Haut Niveau, aux Clubs de Niveau National et aux autres Clubs - Année sportive 1995-1996.

95/838 - Logement rue François Coppée à Lille - Prise en location par la Ville de Lille.

95/839 - Ouverture de salles de sports durant les vacances scolaires de février 1996.

Adoptés.

Chemise n° 26

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

95/843 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 1994 à 1996 - Lot n° 5 : maçonnerie, terrassement, béton armé, enduits, canalisations - Substitution d'entreprise.

95/844 - Propriétés communales - Travaux spéciaux à effectuer de 1994 à 1996 - Lots 52 et 57 - Voiries et réseaux divers - Assainissement - Substitution d'entreprise.

Adoptés.

Chemise n° 27

JEUNESSE - ANIMATION

Rapporteur : Monsieur REUX,
Conseiller Municipal délégué

95/845 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1996.

95/846 - Subventions à diverses sociétés.

95/847 - Gestion de la Base Nautique de Lille - Convention avec l'Association La Deûle - Nouveau contrat.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Il reste par conséquent 7-8 dossiers. Si nous voulons travailler assez vite, nous pouvons maintenant les aborder.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

95/724 - Commune Associée d'Hellemes - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1996.

95/725 - Commune Associée d'Hellemes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'Habitat.

Adoptés.

95/726 - Cheminots en grève de la Région de Lille - Versement d'une subvention exceptionnelle.

Adopté à la majorité, l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" votant contre et le Front National ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire - Nous prenons la chemise n° 3, Madame AUBRY.

J'ai plusieurs inscrits.

Chemise n° 3

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier Adjoint au Maire

Sur le seul dossier 95/729, je crois, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - On appelle donc ceux qui souhaitent prendre la parole, vous répondrez ensuite.

D'abord, sur le Contrat EURASANTE, Monsieur RICHIR.

95/727 - Association EURASANTE - Plan d'actions 1995 - Subvention de la Ville.

M. RICHIR - Simplement pour demander que dans les semaines qui viennent, nous ayons une réunion détaillée pour travailler sur le contenu du dossier EURASANTE à l'échelon municipal. Nous souhaitons être associés de façon beaucoup plus étroite à la définition de ce projet, de sa place. Je sais que cela fera l'objet de discussions probablement lors du séminaire de la Communauté Urbaine au mois de janvier mais il est important aussi qu'il y ait une réflexion à l'échelon Ville qui associe l'ensemble de ses élus.

Quant à l'autre question, je la retire.

Monsieur le Maire - Mme AUBRY, vous répondez.

Mme AUBRY - Juste un mot pour dire que nous avons travaillé avec l'équipe d'EURASANTE pour préparer un Conseil d'administration qui a lieu tout début janvier sur EURASANTE et sur l'avenir de ce dossier.

.../...

Je propose de faire le point à la Commission des Affaires Economiques suivante, c'est-à-dire pour le Conseil de février, de ce qui aura été dit dans ce Conseil et des principales orientations vers lesquelles nous allons.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'autres observations ? Adopté.

M. BERNARD, c'est sur le dossier 95/729.

POLITIQUE DE LA VILLE

95/728 - Implantation de la Faculté de Droit à Moulins - Dispositif d'accompagnement - Convention avec la SORELI, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société DUMEZ-EPS.

Adopté.

95/729 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL pour l'année 1995 - Prolongation durant le premier trimestre 1996 - Avenant.

M. BERNARD - A propos du contrat de Ville et du programme 1996, j'avoue qu'on a du mal à saisir les raisons du retard dans la définition des missions. En effet, l'enjeu, quel est-il ?

Il est de faire de l'animation, de la distraction pour les jeunes.

Quand on nous parle de restructuration de l'équipe opérationnelle, via la suppression des postes d'agent de développement social, on a vraiment l'impression d'expédier les affaires courantes.

Enfin, il paraît tout à fait surprenant d'attendre des moyens de la Région et de l'Etat tant que ceux-ci n'auront pas été sollicités sur un projet précis.

Voilà les interrogations que nous avions sur ce dossier, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Mme AUBRY.

Mme AUBRY - Je crois qu'il y a un petit problème de compréhension sur ce qu'est le GEDAL. C'est un organisme qui aujourd'hui gère un certain nombre de fonctions. Il gère notamment l'équipe de la politique de la ville, c'est-à-dire toute la politique urbaine menée dans les quartiers en difficultés, qui reçoit un financement de l'Etat, de la Région et de la Ville. C'est de cela dont il s'agit aujourd'hui.

Par ailleurs, il gère du personnel de centres sociaux et il fait du soutien à la vie associative.

Aujourd'hui, le GEDAL, en ce qui concerne la politique de la ville -puisque c'est cette partie que nous voyons ce soir- a un travail très clair, il gère toute l'équipe des chefs de projets qui travaillent dans les quartiers.

Il ne s'amuse donc pas à faire de l'animation comme vous dites auprès des jeunes, il traite l'ensemble de la politique de la ville : c'est-à-dire s'intéresse au développement économique dans les quartiers, travaille à l'amélioration de l'environnement et de l'habitat, travaille à l'animation socio-culturelle, travaille sur la sécurité et sur la drogue, et c'est dans tous ces domaines fait en sorte de faire participer au mieux les habitants.

....

C'est l'ensemble de la politique de la ville qui est gérée par cette équipe.

Nous nous posons des questions de deux natures : d'une part, nous envisageons éventuellement de créer une association spécifique comme l'ont fait certaines Villes pour gérer cette politique de la ville, et ce d'autant plus que certains partenaires privés ont été sollicités et que certains répondent positivement pour financer une partie de la politique que la Ville de Lille entend mener dans ses quartiers en difficultés.

D'autre part, n'ayant pas encore eu connaissance de l'apport de l'Etat cette année sur la politique de la ville, puisque Monsieur GAUDIN repousse semaine après semaine l'annonce de ce qui va nous être donné au niveau du contrat de ville, il nous est très difficile de passer une convention annuelle avec le GEDAL.

Par conséquent, nous proposons, pour éviter que cette équipe ne s'arrête de fonctionner fin décembre, de passer une convention avec le GEDAL pour le premier trimestre 1996.

Il n'y a donc absolument aucun problème de fond, c'est essentiellement un problème formel qui est posé aujourd'hui face à cette convention et à cette subvention à donner au GEDAL pour le premier trimestre 1996.

95/730 - Contrat de Ville - Quartier du Faubourg de Béthune - Subvention au Basket Club du Faubourg de Béthune.

95/731 - Construction d'un local associatif au Faubourg de Douai - Lot n° 1 : gros oeuvre étendu - Avenant n° 1.

95/732 - Aménagement d'un espace de lecture dans l'ancienne Mairie de Quartier de Lille-Sud - Avenants aux marchés.

95/733 - Aménagement d'un espace de lecture dans l'ancienne Mairie de Quartier de Lille-Sud - Lot n°9 : Peintures, Revêtement de sols et murs - Changement de dénomination sociale - Avenant.

Monsieur le Maire - Vous êtes d'accord pour adopter l'ensemble de ces rapports ? (oui) Merci.

Adoptés.

M. ROMAN, dossier n° 4, vous avez toutes une suite de rapports.

Chemise n° 4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un certain nombre de rapports mais deux rapports d'importance pour la vie municipale que je me propose d'aborder l'un à la suite de l'autre puisqu'ils donnent lieu, l'un et l'autre, à un débat et à un certain nombre de prises de positions des groupes politiques.

95/734 - Association Septentrionale d'Epidémiologie Psychiatrique (A.S.E.P.) - Organisation d'un congrès européen sur la schizophrénie à Lille du 25 au 27 janvier 1996 - Subvention exceptionnelle.

.../...

95/735 - Institut de la Décentralisation (I.D.) - Organisation des 1ère "Assises de la Décentralisation" à Lille les 8 et 9 février 1996 - Subvention exceptionnelle.

95/736 - Association "Rhin et Danube" - Organisation du Congrès National les 20 et 21 avril 1996 à Lille - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

95/737 - Association Agir ensemble contre le Chômage (A.C.!) - Manifestations de juin 1995 - Subvention exceptionnelle.

Adopté à la majorité (voir discussion et vote page 60).

95/738 - Association du Kaméléon - Emprunt de 200 000 F - Garantie financière de la Ville.

95/739 - Budgets Primitif et Supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1995.

95/740 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1995 - Décision modificative n° 5.

Adoptés.

95/741 - Budget Primitif 1996 - Débat d'orientation budgétaire - Environnement et propositions.

Ce débat d'orientation budgétaire est le débat au cours duquel nous devons préparer les conditions d'élaboration du budget de l'année 1996. Ce n'est donc pas le vote du budget, c'est un débat qui doit permettre, avant ce vote, trois objectifs :

- le premier, de jauger l'environnement budgétaire,
- le deuxième, de définir les axes politiques du budget 1996,
- le troisième, d'envisager les besoins et donc de définir les marges de manœuvre dont nous aurons besoin pour mettre en œuvre ces priorités.

Quelques éléments sur ces trois aspects. Je n'irai pas dans le détail, je me garderai le soin de le faire en réponse aux différentes questions qui pourraient être posées ou observations qui pourraient être émises dans le cadre du débat.

Premier élément : l'environnement budgétaire. Il tient à la fois à la situation nationale et à la situation locale.

Sur la situation nationale, on nous a parlé, dans le cadre des échéances présidentielles, d'un pacte de stabilité budgétaire entre l'Etat et les collectivités territoriales et ce pacte de stabilité budgétaire est nécessaire car les ressources que les collectivités territoriales obtiennent de l'Etat sont soumises aux aléas du vote de la loi de finances chaque année par l'Etat. Il ne peut donc y avoir de vision à long terme de la permanence des concours de l'Etat auprès des collectivités territoriales.

Au lieu d'avancer sur une stabilisation des concours, on constate en 1996, et sous réserve du vote définitif de la loi de finances, qu'une nouvelle fois, et c'est la règle depuis 1992, l'Etat va réduire considérablement son soutien aux collectivités territoriales. Je dis considérablement car l'Association des Maires des Grandes Villes de France estime que la ponction de l'Etat sur les dotations des grandes villes de France sera de 252 MF en 1996 alors que la progression normale due notamment à l'inflation aurait dû être de 441 MF, ce qui fait quasiment une ponction de l'Etat sur l'ensemble des grandes villes de France de près de 700 MF.

Pour la seule Ville de Lille, c'est, dans l'état actuel des choses, environ 12 MF que nous devions recevoir de l'Etat et que nous ne recevrons pas, 12 MF, c'est 2 % d'augmentation de la fiscalité, d'une manière tout à fait mécanique.

C'est une politique qui devient permanente depuis 1992 et nous avons fait un calcul très simple au niveau de la Ville de Lille qui conduit à considérer que depuis 1992, si la courbe des concours de l'Etat avait simplement suivi le rythme de l'inflation, nous aurions aujourd'hui dans les caisses de la ville, 178 MF de plus que ce que nous n'avons en réalité.

Cela veut dire que les concours de l'Etat à la Ville de Lille, au lieu de suivre la courbe de l'inflation et donc du coût de la vie, ont pris sur les forces économiques potentielles de la Ville de Lille 178 MF transformés en points de fiscalité. Cela équivalrait aujourd'hui à augmenter la fiscalité locale de 30 % si nous voulions récupérer ce manque à gagner.

Je ne reprends pas le détail de la baisse des dotations mais elle touche autant le fonctionnement que l'investissement. Je veux simplement dire que sur l'investissement, il me semble qu'il s'agit là d'un choix fondamentalement erroné de la part du Gouvernement puisque toutes les villes de plus de 10 000 habitants se voient purement et simplement supprimer ce qui s'appelait jusqu'en 1995 la D.G.E., la Dotation Globale d'Équipement qui permettait d'épauler un certain nombre d'investissements décidés par les collectivités territoriales.

Quand on sait qu'en France, 80 % à peu près des investissements publics sont générés par des décisions de collectivités territoriales, je crois qu'en terme d'activité économique, c'est un choix qui est pour le moins mal adapté à la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Je pourrais, sur la situation de l'Etat, évoquer des éléments qui concernent les transferts de charges sur les collectivités territoriales. Je voudrais simplement donner cet exemple parce qu'il est significatif. Aujourd'hui, nous avons terminé l'Université de Lille II, nous l'avons construite, nous avons payé les entreprises, nous attendons encore de l'Etat un versement de 60 MF sur 240 MF qui ont été inscrits en autorisations de programmes dans le budget de l'Etat en 1995 et pour lesquels on nous a fait savoir que les crédits de paiement ne seraient disponibles qu'en 1996. Ce qui signifie que les Lillois portent aujourd'hui le coût d'un transfert de l'Etat sur la construction de l'Université de Lille II.

C'est le premier élément du contexte budgétaire.

Le deuxième élément tient à la situation locale et donc au point où nous en sommes à l'issue du mandat 1989/1995. Ce mandat a été celui des trois défis.

Le premier défi est celui d'un formidable effort d'investissement. Nous avions prévu en 1989 de dépenser dans ce mandat environ 450 MF d'investissement. En fait, nous avons quasiment fait le double. Parce que nous avons souhaité saisir les opportunités que nous offraient le passage du T.G.V. à Lille, le lien fixe Transmanche, la capacité d'inscrire Lille sur la mappemonde, et nous avons réussi.

.../...

J'entends bien des discours ponctuels sur un déficit de trésorerie d'EURALILLE, mais que serait Lille aujourd'hui sans EURALILLE ?

Que serait Lille aujourd'hui sans le formidable effort de construction universitaire ?

Que serait Lille aujourd'hui sans une rénovation engagée d'un musée qui deviendra l'un des musées les plus notoires au monde ?

Que serait Lille aujourd'hui sans Lille Grand Palais ?

Alors que nous venons de gagner contre ce qui était considéré comme la première ville de province en France, Lyon, sur une candidature aux Jeux Olympiques. Personne ne nous donnait favoris.

Alors que nous venons d'obtenir l'organisation du G 7 à Lille en 1996. L'aurait-on obtenu si nous n'avions pas eu Lille Grand Palais ? Jamais.

Tout cela ne serait pas possible si Lille n'avait pas décidé une politique ambitieuse, volontariste, de grands investissements.

A côté de cette politique de grands investissements, nous n'avons pas voulu durant le mandat qui vient de s'achever investir dans les grands projets sans investir massivement dans les quartiers. Et je n'ai de cesse de rappeler qu'à côté des grands projets, de 1989 à 1995, nous avons construit ou rénové cinq mairies de quartiers, trois centres sociaux, nous avons construit ou rénové huit salles de sports, nous avons construit ou rénové quatorze salles polyvalentes d'activités dans les quartiers. Nous avons construit 62 terrains de sports de proximité dans les quartiers de la ville. Un formidable effort d'investissement.

Et, en même temps, deuxième défi, un maintien de la fiscalité. De 1987 à 1995, vote des taux 0 pour la Ville de Lille. Exemple quasiment unique en France d'une Ville qui a réussi à doubler son effort d'investissement et à maintenir ses taux de fiscalité.

Et pourquoi ? Eh bien parce qu'il y a eu une forme de miracle lillois. Et quel est-il ce miracle lillois ?

C'est qu'en investissant, en voulant le développement de la Ville, nous avons enrichi le tissu de cette ville.

Savez-vous que le Produit Intérieur Brut calculé au niveau national peut se calculer au niveau local ? Ce sont les bases de la taxe professionnelle calculées par les services fiscaux chaque année. Les bases, pas le produit, c'est-à-dire ce qui sert à calculer la fiscalité.

Et ces bases de la taxe professionnelle, c'est quoi ?

C'est l'investissement fait par les entreprises et ce sont les salaires payés par les entreprises.

De 1989 à 1995, ces bases de la fiscalité locale, et notamment de la taxe professionnelle à Lille, ont augmenté de 43,43 %, c'est-à-dire une moyenne de 6 % d'évolution du P.I.B. à Lille alors que je vous demande simplement de comparer la situation de Lille avec celle d'un certain nombre d'autres villes ou avec celle du pays. Qu'on se sentirait mieux dans ce pays si on avait un P.I.B. qui évoluait de 6 % en moyenne.

.../...

Eh bien, ce n'est pas un P.I.B. de génération spontanée, c'est le résultat d'une politique, d'un volontarisme, et c'est ce qui explique que nous avons réussi à tenir et à relever ces trois défis.

Alors, 1996.

Parce que nous avons réalisé une période d'investissement massif de 1989 à 1995, parce que nous avons fait appel à l'emprunt bien plus que nous ne l'envisagions en 1989, il nous faut maintenant souffler. Il nous faut d'un point de vue stratégique reconstituer les marges de manœuvre, les capacités d'intervention de la Ville, les capacités de relever d'autres défis, nous l'espérons, dans quelques années.

C'est la raison pour laquelle nous proposons dans les prochaines années, 1996, 1997, une forme de pause en investissement et un retour à un investissement beaucoup plus conforme aux choix que nous avions faits avant de relever ces grands défis.

Qu'est-ce que cela signifie ?

La poursuite et la terminaison des programmes engagés et puis essentiellement la poursuite d'un effort de maintenance sans engagement de programmes nouveaux structurants, sur l'ensemble de la ville.

En fonctionnement, les axes politiques que nous avons définis en 1995 sont toujours valables aujourd'hui. Je vous les rappelle.

Il s'agissait de faire un effort en matière d'emploi et d'insertion.

Il s'agissait d'amplifier l'effort de la Ville en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie, la prévention de la délinquance.

Il s'agissait enfin d'augmenter l'effort de la Ville dans son champ de compétence sur la sécurité dans les quartiers de la ville.

Nous pensons qu'il faut en fonctionnement, sur ces trois objectifs définis ou redéfinis en 1995, maintenir ces priorités. Je ne dis pas au stade actuel développer ou amplifier, je dis maintenir simplement ces priorités qui semblent être toujours d'actualité.

Dans ces conditions -et j'en termine par là- quelles sont les marges de manœuvre ?

Les dotations de l'Etat : elles provoquent un déficit cumulé de recettes pour la Ville qui correspond à près de 30 points de fiscalité. Je veux dire d'ailleurs que là où on nous enlève deux points de fiscalité sur le budget 1996, on nous ajoute mécaniquement en dépenses un certain nombre de dépenses supplémentaires car lorsque la T.V.A. augmente de 2 %, elle augmente pour la Ville de 2 % ; et lorsque la taxe sur les produits pétroliers augmente comme elle l'a fait au mois de juillet dernier, elle augmente pour le carburant ou le chauffage de l'ensemble des bâtiments municipaux de la même manière.

Cela veut dire qu'on nous enlève des recettes et qu'on nous taxe davantage sur les dépenses.

Comment rechercher les marges de manœuvre ?

Il faut les rechercher partout dans notre budget de fonctionnement, à condition de ne pas toucher à la qualité du service public, et nous y travaillons, dans notre politique tarifaire, à condition de ne pas sacrifier la population la plus défavorisée de notre ville qui a accès, grâce à une politique tarifaire de nature sociale, à un certain nombre de services auxquels la population de même nature n'a pas accès dans un certain nombre d'autres villes. Et enfin, la fiscalité.

Sur la fiscalité, un certain nombre d'études parues la semaine dernière, notamment dans la presse spécialisée, je pense aux Echos et à la Tribune Desfossés, font état pour l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants en France d'une moyenne d'évolution de la fiscalité entre 7 et 10 points de fiscalité.

Les premières décisions qui ont été prises par un certain nombre de collectivités, je pense par exemple à la Ville de Strasbourg, au Conseil Général des Hauts-de-Seine ou au Conseil Régional d'Ile-de-France, se situent à des niveaux qui sont plutôt au-dessus de cette fourchette.

Je crois que nous devrons avoir le souci, en faisant nos choix fiscaux à l'occasion du budget 1996, non seulement d'une analyse rigoureuse de nos dépenses, d'une analyse rigoureuse des besoins de la population de notre ville, mais aussi en ayant à l'esprit la situation d'un certain nombre de familles qui souffrent aujourd'hui de la situation sociale.

A cet égard, nous n'avons pas encore aujourd'hui connaissance de l'ensemble des éléments, notamment de l'évolution des bases fiscales sur 1996, des conséquences d'un certain nombre de dispositions de la loi de finances qui vont concerner les familles modestes, je pense notamment à toutes celles qui étaient jusqu'à présent dégrévées du fait de leur niveau de revenus et qui risquent de ne plus l'être avec un certain nombre de décisions qui sont en cours de préparation aujourd'hui.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces éléments et en réaffirmant un certain nombre de priorités politiques claires que nous ferons nos propositions. C'est en tout cas dans ce cadre que nous avons engagé la préparation du budget de 1996.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les éléments que je voulais apporter au-delà de ceux qui sont contenus dans la délibération qui vous est proposée aujourd'hui.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, chers collègues, quelques réflexions dans le cadre de ce débat d'orientation puisque c'est un débat qui n'amène pas à un vote mais qui nous permet d'exprimer les soucis et quelques orientations dans le cadre de la préparation du budget 1996.

Pour reprendre à partir du démonstratif et de l'analyse de notre collègue Bernard ROMAN dans le même ordre nos appréciations, je voudrais rappeler pour mémoire quelques éléments chiffrés qui donnent l'impact réel de ce que représente une gestion de crise avec un Gouvernement qui ne prend pas les mesures pour remettre le pays en état de marche et de croissance. Cette incidence est forte, grave, lorsqu'on parle de fracture sociale, elle amène des individus à être privés d'emploi ou sur des emplois menacés, on est dans la même situation dans les rapports Etat/collectivités locales et on risque d'atteindre le niveau de fracture s'il n'y a pas d'alternative dans les mesures politiques qui sont prises actuellement.

.../...

Quelques chiffres brièvement.

L'équivalent des détournements -il s'agit bien de détournements- des recettes fiscales locales que l'on peut constater. Les collectivités réalisent 75 % des équipements publics. Dans le même temps, la répartition de la totalité des impôts prélevés dans le pays était en 1994 de 10 % seulement pour les collectivités. En 1987, cette part était de 15 %.

Actuellement, l'Etat conserve 90 % de la fiscalité collectée et ne réalise que 25 % des investissements.

L'évolution de la Dotation Globale d'Equipment : 27 % en 1970, 17 % en 1980, 10 % en 1982.

L'aide de l'Etat aux équipements territoriaux pourrait être aujourd'hui totalement supprimée pour un grand nombre de communes. C'est le contenu du Plan JUPPE Bis, il s'agit du pacte avec les collectivités territoriales qu'il se propose de mettre en oeuvre.

La hausse de la T.V.A. : c'est un handicap pour les Communes.

Le pacte de stabilité dans les relations financières entre Etat et collectivités territoriales annoncé par Monsieur CHIRAC passait aux oubliettes dès le mois de juin 1995. En effet, le taux de T.V.A. passait de 18,6 % à 20,6 %.

Rappelons que les Communes paient cet impôt sur tous leurs investissements, que le remboursement n'est pas total et qu'il leur faut trois ans pour recevoir la totalité de ce qu'elles ont versé.

Simultanément -et cela joue en trésorerie pour les collectivités locales-, l'Etat prend d'autre mesures, en particulier avec sa M 14, ce qui oblige les collectivités locales, elles, à redistribuer et à payer l'ensemble de leurs factures dans un délai de 30 jours maximum.

Ce qui nous met dans un état de tel resserrement qu'on arrive à une fracture dans les rapports Etat/collectivités locales. Il n'y aura pas de réponse qualitative et quantitative possible par les collectivités locales sans qu'il y ait une alternative politique.

Voilà sur le plan global et je pourrais développer aussi bien sur l'évolution du taux de cotisation de la C.N.R.A.C.L., cotisation employeur, cotisation salariale, en précisant que c'est un point à l'ordre du jour puisque le 25 janvier 1996, il y aura les élections professionnelles dans ce cadre-là. Et ce sont les Communes qui ont dû supporter sur cette période la reprise de ces fonds. Cotisation qui est passée de 7 % en 1984 à 7,85 % en 1994, avec une pointe de 8,9 % en 1989.

Cela représente très exactement en masse 55 milliards de francs d'impôts locaux qui ont été détournés des budgets entre 1984 et 1994, liés à la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Voilà donc un peu pour montrer quel est le tableau, l'environnement local -on vient de le préciser-, nous en sommes tous conscients.

Comment, dans cette situation, tirer des grandes lignes d'orientation pour le budget 1996 ?

.../...

En ce qui nous concerne, notre réflexion nous amène à penser que sur le fonctionnement, s'il est effectivement nécessaire de rechercher la pertinence sociale dans les choix de mise en oeuvre de nouvelles réponses et leur traduction dans le budget de fonctionnement, et s'il est nécessaire de veiller à l'amélioration de la qualité du service public de façon simultanée, en aucun cas, nous pensons que nous pouvons accepter l'idée même d'un recul sur la section de fonctionnement. En effet, ce serait admettre la politique gouvernementale avec sa pression et ses répercussions, et faire en sorte que ce soient les édiles au niveau local qui soient amenés à abandonner les services nécessaires et les réponses sociales nécessaires alors qu'ils sont les élus les plus proches de ces problèmes.

Deuxième élément sur l'investissement et toujours sur les dépenses. Certes, il est nécessaire de faire une pause, une pause d'ailleurs qui est souhaitable. Elle n'est pas seulement souhaitable parce qu'il y a des contraintes, elle est souhaitable parce qu'il faut que l'on maîtrise bien à nouveau la totalité, après les gros investissements qui ont été réalisés et la multitude de micro-investissements réalisés au niveau des quartiers, que l'on revoie bien la programmation de notre maintenance pour éviter des détériorations du patrimoine et pour en assurer la gestion.

Il est temps que nous fassions le point, le bilan de cet ensemble et qu'on sache quelle est l'enveloppe nécessaire pour qu'il y ait conservation de ce patrimoine.

Certes, on peut profiter de cette occasion pour mettre en débat, et dans un chantier collectif, le Plan Pluriannuel d'Investissement, pas seulement avec une vision étroite, sclérosée de la démocratie à l'intérieur du Conseil Municipal, mais au contraire bénéficier du laps de temps des deux années qui nous sont offertes pour mettre en chantier ces grandes réponses de Plan Pluriannuel et de les faire valider au niveau des Conseils de Quartiers, et au-delà avec les gens eux-mêmes, pour voir si cela correspond à des urgences, à des nécessités, et si ces gens perçoivent les mêmes choses que nous. Pas seulement avoir une vision technocratique du savoir mais définir d'en haut la nature de la réponse pour les cinq prochaines années des investissements nécessaires à la ville. Et reprendre contact avec le réel et en profiter pour amener un débat interactif entre la population et le Conseil Municipal.

Voilà une deuxième orientation en ce qui concerne les investissements, tout en étant d'accord sur la nécessité de faire cette pause sur les grands projets.

Maintenant, le problème des ressources.

Taux de fiscalité : nous ne passerons pas comme cela d'un taux qui est resté invariant dans notre ville à un taux qui se remet en mouvement.

Mais nous pensons aussi que la question n'est pas d'actualité -j'y reviendrai dans ma conclusion- puisqu'il n'y a pas forcément que des visions optimistes à avoir et si on s'appuie sur le grand mouvement qui vient d'avoir lieu, il y a peut-être d'autres réponses à trouver d'ici le mois de mars.

L'emprunt. Il y a des avis partagés sur le fait qu'il y a trop d'endettement, pas assez d'endettement, et que ce n'est pas une bonne façon de gérer la ville. Là-dessus, nous sommes tranquilles, nous avons toujours pensé qu'il fallait rester simple en matière de gestion au niveau d'une collectivité communale, qu'il y avait de vieilles règles et qu'il ne fallait pas les changer.

Tout ce qui relevait du court terme pouvait être financé avec le court terme, tout ce qui relevait du moyen terme, avec des emprunts à moyen terme, et tout ce qui correspond au long terme avec des emprunts long terme.

.../...

On avait une structure de notre dette qui ne correspondait pas elle-même à un souci de perfection pour répondre à ces trois critères. Un grand travail a été fait depuis trois-quatre ans dans le cadre des renégociations et des rééchelonnements pour remettre un peu d'ordre dans tout cela. On se retrouve maintenant dans une configuration qui est plus acceptable. Mais la recherche d'un financement par l'endettement et par l'emprunt, ce n'est pas forcément une mauvaise gestion. Encore faut-il simplement l'appliquer avec la rigueur de la réponse au pourquoi.

Sur les tarifs, nous pensons que ce n'est pas forcément une bonne chose. Certes, on va trouver à l'intérieur de notre propre budget un certain nombre de tarifs qui n'ont jamais subi de modifications depuis 25 ans et qu'il est temps de rafraîchir un peu et de leur donner une vérité économique par rapport au service qui est rendu par la collectivité. Mais ce n'est pas là que nous allons trouver les réponses essentielles.

En plus, il nous semble qu'il y a quelque chose de pervers à entendre autour de nous un certain nombre de réflexions qui voudraient que les collectivités locales dans leur philosophie considèrent qu'il faut faire un prix exact du coût de revient d'un service pour l'appliquer à la population.

Mes chers collègues, avec une telle logique, à quoi servons-nous ? Les élus locaux ne serviront plus à rien, pas plus la collectivité locale, il n'y aura qu'à remplacer par un secteur privé total qui donnera des prix de revient pour des services auxquels on aura droit en payant pour y accéder. Ce n'est pas la réponse de la collectivité publique. Ce n'est pas pour cela que la République l'a inventée. Il faut donc revenir à ses racines et à sa raison d'être.

Nous pensons donc qu'il faut veiller, comme à la prunelle de nos yeux, à ne pas modifier les tarifications à un niveau supérieur à celui de l'inflation, ce qui nous détournerait de notre mission sur le fond.

En conclusion, ce qu'on nous dit, c'est qu'en fait c'est la capacité d'autofinancement de notre Ville qui peut être remise en cause et cela essentiellement parce que l'Etat fait peser sur nous la crise économique. Une réponse a été donnée par l'ensemble des travailleurs dans le mouvement de plus de 20 jours qui a eu lieu. C'est pour cela que nous pensons qu'il ne faut pas commencer par dire que nous serons obligés de revenir à une augmentation des taux.

Il est nécessaire d'amplifier le mouvement qui vient d'avoir lieu dans la nation, de changer de politique, de mettre en place une politique d'emploi parce que celle-ci a ses répercussions immédiates sur les ressources des collectivités locales et qu'elle peut être une réponse essentielle pour trouver nos propres financements, en maintenant un service de qualité égale dans notre ville pour 1996.

Merci de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEGREVE.

M. Carl LANG.

M. LANG - Monsieur le Maire, je vais essayer d'être aussi synthétique que la note de synthèse qui nous a été remise dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire puisque finalement tout ceci se réduit en deux pages et demie.

.../...

Ce que j'en retiens brièvement c'est que tous les Conseils Municipaux, après une nouvelle élection, sont tentés par une augmentation des impôts locaux. Pour cela, il faut développer une argumentation de bouc émissaire. Souvent, on parle de l'héritage. Là, c'est difficile pour le Conseil Municipal puisqu'il s'agit de votre propre politique. On justifie donc les investissements qui ont été réalisés, cela a été parfaitement fait par notre responsable du budget.

Sinon, bien sûr, on trouve comme bouc émissaire l'Etat, c'est l'argumentation classique.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Maire, ce que je retiens de la lecture de ces deux pages et demie se résume à une phrase. C'est la suivante : *Les effets croisés des contingences externes et internes nous conduisent à envisager l'augmentation des taux fiscaux en 1996, etc.*

Je vous fais part de notre souci de ne pas augmenter les impôts locaux, d'abord parce que les Français vont supporter la politique de prélèvements considérables imposée par l'Etat, je crois que fin 1996 cela représentera en tout 130 milliards de francs, la T.V.A., les taxes sur les produits pétroliers, les 0,5 % de la taxe de redressement social, l'imposition des allocations familiales, l'élargissement de l'assiette de la contribution sociale généralisée, bref, les Français vont être un peu plus écrasés d'impôts nationaux. Je vous en prie, Monsieur le Maire, faites que la Ville de Lille montre le bon exemple - continue de le montrer concernant les impôts- en n'augmentant pas les impôts locaux.

Nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens et le Conseil Municipal, la Mairie de Lille ne peuvent pas vivre au-dessus des moyens des contribuables lillois.

Il ne reste donc plus qu'une chose à faire, comme beaucoup de nos compatriotes, nous serrer la ceinture.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Mais nous l'avons fait. Vous n'étiez pas au Conseil Municipal. Pendant sept ans, il n'y a pas eu d'augmentation des impôts. Il pourrait y avoir une petite augmentation maintenant que vous êtes là...

M. BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire un petit rappel au règlement pour ce qui concerne ce débat d'orientation budgétaire. Nous avons voté tout à l'heure le règlement intérieur du Conseil Municipal qui prévoit dans son article 16 que les documents concernant la note d'orientation doivent être adressés à chaque élu dix jours au moins avant l'ouverture de la séance. Nous avons reçu l'ensemble des documents du Conseil Municipal il y a six jours.

Je souhaiterais qu'à l'avenir on puisse respecter les textes que l'on vote, même si celui-là n'avait pas encore été voté. Il serait quand même souhaitable que l'on puisse avoir les documents pour pouvoir apporter des débats sereins en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - Vos capacités sont telles qu'en six jours, vous avez absorbé tout cela...

.../...

M. BIENVENU - Lorsque je vous écoute, les uns et les autres, j'ai toujours l'impression de m'être trompé d'hémicycle. Les attaques permanentes de l'Etat sont dignes des débats parlementaires. Et si je comprends bien l'amertume de certains de ne pouvoir être membres de l'Assemblée, je souhaite, pour ce qui me concerne, avoir un débat un peu plus communal.

Monsieur le Maire - Vous faites des mécontents sur tous les bancs... (rires).

M. BIENVENU - En ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire, une remarque générale.

Je pense que nous sommes pratiquement tous d'accord sur le fait que l'Etat doit réduire ses déficits et son endettement. C'est le passage obligé d'une meilleure santé financière et de la baisse attendue par le monde économique des taux d'intérêts. C'est la seule issue vers une reprise correcte de la croissance.

Pourquoi voulez-vous que l'Etat seul réduise ses dépenses et que les collectivités fassent le contraire ? Il s'agit d'un effort national où chaque structure se doit d'être solidaire.

Ces faits n'avaient pas échappé à vos amis et je remarque que Monsieur ROMAN a fait état d'une ponction de l'Etat depuis 1992. Or, en 1992 -je le rappelle une nouvelle fois- c'étaient les lois de finances qui étaient concoctées à l'époque par Monsieur CHARASSE et ce dernier avait déjà engagé le processus de désinflation des dotations. Nous sommes donc dans la logique d'une politique de gestion correcte.

En outre, il ne faut pas éluder non plus que les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont posé divers transferts de compétences au bénéfice des collectivités locales, en contrepartie de compensations financières intégrales. C'est le texte de cette loi sur la décentralisation.

Vous avez évoqué plusieurs points. En particulier, les effets du pacte de stabilité financière inclus par le Gouvernement dans la loi de finances de 1996. C'est le respect pur et simple des engagements du Président de la République qui a souhaité que ce pacte assure aux collectivités, sous le contrôle du Parlement, la stabilité des relations financières avec l'Etat.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'analyse que vous avez faite de ce pacte de stabilité financière.

Je vous rappelle qu'en juillet dernier il y a eu un groupe de travail sur le pacte de stabilité dont le but principal -il faut le rappeler parce que vous ne l'avez pas dit- était de fixer un plafond d'évolution des concours financiers sur une base pluriannuelle, avec un engagement corrélatif de l'Etat de ne pas modifier ces règles avant 1998 et d'opérer une compensation intégrale des charges issues de tout nouveau transfert de compétence.

L'approche globale qui a été faite en cette occasion -et je ne suis pas tout à fait d'accord avec les chiffres que vous avez annoncés tout à l'heure-, l'approche globale des concours a été fixée par ce pacte de la façon suivante.

Pour 1995-1996 : +2,1 % , en concours globaux.

Pour les exercices suivants jusqu'en 1998 : + 2,2 %.

.../...

En outre, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement se fera sur l'inflation et sur le P.I.B. C'est une bonne formule puisque nous la retenons pour indexer les taux à la Communauté Urbaine.

Il ne faut pas condamner l'Etat de façon aveugle. Je me permets de vous rappeler que de nombreuses subventions de l'Etat ont permis la réalisation d'un certain nombre de grands projets communaux et communautaires.

Enfin, les excellents rapports que vous avez, Monsieur le Maire, avec le Président de la République aideront sans doute notre ville à être écoutée comme elle vient de l'être pour les Jeux Olympiques.

Pour ce qui concerne précisément notre commune, le mandat qui vient de s'achever a été celui des grands projets d'investissement, vous l'avez rappelé. EURALILLE, sur lequel nous avons débattu tout à l'heure et pour lequel nous vous avons mis en garde bien avant le commencement des travaux de construction. EURALILLE donne aujourd'hui les effets que nous en attendions. Nous avons été taxés à l'époque d'anti-Lille à plusieurs reprises et d'être contre tout développement de la cité.

Ensuite, il y a eu le Palais des Beaux-Arts et le Grand Palais. Egalement la construction d'une nouvelle aile de la mairie qui est aujourd'hui inutilisée faute de moyens pour l'équiper.

Ces choix ont été les vôtres. C'est le résultat de cette politique. Et là, je voudrais également donner des chiffres, je ne vais pas en donner beaucoup mais cela mérite ce soir de les rappeler.

On a parlé de la dette : en six ans, 58 % d'augmentation -62 % si vous voulez-, c'est-à-dire 580 MF de plus, soit 10 % par an.

Cela veut dire que la dette par habitant est passée de 5 758 F à 9 170 F. Je suis persuadé qu'elle passera sans doute en 1996 à plus de 10 000 F.

Le problème de la dette est une chose, la gestion de la dette en est une autre. Vous avez fait état tout à l'heure d'une satisfaction au niveau de la gestion de la dette, peut-être, puisqu'il a été possible d'étaler cette dette dans le temps et de bénéficier de taux d'intérêts inférieurs. Il n'en demeure pas moins que l'argent emprunté doit être remboursé et que l'état de la dette aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, approche les 10 000 F/habitant.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, je veux bien, mais rappelez-vous qu'en début de mandat précédent, nous avions mis en place un Plan Pluriannuel d'investissement, mais il n'a pas été respecté. Je veux bien une nouvelle fois me prêter à cet exercice mais je me demande ce qu'il sera dans six ans.

En ce qui concerne la fiscalité, votre politique des taux 0 n'a pas permis à notre Ville de remplacer les taux communaux dans les plus compétitifs des grandes villes de France. La Ville de Lille a des taux très élevés par rapport à la moyenne des grandes villes de France.

L'enrichissement de la Ville que vous avez évoqué ici est loin d'être celui que nous aurions pu attendre et escompter face à votre politique des grands projets.

Là aussi, des études communautaires montrent que la ville de Lille est placée dans la moyenne de l'enrichissement communautaire et par rapport aux investissements réalisés, on pouvait également escompter plus.

Pour l'avenir, vous allez devoir démontrer vos capacités de gestionnaire. Si l'Etat doit se désendetter, notre Ville devra également porter une attention particulière sur le niveau de sa dette. Les grands projets coûteront encore très cher et EURALILLE risque hélas de coûter encore fort cher à notre commune en cas d'échec, ce que nous ne souhaitons pas. Mais c'est une hypothèse qu'il faut envisager. Et la Communauté Urbaine a été très claire à ce sujet vendredi soir. Lille devra prendre ses responsabilités.

Il faut maintenant vous occuper mieux du développement économique de notre ville afin d'attirer les entreprises dans des espaces qui seraient judicieusement choisis et qui existent à l'intérieur de la ville. C'est uniquement dans ces conditions que vous pourrez enrichir fiscalement la commune. C'est une démarche qui doit être accompagnée d'une politique foncière plus dynamique vis-à-vis du monde économique et des entreprises qui, potentiellement, souhaiteraient venir s'installer à Lille.

Au niveau culturel, le Palais des Beaux-Arts est une chose mais il va falloir assurer son fonctionnement, sa promotion et régler les travaux. Mais il n'est pas la seule richesse culturelle de la ville. Il est urgent que vous vous penchiez aussi sur l'avenir du Musée d'Histoire Naturelle, du Musée Industriel, qui renferment des richesses considérables qui sont aujourd'hui inexploitées.

Sur le plan de notre patrimoine, les Lillois et les Lilloises attendent de vous des décisions sur des édifices majeurs. Je ne prendrai qu'un seul exemple : l'église Saint-Maurice qui mérite qu'on s'inquiète rapidement de son avenir.

L'entretien de nos théâtres et de certaines de nos écoles devrait également être évoqué.

Enfin, les quartiers ne doivent pas être en reste par rapport aux décisions qui seront prises et de nombreux souhaits exprimés par les habitants et les unions commerciales restent aujourd'hui sans réponses.

En matière de fonctionnement, vous vous devez de maintenir de façon rigoureuse vos dépenses.

Voilà quelques idées dont nous avons eu l'occasion de débattre et d'échanger en cours de mandat. Le budget primitif de 1996 en sera la première étape. Nous aurons à cet effet un éclairage plus précis sur la politique que vous comptez mettre en place. Nous rediscuterons donc à ce moment des chiffres budgétaires lors de la présentation du Budget Primitif 1996.

Soyez conscient que nous avions pour notre part mis en place un programme précis dans lequel nos objectifs budgétaires étaient définis en corrélation avec une gestion rigoureuse et une politique économique forte.

Nous veillerons à nous rappeler régulièrement à votre bon souvenir.

Merci.

Monsieur le Maire - M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, je voudrais brièvement insister sur le fait que les semaines qui vont venir seront décisives non seulement pour le budget 1996 mais aussi pour les autres années.

.../...

En effet, nous sommes en situation de difficulté, c'est incontestable, et on peut discuter indéfiniment pour savoir d'où cela vient -de l'extérieur, de l'intérieur-, pour ma part, je ne cherche pas d'abord la responsabilité du passé ou des autres, je cherche à discerner ce que peut être aujourd'hui notre responsabilité à nous, et donc notre espace de liberté.

Je crois que cet espace de liberté n'est pas nul et que l'expérience aussi bien des personnes que des entreprises ou des collectivités montre que dans une période de difficulté, il est possible concrètement de sortir d'une crise par le haut, que les difficultés peuvent être soit enfermantes et cumulatives, soit au contraire être l'occasion d'un renouveau de clairvoyance, de vigueur et de dynamisme. Et ceci, à mon sens, s'appuie sur deux exigences.

La première est que dans les semaines qui viennent, un très grand effort soit fait pour que le budget soit vraiment appuyé sur le projet collectif. Nous avons l'échéance des Jeux Olympiques en 2004, nous avons d'autres échéances, nous avons des précisions données dans votre programme d'action municipale, il importera de les bien mettre ensemble pour que le budget apparaisse comme le support d'une volonté de progrès.

Il faut redéfinir et réaffirmer en fonction du budget notre projet collectif. Il faut simultanément nous donner, de façon sans doute plus rigoureuse encore, les directions d'avancée et j'insiste brièvement sur trois points.

La première direction d'avancée, de surcroît de rigueur, c'est de mieux identifier et peut-être aussi de mieux afficher ce que seront nos priorités, dès cette année et dans les années à venir.

La deuxième, c'est le souci qu'évoquait un de nos collègues d'avoir une vue longue. Même si nous n'avons pas à chiffrer les années qui viennent, il est important de les situer les unes par rapport aux autres pour donner plus de cohérence et de force à notre projet.

Enfin, la troisième, c'est la recherche de la meilleure équité dans la répartition, non pas des sacrifices, mais des efforts. Une répartition qui sans doute doit toucher les affectations de dépenses, doit toucher aussi les ressources. Là, rien n'est décidé a priori, l'équité sera importante dans les efforts contributifs mais il y a au-delà des efforts contributifs les usagers et les partenaires.

Il est important aussi que dans les dépenses nouvelles, nous ayons le souci de voir, non pas comment réduire la qualité de service mais comment tirer la meilleure qualité et la meilleure efficacité du franc public dépensé. C'est certainement la responsabilité qui est la nôtre.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci.

M. ROMAN.

M. ROMAN - Très rapidement parce qu'on est sur le débat d'orientation budgétaire et, comme l'a dit Monsieur BIENVENU, on aura l'occasion d'y revenir à travers les chiffres.

Je n'ai rien à dire à Monsieur DEGREVE et à Monsieur FALISE, je partage beaucoup des choses qu'ils ont dites l'un et l'autre.

Je n'ai rien à dire à Monsieur LANG car son intervention est la démonstration de la non-politique.

.../...

J'ai par contre à évoquer trois questions qui ont été soulevées par Monsieur BIENVENU.

La première a trait à l'enrichissement de la Ville. Monsieur BIENVENU dit que l'enrichissement de la Ville de Lille a été plutôt inférieur à la moyenne. L'évolution du P.I.B. au niveau national est en somme l'évolution du P.I.B. de 36 000 communes. Si la Ville de Lille avait eu un P.I.B. inférieur à la moyenne, cela signifierait que le P.I.B. national a été supérieur à une évolution moyenne de 6 % les dernières années. Je m'excuse de dire que nous constatrons en 1996 un P.I.B. supérieur à la moyenne des cinq dernières années et que malheureusement la politique nationale montre que nous arrivons à un taux de croissance qui flirte avec 0. C'est la démonstration que le miracle lillois a bien eu lieu en matière de développement.

Je voudrais dire la même chose pour la dette car Monsieur BIENVENU l'a dit, nous avons fait appel à l'emprunt d'une manière beaucoup plus massive que nous ne l'avions prévu pour relever ce défi durant les dernières années. L'augmentation a été de 62 % de notre dette cumulée de 1989 à 1995. De 1992 à 1995, celle de l'Etat a été de 100 %. Et moi je fais la différence entre les bonnes dettes et les mauvaises dettes.

Une bonne dette, un bon emprunt, c'est quoi ? Et à contrario, un mauvais emprunt, c'est quoi ?

Un bon emprunt, c'est un emprunt qui correspond à un actif et un actif qui peut permettre le développement. Or, au regard de notre capital emprunté, c'est bien, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, EURALILLE existe, je l'ai rencontré, Lille Grand palais existe, je l'ai rencontré, il reçoit des dizaines de milliers de congressistes qui apportent de la richesse à cette ville année après année ; les universités à Lille existent, je les ai rencontrées, j'ai même rencontré des étudiants, on me le reproche -enfin, certains étudiants-, tout cela, c'est un capital valorisable et valorisant pour la Ville de Lille.

Et puis, une bonne dette c'est aussi une dette qui coûte le moins cher possible. Or, je veux simplement rappeler que la dette de la Ville de Lille est une dette -Monsieur DEGREVE l'a évoqué tout à l'heure sans donner de chiffres- qui a une durée moyenne de 12 ans et qui coûte 7,92 %, c'est-à-dire l'une des meilleures dettes de toutes les communes de France, liée naturellement à la recontractualisation avec les organismes prêteurs de l'ensemble de nos emprunts dans les trois années qui viennent de s'écouler.

Tout cela fait de la Ville de Lille une Ville qui s'est endettée parce qu'elle a fait le choix de le faire mais qui s'est dotée parallèlement d'un certain nombre d'atouts qui, en étant valorisés dans les années qui viennent, vont nous permettre de rattraper cette marge de manœuvre dont je parlais tout à l'heure.

Enfin, une observation qui mérite d'être faite. Elle a été faite à la Communauté Urbaine et je veux la refaire devant le Conseil Municipal de Lille et devant les journalistes qui nous écoutent.

La comparaison des taux à travers la France n'a aucune valeur puisque le calcul des impôts -vous m'excuserez, c'est un peu complexe- ce sont des taux appliqués à des valeurs locatives. La moyenne des valeurs locatives au Nord de Paris est nettement inférieure à celle des valeurs locatives au Sud de Paris, une différence de 30 à 40 %.

Cela voudrait dire que si on veut comparer les taux, il faudrait utiliser le correctif de 30 à 40 % de différence entre les moyennes de valeurs locatives pour obtenir la réalité de la contribution des ménages et des entreprises en terme de fiscalité locale.

Donc, ne comparons pas des taux à travers la France, comparons des produits fiscaux, comparons des cotisations fiscales, c'est-à-dire intégrons à la fois les valeurs locatives moyennes et les taux moyens d'imposition.

Nous aurons l'occasion de repérer de tout cela à l'occasion de l'élaboration du budget 1996 mais je crois qu'un certain nombre de lignes directrices apparaissent à travers ce débat, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas de vote. C'est un débat d'orientation. Evidemment, lorsqu'on abordera le budget, là, il y aura un vote. Nous avons eu un bon débat sur les orientations. Je remercie à la fois le rapporteur et tous ceux qui se sont exprimés.

M. ROMAN, vous poursuivez pour les autres rapports.

M. ROMAN - Quelques rapports dont le rapport sur la mise en place de la décentralisation.

95/742 - Associations - Avances sur subventions 1996.

95/743 - Budget Primitif 1996 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits.

95/744 - Gestion de la Trésorerie - Proposition de lancement d'un appel d'offres.

95/745 - Régies d'avances et de recettes - Indemnité de responsabilité - Régisseurs suppléants.

95/746 - Exercice des mandats locaux - Indemnités de fonction - Fixation des taux.

95/848 - Subvention au C.C.A.S. - Acomptes avant vote du Budget Primitif 1996.

95/849 - Crédit Municipal de Lille - Propositions de garantie d'emprunts auprès du Crédit Commercial de France.

95/850 - Crédit Municipal de Lille - Propositions de garantie d'emprunts auprès de la Deutsche Hypothekenbank.

95/852 - Organisation des Jeux Olympiques - Candidature de la ville de Lille - Versement d'une subvention à LEO 2004.

Adoptés.

DECENTRALISATION

95/747 - Quartiers : aides financières.

Adopté.

95/851 - Mise en place des nouveaux conseils de quartier et adoption du règlement intérieur pour le fonctionnement de ces instances.

Ce rapport a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de travail avec les groupes politiques de la Majorité et l'ensemble des groupes. Je vais donc aller plus vite et être beaucoup plus schématique dans sa présentation.

.../...

En introduction, je voudrais dire que l'engagement de l'équipe municipale qui a été élue en juin dernier était très clairement d'approfondir la décentralisation. Nous avons donc travaillé depuis cette date aux conditions d'approfondissement et du développement de la citoyenneté à Lille, et notamment dans deux directions.

La décentralisation : c'est l'objet du rapport aujourd'hui mais qui ne peut pas être séparé de l'action que mène Michel FALISE dans le cadre de la délégation à la démocratie participative avec qui nous avons très étroitement collaboré dans la mise en oeuvre de ces propositions.

Ces propositions ont trait à la mise en route des conseils de quartier qui sera effective en mars prochain à l'occasion du Conseil Municipal du 18 mars. Elles proposent un certain nombre d'actions nouvelles dans trois domaines :

- le domaine de la désignation
- le domaine des compétences
- le domaine du fonctionnement

pour essayer d'aller vers cet approfondissement de la décentralisation.

Je veux rendre un hommage sincère à l'état du dossier de la décentralisation que j'ai trouvé quand vous m'avez demandé, Monsieur le Maire, de prendre en charge cette délégation, et rendre cet hommage au Recteur DEBEYRE. En effet, depuis 20 ans, bien des Villes ont essayé de mettre en oeuvre des instances décentralisées, des instances de quartier, des instances de concertation, des instances de décentralisation. Je pense qu'en dehors de la loi qui a légiféré sur Paris, Lyon et Marseille, la Ville de Lille est la seule à avoir réussi à traverser le temps ses instances à travers les conseils de quartier.

Et cela est dû à une méthode que j'ai découverte et dont je souhaite m'inspirer, qu'un journaliste a appelée "la méthode DEBEYRE", je veux bien l'appeler ainsi : ambition et pragmatisme, car nous sommes là dans un domaine où il faut à la fois avoir de l'ambition et du pragmatisme. C'est donc ce que nous allons faire.

En ce qui concerne la désignation des conseils de quartier, la proposition qui est faite consiste, en dehors d'une légère augmentation du nombre de conseillers de quartier, à maintenir le système de désignation précédent : moitié des conseils de quartier par groupes politiques du Conseil Municipal et moitié reprenant des représentants des forces vives des différents quartiers, avec la volonté affichée dans les délibérations, dans l'esprit et dans les faits qui le montreront, d'arriver à des propositions en ce qui concerne les autres forces vives qui correspondent réellement à des propositions concertées entre les différents groupes du Conseil Municipal.

En ce qui concerne la première partie, proportionnelle du groupe du Conseil Municipal appliquée à chacun des quartiers.

En ce qui concerne les critères de désignation, nous avons voulu mettre en place et écrire noir sur blanc pour essayer de se donner un gage de transparence.

Premier critère : il me semble important car le premier niveau de la démocratie participative des quartiers c'est d'essayer de tout faire dans chaque quartier pour respecter les règles que nous nous fixons les uns et les autres dans tous nos discours, c'est celui de la parité entre les hommes et les femmes. Nous pensons que dans les quartiers, plus que partout ailleurs, nous n'avons aucune excuse aux attitudes électoralistes machistes qui sont celles de la société française. Nous donner l'objectif d'avoir dans tous les conseils de quartier la parité entre les hommes et les femmes devrait être facilement réalisable.

.../...

Le respect de la représentation géographique des différents secteurs. Nécessité d'une représentation sociologique. L'intérêt apporté à la représentation des jeunes, notamment des 18-25 ans, nous semble tout aussi important. De la même manière que nous souhaitons élargir le seul critère de domiciliation qui existait jusqu'à présent à l'exercice d'activités dans le quartier, qu'elles soient professionnelles, associatives ou militantes.

Nous proposons que les désignations soient faites sans condition de nationalité, avec le seul souci que la composition globale des conseils de quartier leur permette de se saisir de toutes les dimensions de la vie des quartiers.

Enfin, les conseils de quartier seront mis en place au mois de mars prochain. Au mois de janvier et au mois de février, nous prévoyons, à l'initiative des dix Présidents de conseils de quartier, une très large animation, une très large information dans l'ensemble des quartiers de tous ceux qui peuvent être concernés par la mise en place des conseils de quartier.

Sur le rôle, deuxième aspect, je vais beaucoup plus vite. Il s'agit de quatre missions essentielles pour le conseil de quartier :

- de repréciser les choses dès l'entrée en fonction des conseils de quartier et de se donner la possibilité de réactualiser les choses d'année en année,

- de repréciser les missions des conseils de quartier sur les dossiers qui donnent lieu à une simple information des conseils de quartier, les dossiers qui donnent lieu à un avis des conseils de quartier, les dossiers qui concernent les champs d'application des propositions des conseils de quartier et enfin ceux qui concernent les champs d'application des actions qui pourront être décidées et financées par les conseils de quartier.

Désormais, toutes les délibérations municipales qui concerneront un quartier mentionneront de manière obligatoire l'avis, la proposition, l'information faite aux conseils de quartier et toutes les délibérations présentées au Conseil Municipal feront état de cet avis de la même manière que nous pensons qu'un certain nombre de Présidents de conseils de quartier pourront le cas échéant rapporter sur leurs dossiers devant le Conseil Municipal.

De ce fait, le rythme sera adapté au rythme de travail des conseils de quartier, au rythme du Conseil Municipal, et tous les conseils de quartier seront systématiquement convoqués dans les semaines qui précèderont un Conseil Municipal afin de délibérer sur les questions qui les concernent.

Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur la communication entre le quartier et les habitants du quartier. A cet égard, nous travaillons sur un certain nombre d'outils de communication qui existeront au niveau du quartier.

Enfin, nous proposons que les conseils de quartier puissent s'organiser en désignant en leur sein un certain nombre de conseillers de quartier qui auront en charge des thématiques municipales et qui complèteront les délégations qui existent déjà au sein d'un certain nombre d'équipements municipaux ou para-municipaux, je pense notamment aux conseils d'école ou aux représentations dans les conseils d'administration des équipements sociaux ou des équipements d'animation.

De la même manière, à titre expérimental, le Maire pourra donner délégation à un conseiller de quartier afin, dans tel ou tel quartier, d'épauler le Président.

Nous prévoyons une démarche pragmatique. Pour que cette démarche soit pragmatique, il faut donner un rythme et ce rythme, nous l'avons calé en deux temps.

Le premier temps, c'est l'année 1996 : pendant cette année, nous allons essayer de faire un point fixe. La décentralisation s'est construite par des missions successives, administratives, techniques, politiques, et nous pensons qu'il faut maintenant écrire tout cela, écrire les lois de décentralisation, si j'ose m'exprimer ainsi, de la Ville de Lille en direction des quartiers. En tenant compte à la fois des compétences décentralisées, celles qui doivent le rester, celles qui doivent être amplifiées, celles qui doivent éventuellement être recentralisées, et mettre en regard de cela les charges de ces compétences et poursuivre le travail qui a été engagé par le Recteur DEBEYRE pour arriver en 1997 à de véritables budgets des quartiers de la ville, en investissement et en fonctionnement, sur les champs de compétences définis.

Cela, c'est le premier rythme, celui de l'année 1996.

Et puis il y a un deuxième rythme qui concerne tout le mandat et qui va se continuer par l'organisation, chaque année, de l'assemblée annuelle des conseillers de quartier qui sera présidée par le Maire et qui sera l'occasion de présenter à l'ensemble de la population le rapport de la décentralisation, avec chaque année l'ensemble des actions menées dans le cadre de la décentralisation ou de la déconcentration. Je crois qu'on n'imagine pas, qu'on n'imagine plus aujourd'hui la richesse de cette décentralisation.

Quand on sait qu'il y a des dizaines de milliers d'actes, sinon des centaines de milliers d'actes, qui sont réalisés chaque année dans les dix mairies de quartier et que ceux-ci permettent à des Lillois d'économiser des heures entières de trajets quartier/mairie centrale, une capacité de service public de proximité que nous avons offerte aux Lillois.

Donc, mis bout à bout, ces centaines de milliers d'actes, ces centaines de milliers d'heures de transport économisées apportent réellement une qualité de service public. Cela mérite d'être acté d'année en année.

Comme mérite d'être acté d'année en année le bilan des missions de décentralisation que nous aurons actées à l'occasion de l'année 1996. C'est un rendez-vous annuel que le Maire prendra avec l'ensemble des conseillers de quartier à l'occasion de cette assemblée annuelle et du rapport de la décentralisation qui pourra donner lieu, année après année, aux ajustements que nous pensons nécessaires d'apporter à "ces lois de décentralisation" - que je laisse entre guillemets pour ne pas froisser certains juristes qui pourraient être froissés par l'inexistence, dans le Code des Communes, des conseils de quartier.

Voilà, Monsieur le Maire, les grandes lignes du rapport qui est présenté ce soir et qui n'est que le début d'une nouvelle étape de cette décentralisation.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN. Je m'associe tout à fait à l'hommage que vous avez rendu à Monsieur DEBEYRE qui d'ailleurs suit toujours d'une certaine manière ce dossier de la décentralisation. Tout ce qui a été fait au niveau de la décentralisation à Lille, on le doit beaucoup au Recteur DEBEYRE.

C'est un dossier que je suis aussi parce que c'est un dossier capital et que pour beaucoup le mouvement que nous avons réussi à établir entre ici l'hôtel de ville et les habitants de la ville, c'est grâce en partie à cette action de décentralisation, à tous ces quartiers, et, à toutes ces mairies.

Je salue dans la salle les conseillers de quartier qui sont avec nous ce soir. Ils sont d'ailleurs présents à toutes nos réunions du Conseil Municipal.

M. LANG.

M. LANG - Monsieur le Maire, une chose est certaine. Grâce au Maire-Adjoint au Conseil Municipal de Lille on ne s'ennuie pas. Monsieur ROMAN vient en fait de nous réinventer le soviet de quartier.

(rires).

Pourtant, Monsieur le Maire, je croyais -mais je suis naïf- qu'au Congrès de Tours en 1920 il y avait eu une scission entre les Bolchéviks et les Socialistes et que vous faisiez partie de cette Internationale...

(brouhaha).

Monsieur le Maire - En 1920, je n'y étais pas...

M. LANG - Je pensais que vous étiez Président de l'Internationale Socialiste et non pas de l'Internationale Communiste.

Bref. Pourquoi j'appelle un chat un chat ? Parce qu'un conseil de quartier est un conseil de quartier, un soviet est un soviet. En effet, vos conseils de quartier ne sont pas démocratiques, ne sont pas représentatifs et la désignation en est parfaitement arbitraire.

Deux exemples.

Article 5 : *Chaque conseil de quartier est composé de membres domiciliés, etc. Il est par ailleurs de façon équilibrée représentatif :*

- . des différentes entités plus restreintes du territoire du quartier,
- . de la diversité de la population du quartier (âge, sexe, ...) sans condition de nationalité,
- . de la diversité des activités, tant économiques que sociales, du quartier.

Ces modes de désignation, Monsieur le Maire, sont parfaitement arbitraires. Vous allez faire des quotas de femmes, des quotas de jeunes, des quotas de vieux, des quotas de chômeurs. Tous ceux-ci étant désignés par vos soins au travers d'une délibération qui sera soumise au Conseil Municipal. C'est un système absolument non représentatif.

J'ajoute -Monsieur ROMAN le rappelait tout à l'heure- que la moitié de ces conseils est constituée à la représentation proportionnelle des conseillers municipaux, mais cette représentation n'est déjà pas proportionnelle car avec l'actuel mode de scrutin, vous-même, Monsieur le Maire qui avez été élu, avec votre Exécutif, à la Mairie de Lille, vous avez obtenu moins de 50 % des votes des Lillois au deuxième tour, et vous avez 3/4 des conseillers municipaux.

Donc, première moitié des conseils de quartier, 3/4 des conseillers municipaux issus de votre Exécutif et pourtant dans l'opinion minoritaire.

Et puis, pour l'autre moitié, les conseillers seront désignés de manière arbitraire. Alors, j'additionne les chiffres de manière simplement arithmétique : 75 % d'une moitié plus une désignation de 100 % de l'autre moitié, cela fait une représentation acquise, à vous-même et à votre Exécutif, de 87,5 %.

.../...

Si cela, Monsieur le Maire, ce n'est pas un soviet, alors, je ne sais plus ce que veut dire un soviet.

Vous voyez, Monsieur le Maire, vous avez même le public qui comme dans tous les tribunaux soviétiques est acquis...

(vive réaction de l'assemblée et huées).

Monsieur le Maire - M. LANG, je vous en prie, ne faites pas de spectacle.

M. LANG - J'essaie, humble élu de l'opposition minoritaire, je tente de m'exprimer. Vous voyez, quand je dis que comme dans les tribunaux soviétiques, même le public est acquis et il est là pour siffler. On n'attend plus que les faux témoins !

Monsieur le Maire - Ce cinéma de démocratie, Monsieur LANG, il y en a un certain nombre qui l'ont fait entre les deux guerres et on sait où cela nous a conduits. Alors, veillez quand même à ne pas forcer votre talent et à ne pas dénaturer la démocratie.

(applaudissements).

M. LANG - Premièrement, je suis né en 1957. Deuxièmement, je suis issu d'une famille paternelle alsacienne qui a quitté l'Alsace en 1871 pour ne pas être allemande. Alors, ne venez pas sur ce terrain à mon sujet.

J'en reviens à l'article 9 : "Les Conseillers Municipaux domiciliés dans un quartier sont de droit conviés aux réunions du conseil de leur quartier de résidence. Ils n'en sont pas membres et prennent part aux débats avec voix consultative".

C'est-à-dire que finalement les seuls Conseillers Municipaux qui ont une représentativité et une légitimité démocratique ont une voie consultative lorsqu'ils ne font pas partie du quota que vous avez défini.

Monsieur le Maire, je vous en conjure. Je sais bien que les Communistes viennent d'obtenir un succès en Russie aux élections législatives...

(vive réaction de l'assemblée).

Ne soyons pas à Lille plus soviétiques que les ex-Soviétiques.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - M. LANG, les Sociaux-Démocrates en Autriche viennent d'avoir une grande victoire sur le Front National Autrichien.

(vifs applaudissements).

Maintenant, après le petit cinéma que vous nous avez fait sur la représentation dans les quartiers, je vais vous dire ceci. Monsieur le Recteur DEBEYRE le sait bien. Depuis des années, je milite pour qu'une loi soit votée au Parlement et au Sénat pour assurer la représentation des quartiers, c'est-à-dire pour que le jour où on vote pour le Conseil Municipal, les habitants de Lille puissent voter également pour les Conseils de Quartier. Je suis partisan de cela. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu cette loi.

.../...

Par conséquent, faute de cette loi, nous proposons un système qui repose sur une représentation au second degré mais ce système est parfaitement démocratique.

Si un jour il y a un Parlement pour voter une loi qui amène une véritable démocratie dans les quartiers, j'en serai le premier ravi. J'ai déposé des propositions de loi mais je n'ai jamais trouvé une majorité au Parlement pour pouvoir instaurer des conseils de quartier élus directement par le peuple.

M. DECOCQ.

M. DECOCQ - On voit bien que c'est un grand dossier pour le mandat. Après tout, c'est effectivement un dossier intéressant dans la mesure où les quartiers et leurs conseils de quartier doivent sans doute désormais jouer un rôle de plus en plus important par rapport aux problèmes que connaissent les Lillois.

Chaque quartier doit se souvenir et, nous, nous avons bien en tête que c'est un morceau de la ville et qu'il doit jouer son rôle non seulement pour lui-même mais aussi pour le développement de la ville. De ce point de vue, c'est certainement un lieu d'initiative, un lieu de création, un lieu de proposition. C'est quelque chose qui doit être soutenu. En tout cas, nous l'avions dit sans équivoque pendant notre campagne électorale, et nous le redisons aujourd'hui.

Nous serons donc très militants et très dynamiques pour que les conseils de quartier puissent contribuer réellement au développement de la ville et à la solution des grands problèmes que connaît notre ville.

Bernard ROMAN tout à l'heure a manifesté beaucoup d'enthousiasme et très vite il est allé sur les détails, le règlement intérieur dont on débattra bientôt, sur la technique, sur la façon au fond de faire bouillir la marmite.

Je regrette qu'on ne se donne pas un peu le temps malgré tout de réfléchir en amont à ce que je viens d'évoquer brièvement en disant "à quoi doivent servir fondamentalement les conseils de quartier ?" La réponse est importante et doit amener à beaucoup de circonspection et à beaucoup de prudence, beaucoup de précautions.

J'ai entendu Monsieur FALISE, j'ai entendu mon collègue DEGREVE, j'ai vu même dans le débat d'orientation budgétaire des références à nos problèmes terribles, problèmes de l'emploi, problèmes de la drogue, problèmes de l'insécurité.

Tout à l'heure on disait que les conseils de quartier pourraient être amenés à discuter et à préparer le Plan Pluriannuel d'Investissement. Pourquoi pas ? Mais on sent bien qu'on va donc laisser ces conseils de quartier jouer un rôle de plus en plus important et non pas de façon aventureuse puisque Bernard ROMAN qui a manifesté beaucoup d'égards bien compréhensibles vis-à-vis du Recteur DEBEYRE, a préféré le terme de "pragmatique" à ce terme qui est un peu péjoratif, c'est vrai, de dire qu'on s'aventure dans des secteurs où nous ne sommes pas couverts par les dispositions du Code des Communes.

Alors on passe de façon toujours ambiguë, un peu complexe, souvent confuse, entre ce qui est légal, la déconcentration, ce qui ne l'est pas encore et qui devrait le devenir, ou en tout cas il devrait y avoir l'expression souveraine des quartiers qu'on appelle décentralisation.

Il est vrai que nous aimerais bien, sincèrement, qu'il y ait un peu plus de souffle par rapport à la vérité, y compris d'ailleurs par des conseillers de quartier qui venaient de nos rangs, on ne peut pas dire que le dernier mandat ait été un mandat formidable pour les conseils de quartier. Des choses ont été faites mais cela pourrait être terriblement dynamisé.

.../...

C'est vrai qu'il y a eu des propositions.

Pourquoi par exemple n'a-t-on pas entendu -il n'est pas trop tard- chaque Président de quartier nous développer un vrai projet pour le quartier ?

De la même façon que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, que chaque Président devra venir rendre compte. Il y a des bilans comptables, il y a des bilans sociaux. Il devrait y avoir des bilans de fonctionnement de quartier, une espèce de bilan urbain.

J'ai vu dans le règlement intérieur, mais il est trop tôt pour détailler, qu'il est dit qu'il faudrait qu'une commission obligatoire se préoccupe de social. On pourrait très bien dire qu'il faudra que d'autres commissions obligatoires se préoccupent des problèmes d'emploi, des problèmes de drogue, des problèmes de sécurité.

Bien sûr, il y a beaucoup d'associations et de structures dans les lois d'insertion, mais si on veut donner des parcelles de souveraineté, il faut que ce soit un lieu formidable d'échange et de proposition.

Là, il y a une difficulté. En oui, on est dans la démocratie participative et, pas de chance, le code électoral n'a rien prévu. Alors, on s'avance avec prudence et circonspection. Je crois qu'on a raison de le faire.

On pourrait délier cette prudence si on était un petit peu plus légitime, c'est-à-dire si on y mettait un peu plus de démocratie.

Dans le même temps où nous avions soutenu beaucoup, et nous le ferons encore, cette vision des conseils de quartier, nous avions développé pour notre part les trois piliers de cette légitimité.

Il devait y avoir à la fois le pilier politique, le pilier institutionnel et le pilier associatif. On aurait pu, c'est vrai, imaginer par exemple qu'on pourrait, puisque ces conseils de quartier sont pour l'instant simplement consultatifs, se passer de ces techniques électorales dont toutes les communes ont besoin pour avoir une majorité de gouvernement. On aurait pu imaginer qu'une représentation proportionnelle au nombre de voix obtenu et non plus simplement de la façon dont on constitue cette majorité d'efficacité dans les Conseils Municipaux.

Institutionnellement, on pourrait définir que dans les conseils de quartier il faudra qu'il y ait, ès qualité, le directeur d'école, le pasteur, le curé, pourquoi pas, c'est-à-dire que l'on définisse de façon objective avant non pas intuitu personae mais ès qualité quels sont les représentants institutionnels des structures du quartier.

En ce qui concerne les associations, après tout, faisons confiance aux associations. Elles sont assez grandes pour désigner elles-mêmes, par le mode de l'élection, pourquoi pas, leurs représentants.

On aurait donc surmonté cette difficulté de l'égalité par rapport à un surplus de légitimité.

Alors, on ne va pas monter des combats d'arrière-garde. On voit bien que le texte ne prévoit pas cette représentation à la proportionnelle. Nous le regrettons.

On nous dit : "oui, mais le deuxième collège pourrait être établi tel que vous le souhaitez". En tout cas, bien qu'ils soient nommés par le Maire mais sur proposition des Présidents des conseils de quartier -au passage, cela ne nous choque pas du tout que vous ayez cette majorité des Présidents de Conseils de Quartier-.

Alors, on va concerter. Dont acte. Nous verrons bien. Nous irons à la concertation. Pour l'instant, nous demandons à voir. Nous avons donc fort sagement reporté le vote du règlement intérieur au constat de cette composition.

Finalement, ce que nous avons voulu sera-t-il pris en compte, directement ou indirectement ?

Pour l'instant, vous comprendrez que nous restions un peu sur une attitude d'observation. C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur cette délibération en attendant le débat sur le vote du règlement intérieur.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci.

M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, je voudrais apporter l'appui du Groupe des Personnalités au texte qui est proposé, à la fois en fonction de ses enjeux et des méthodes déjà pratiquées qui laissent percevoir ce que sera l'avenir.

L'enjeu est effectivement d'enrichir la démocratie représentative par une forme de démocratie participative. Je m'explique.

La démocratie représentative se fait par élection directe au suffrage universel. Elle ne prévoit rien pour ce travail par quartier.

Mais chacun sait que dans un monde difficile, changeant, dans un monde où les citoyens aspirent de plus en plus à se saisir eux-mêmes de leurs propres affaires, il faut enrichir cette démocratie représentative sous peine d'avoir un pouvoir technocrate qui s'éloigne de plus en plus des citoyens. Il y a toutes sortes de façons de l'enrichir. Ceci est une des façons, d'autres façons viendront en discussion, à propos notamment du conseil communal de concertation ou du partenariat avec les associations.

Il s'agit bien d'enrichir, non pas de se substituer ou de concurrencer la démocratie représentative. A partir du moment où il faut l'enrichir, on ne peut pas procéder en élection directe comme c'est le cas pour cette démocratie représentative.

C'est donc, je crois, un pas en avant important au niveau des quartiers où les problèmes peuvent être précisément désoviétisés, en tout cas, dépolitisés au mauvais sens du terme.

Nous l'approuvons également sur les procédures. J'ai été amené à participer à un conseil de quartier autrefois. Je n'ai jamais constaté de phénomènes de soviétisation de ce type.

.../...

Effectivement, on peut se retrouver entre partenaires intéressés aux problèmes des quartiers. Les procédures de préparation -Monsieur DECOCQ l'a reconnu- ont été ouvertes. Les procédures de proposition : si Monsieur LANG avait pris la peine de regarder l'avant-dernier paragraphe de la deuxième page, il aurait vu que les différents responsables des groupes politiques seront associés aux Présidents de conseils de quartier. Propositions de noms seront faites au Maire, lequel est juridiquement le seul qui puisse, avec le Conseil Municipal, déléguer tout ou partie, non pas de ses responsabilités propres mais de sa capacité d'écoute et d'obligation d'écoute.

Enfin, en matière de délimitation des compétences, il s'agit d'un pas en avant important par rapport à ce qui était fait autrefois. Un pas en avant suffisamment prudent et pragmatique. Dans certains cas il faudra peut-être reconcentrer pour des économies d'échelle, dans d'autres, décentraliser davantage.

Pour toutes ces raisons, nous donnons une adhésion forte au projet proposé. Nous entendons bien continuer à notre niveau à participer à cette pratique de véritable démocratisation citoyenne et à cette pratique d'ouverture que traduit le texte proposé.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

Il reste le dossier 95/737. Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Très brièvement pour dire que nous ne voterons pas la délibération 95/737 qui concerne une subvention à l'Association A.C. D'abord parce que cette subvention concerne une action qui s'est faite au mois de juin, ce qui n'est pas très sain dans le fonctionnement.

Ensuite, nous avons soutenu largement toutes les actions d'insertion menées dans cette ville. Il s'agit en fait d'une association qui, sous couvert de lutte contre le chômage, multiplie des prises de positions politiques. Elle a notamment distribué récemment dans la ville des tracts tout à fait antigouvernementaux d'une brutalité considérable.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas soutenir cette association.

Monsieur le Maire - Je vais mettre aux voix la délibération sur la décentralisation -pas le règlement intérieur- qu'a rapportée devant vous Monsieur Bernard ROMAN.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main : les Membres de la Majorité.

Avis contraires : le Front National.

Abstentions : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Sur la délibération dont vous venez de parler, Monsieur RICHIR, 95/737 Association Agir Ensemble contre le chômage, que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : les Membres de la Majorité.

Avis contraires : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Abstentions : le Front National.

Elle est adoptée à la majorité.

.../...

Je me permets de rappeler aux membres du Conseil Municipal que nous avons beaucoup de monde avec nous, et je m'en félicite, et qu'il serait très convenable de terminer assez rapidement notre réunion du Conseil. Nous avons passé de gros dossiers, vous vous êtes exprimés, c'était une réunion fort intéressante sur le plan des échanges d'idées. Maintenant il conviendrait que chaque orateur se limite vraiment à cinq minutes de façon que nous puissions terminer à une heure convenable.

Nous sommes sur un dossier qui, lui aussi, est un préliminaire, une orientation, c'est Madame ROUGERIE qui va nous en parler puisqu'il s'agit de la création d'une Maison de la Médiation.

Mme ROUGERIE.

Chemise n° 8

MEDIATION

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseiller Municipal délégué

95/753 - Création d'une Maison de la Médiation : orientations et création d'un groupe de travail.

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un projet qui tient compte de l'évolution de la notion de médiation qui est passée en quelques années d'une simple alternative à la justice à un véritable outil de régulation sociale.

C'est aussi un projet qui a pour but de permettre aux Lillois de vraiment exercer leur citoyenneté en leur permettant un meilleur accès aux droit, qui est une des bases de la citoyenneté.

Cette Maison de la Médiation sur laquelle nous commençons à réfléchir doit être un lieu central dans lequel tout Lillois pourra être écouté, informé et orienté, et pourra ensuite trouver une alternative à l'action judiciaire.

Le noyau dur de cette structure serait le service de la médiation parce que nous ne partons pas de rien. Il y a déjà ici un service de la médiation plus traditionnel au moment où la médiation était uniquement une alternative à la justice. C'est donc ce service de la médiation qui verrait ses compétences considérablement élargies.

En amont de sa fonction de médiation générale, il y aurait à la fois une écoute et cela est absolument essentiel, une information un peu tous azimuts que nous pourrions faire en collaboration avec le CIRA qui est tout prêt à le faire. Un service qui donnerait aussi une orientation vers les différentes instances qui font déjà de la médiation.

Ce serait une première qui permettrait de faire travailler ensemble un service municipal et les associations, qu'il s'agisse de consommation, d'aide aux victimes, de médiation parents/enfants, de médiation sociale. Cette Maison de la Médiation devrait ensuite avoir une ouverture vers les quartiers parce qu'il est extrêmement important que nous puissions travailler aussi en prise directe avec les quartiers.

Mais là, nous n'en sommes qu'au début. Il y a beaucoup de travail et on a besoin de tout le monde pour nous aider.

.../...

Monsieur le Maire - Merci, Madame ROUGERIE, pour la présentation de cette Maison de la Médiation. On y reviendra par des rapports plus complets mais c'est déjà une très belle orientation qui a été tracée.

Mme DANGREAU, vous souhaitez intervenir.

Mme DANGREAU - Monsieur le Maire, une double remarque pour saluer l'effort de la Ville et celui de Marie-Thérèse ROUGERIE en particulier dans le traitement de ce dossier.

Une remarque sur le fond tout d'abord. Nous pensons que toute entreprise destinée à concilier ou à réconcilier les citoyens est bonne et qu'elle se situe en amont du conflit, et c'est la mission d'information et d'écoute telle que Madame ROUGERIE vient de la définir, ou en aval, c'est alors l'accueil des instances médiatrices qui est ici préconisé.

Une démarche volontaire d'apaisement est souvent mieux vécue qu'une démarche imposée par les tribunaux et va tout à fait dans le sens de la reconnaissance de l'initiative citoyenne telle que notre groupe la souhaite pour les Lillois et les Lilloises.

Un reproche toutefois à cette délibération, celui de se limiter à des généralités. Il aurait peut-être été utile de l'enrichir en définissant la nature des conflits traités et en fixant les limites de l'action de cette Maison de la Médiation.

Nous ne sommes pas hostiles à une extension de la mission médiatrice de la Ville mais sous certaines conditions à étudier par le groupe de travail annoncé.

Remarque sur la méthode ensuite : elle nous paraît cohérente parce que établie en partenariat avec les diverses instances susceptibles de répondre aux besoins des Lillois qui sont en situation de conflit, à savoir les magistrats, les avocats, le C.I.R.A. et les associations comme l'Aide aux Victimes.

Je ne doute pas que les quartiers qui sont par définition plus proches des Lillois seront associés à cette démarche.

Donc, notre groupe se félicite de la méthode de travail employée et ajoute seulement, Monsieur le Maire, l'espoir qu'elle ne reste pas l'apanage de la Maison de la Médiation mais au contraire serve d'exemple pour le montage d'autres dossiers comme celui de la Maison des Associations que vous nous avez dit vouloir constituer prochainement.

Monsieur le Maire - Merci, Madame.

M. BERNARD.

M. BERNARD - Rapidement, Monsieur le Maire, sur cette Maison de la Médiation. Nous ne voudrions pas qu'il y ait un risque de doublon avec les Maisons de Justice qu'on entend développer malgré les préventions de ce texte.

D'autre part, il ne faudrait pas non plus que cette structure soit créée pour favoriser en quelque sorte le simple souci pour la Ville de voir réaliser quelque chose en matière de médiation.

Enfin, il importe à mon avis que le C.I.R.A., qui est un service administratif compétent qui mérite d'être étoffé, qui n'a certainement pas suffisamment de crédits pour ce faire, ne se substitue en aucun cas avec cette Maison. C'est pourquoi l'articulation, à mon avis, doit être préservée avec le C.I.R.A.

.../...

Monsieur le Maire - Il y a de la confusion là. Il n'est pas question de refaire le C.I.R.A., etc.

M. BERNARD - C'est un service qui existe et qui est très connu.

Monsieur le Maire - Le service de médiation n'a rien à voir avec le C.I.R.A. qui est un service d'information administrative, qui a été créé d'ailleurs par Madame ROUGERIE, mais c'est tout à fait autre chose.

Vous êtes un peu dans le CIRA...

(rires).

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Chemise n° 9

RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller Municipal délégué

95/754 - Amitiés franco-chinoises - Attribution d'une subvention.

Monsieur le Maire - M. CALONNE, les amitiés franco-chinoises. Monsieur LANG voulait intervenir mais que voulait-il dire sur les amitiés franco-chinoises ? On ne le saura jamais, il est parti...

M. BERNARD - Je peux le dire à sa place.

Monsieur le Maire - Allez-y alors.

M. BERNARD - Simplement pour dire que nous votons contre ce dossier.

Monsieur le Maire - Ah bon ? Vous êtes contre les Chinois ?

M. BERNARD - Non, contre les Lao Gaï, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Que ceux qui veulent adopter cette délibération le manifestent en levant la main : l'Assemblée Communale à l'exception du Front National.

Avis contraires : le Front National.

Abstentions : néant.

Elle est adoptée à la majorité.

95/755 - Association SAFIA - Attribution d'une subvention.

Adopté.

Chemise n° 12

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

Monsieur le Maire - M. CACHEUX.

M. CACHEUX - Il faudrait peut-être, Monsieur le Maire, entendre l'observation que voulait faire Monsieur RICHIR sur le schéma d'aménagement de Belfort et puis j'y répondrai.

Monsieur le Maire - M. RICHIR.

95/760 - Quartier de Moulins - Secteur de Belfort - Présentation du projet d'urbanisme.

M. RICHIR - On va faire vite, d'autant plus que le dossier est mince pour un sujet important.

Je dois dire que j'ai été très frappé de découvrir ce dossier intitulé "Présentation du projet d'urbanisme - secteur de Belfort" car à mon avis un document de cette nature n'aurait pas dû faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

En effet, il est un ramassis de quelques lieux communs de théories architecturales et analyse le quartier de Belfort comme étant un quartier qui repose sur le concept d'épaisseur. Ce faisant, je dois dire qu'à cette épaisseur évoquée dans la délibération, on pourrait opposer l'insoutenable légèreté de cette même délibération.

Rem KHOOLAAS avait déjà fait l'éloge du vent dans les grands projets urbains. Eh bien, ce projet urbain justement repose bien sur la notion de vent mais dans sa conception plus triviale.

Je lis quelques-unes de ces brillantes phrases.

"il nous a fallu élaborer une réflexion authentique basée sur une solide analyse du lieu, proposer des concepts, les appliquer pour permettre de tester, de mesurer, de vérifier nos propos. Lorsque nous parlons de concepts, il faut les analyser comme les bases théoriques de notre travail".

Je ne vais pas plus loin.

Je crois que l'on peut, après le débat extrêmement intéressant que nous avons eu sur le règlement intérieur des conseils de quartier, donner à cette délibération un 0 pointé dans la mesure où à aucun moment n'est évoquée la population qui vit dans ce quartier, à aucun moment n'est évoqué le rôle du conseil de quartier dans la définition du projet d'urbanisme, pas un mot sur les activités à créer, pas un mot sur les difficultés considérables de ce quartier. Qui fait l'étude ? Comment les habitants sont-ils associés ?

En l'état, il nous est donc impossible de voter ce projet de délibération, préambule au projet d'urbanisme.

Monsieur le Maire - M. CACHEUX.

M. CACHEUX - Je reconnais, Monsieur le Maire, que la délibération qui est proposée est très synthétique et qu'un projet d'aménagement se comprend toujours mieux avec un plan. Mais je dois dire qu'il s'agit d'un schéma d'aménagement qui a été élaboré sous la responsabilité d'un comité de pilotage qui regroupe beaucoup d'intervenants du quartier de Belfort. Ce comité de pilotage s'est réuni de nombreuses fois.

.../...

Ce projet a fait l'objet d'une présentation très détaillée dans l'ancienne commission de l'urbanisme qui s'était réunie au mois de mai. A l'époque, bien que nous ayons eu un Conseil Municipal, je n'avais pas souhaité présenter ce projet de schéma dans la mesure où j'estimais que ce quartier de Belfort avait déjà connu trop d'effets d'annonce et que présenter un schéma d'aménagement à quelques semaines des élections municipales pouvait faire courir le reproche d'une présentation électoraliste.

Ce projet a été à nouveau soumis en détail aux membres de la commission d'urbanisme qui ont bien voulu y participer lors de notre dernière réunion où nous avons pu revoir l'ensemble des propositions.

Je vais simplement dire deux-trois mots sur ce schéma de quartier.

D'abord pour dire que d'ores et déjà sur ce quartier de Belfort, l'Office d'H.L.M., puisqu'il est à la fois le propriétaire immobilier et foncier exclusif, est déjà très largement intervenu. Je rappelle que deux ensembles Maupassant et Jean Zay, ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation en résidence universitaire.

Par ailleurs, deux autres ensembles, l'un pour le passage du nouveau périphérique et l'autre pour l'extension de l'Institut de Mécanique des Fluides ont été démolis. J'ajoute que nous avons également réimplanté, cela fait maintenant 4 ans, le siège de l'Office transformant par là-même une partie de la barre Herriot.

De ce point de vue, il est apparu important que la réflexion, dans le cadre du schéma de quartier de Moulins, soit réapprofondie. J'ajoute que lorsque j'ai entendu notre collègue DECOCQ évoquer tout à l'heure la possibilité pour les Présidents de conseils de quartier de présenter une sorte de projet de quartier, j'ai pensé que l'immense majorité serait d'autant plus à même de le faire que dans le mandat précédent -mais notre collègue n'y était pas-, nous avons élaboré pour chacun des quartiers de Lille un schéma de quartier qui vise à la fois à définir la situation actuelle du quartier et à projeter son évolution souhaitable à l'horizon d'une dizaine d'années.

Il nous reste simplement celui du Faubourg de Béthune en raison des difficultés particulières, bien qu'il soit largement élaboré, et celui du Centre qui présente quelques caractéristiques spécifiques, à élaborer et àachever. Mais les huit autres quartiers de Lille sont d'ores et déjà dotés d'un schéma de quartier. C'est le cas de Moulins.

Ce schéma du quartier de Moulins, nous l'avons fait suffisamment précis pour qu'il soit un guide pour l'action que nous menons au quotidien mais également suffisamment souple pour pouvoir digérer l'arrivée de la Fac de Droit qui, au moment où le schéma a été élaboré, n'était pas prévue, et pour pouvoir faire en sorte que celle-ci soit la plus positive possible, et sans remettre en cause l'ensemble de l'économie du schéma de quartier.

Il est vrai que sur Belfort en particulier, nous avons un peu, lors du schéma de quartier, renvoyé à une étude plus spécifique et c'est cette étude plus spécifique qui vous est proposée.

Alors, quels sont ses axes forts ?

Monsieur le Maire - Très franchement, vous nous proposez quand même un projet d'urbanisme et le projet n'est pas là. Cela pose un problème quand même. Je pense que s'il n'y a pas d'inconvénient, on pourrait revoir cela à la prochaine réunion du Conseil.

.../...

C'est un projet d'urbanisme et il n'y a pas le projet. Ce sont des considérations... Franchement, je suis un peu navré d'intervenir de cette façon mais, en conscience, je ne peux pas faire adopter par le Conseil Municipal un projet qui n'est pas là.

Ce projet, vous l'avez vu en commission, on aurait dû avoir le projet avec ce qu'il donne en réalisation puisque c'est un projet d'urbanisme. Je crois qu'il faut le revoir.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je suis tout à fait prêt à ce que son adoption fasse l'objet d'un renvoi, mais je voudrais simplement dire deux-trois mots et en particulier pour expliquer...

Monsieur le Maire - D'accord, expliquez-le et puis la prochaine fois on amènera le projet, comme cela, on pourra l'adopter.

M. CACHEUX - Pour expliquer en particulier la seconde délibération puisque la logique est que la deuxième délibération sur la démolition des 18 Ponts vient en application de ce schéma.

95/767 - Résidence Belfort - Immeuble des 18 Ponts - Demande d'autorisation de démolir.

Ce schéma prend acte d'une triple réalité à Belfort, d'une réalité autour de Maupassant, Jean Zay, qui progressivement a commencé à prendre une tonalité étudiante, qui se renforcera notamment avec l'arrivée de la Fac de Droit. D'ailleurs un secteur qui, avec Briand, Gorki et Delesalle, vit plutôt bien.

La réalité également du long linéaire Delesalle le long du boulevard périphérique qui va être dévié dans trois ans, mais aussi du petit linéaire et de la tour Clémenceau qui a déjà été réhabilitée.

Ce qui a toujours été en difficulté sur Belfort c'est en particulier le centre de Belfort et notamment 18 Ponts. C'est la raison pour laquelle dans la délibération 95/767 est proposée la démolition de cet immeuble.

J'ajoute que ce qui est dit, sans doute de manière un peu élliptique, en particulier pour ceux qui n'ont pas eu la présentation détaillée, c'est que si nous souhaitons cette démolition des 18 Ponts, c'est pour deux ou trois raisons.

La première qui est que cela concerne beaucoup des difficultés de Belfort.

La deuxième que ce projet vise à équilibrer, autant que faire se peut, la notion de peuplement, à revaloriser l'espace public. Cela représente un certain nombre d'investissements sur la place Clémenceau, sur l'emprise des 18 Ponts qui sera libérée, mais c'est également valoriser les espaces publics qui existent déjà. Il existe, masqués derrière 18 Ponts, des espaces verts de qualité mais que personne ne connaît.

En plus, cette démolition vise à mieux séparer les deux réalités qui vivent bien de Belfort et je crois qu'il est urgent aujourd'hui de démolir 18 Ponts. Il y avait déjà de nombreuses vacances. Sur les 34 familles qui s'y trouvaient, 32 solutions ont déjà été trouvées, certaines sont mises en oeuvre, d'autres devraient l'être dans les jours qui viennent puisque, à compter du 1er janvier, il ne restera que 2 cas à régler. Et quand je dis "2 cas à régler", c'est par souci de précision dans la mesure où diverses solutions sont déjà imaginées.

Lorsqu'on évoque la disparition du concept de grand ensemble, c'est au-delà de la démolition des 18 Ponts, le souhait que la réhabilitation de ces immeubles soit également spécifiée, immeuble par immeuble, comme cela a commencé à être fait sur Maupassant et Jean Zay.

Quant au concept d'épaisseur et à la notion d'ilot, c'est la reconstruction en particulier d'un certain nombre d'immeubles tels qu'ils sont prévus, notamment sur les parkings actuellement inutilisés en front-à-rue du boulevard de Belfort qui permettront de rendre des espaces privatisés, dont on espère que les habitants pourront se les approprier.

Je reconnaissais qu'avec un plan les choses eurent été infiniment plus claires.

Simplement, je souhaite que ce rapport soit éventuellement décidé la fois prochaine avec un plan détaillé. Je souhaiterais par contre, parce qu'elle est urgente, que l'avis favorable que nous donnons sur 18 Ponts soit acté.

Monsieur le Maire - D'ailleurs, cette délibération est beaucoup plus précise : "Situé 1 à 15, rue des 18 Ponts, cet immeuble de 80 logements concentre la plupart des problèmes spécifiques au quartier : drogue, vandalisme, insécurité.

A ce jour, 41 logements demeurent occupés..."

C'est très réaliste, très pratique. Cette délibération est tout à fait en ordre. Il n'y a donc aucun problème pour la mettre à l'ordre du jour. D'ailleurs, tout le monde est convaincu qu'il faut démolir cet immeuble.

Mais là, je vous demande de revenir avec le projet d'ensemble sur le quartier de Belfort parce que le Conseil Municipal ne peut pas l'adopter sans avoir ce schéma.

Alors, Résidence Belfort, immeuble des 18 Ponts, ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération 95/767 -celle-là est très précise, très détaillée, très bien faite- le manifestent en levant la main.

(M. DEGREVE demande la parole).

Allez-y, expliquez en trois secondes.

M. DEGREVE - Simplement pour dire que nous souhaitons nous abstenir sur cette délibération parce que dans le cadre de la première délibération qui avait été présentée, une des réserves que nous avions faites portait justement sur l'affectation des 48 locataires et sur la nature des réponses qu'on devait y apporter.

Si on n'a pas la première, il est évident qu'on va s'abstenir.

Monsieur le Maire - Mais il est absolument indispensable de démolir cet immeuble. Ils l'ont prévu, vous étiez en commission, par conséquent, vous avez vu ce problème.

Je pense que je peux mettre cette délibération aux voix.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : l'Assemblée Communale à l'exception du Groupe Communiste.

Avis contraires : néant.

Abstentions : le Groupe Communiste.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

Par contre, la délibération sur l'ensemble du projet, on la reverra la prochaine fois.

Les autres délibérations présentées par Monsieur CACHEUX sont adoptées.

95/761 - Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

ACTION FONCIERE

95/762 - Immeuble sis à Lille, 57, rue Eugène Jacquet - Vente par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

95/763 - Relogement de l'I.A.E. - Achat et prise en location par la Ville auprès du Centre Hospitalier Régional de Lille de deux emprises de terrain situées à l'arrière du Pavillon droit de l'Hospice Général.

95/764 - Terrains sis à Lille, 22-24 rue d'Emmerin - Vente par la Ville de Lille à la S.A. d'H.L.M. de Lille et Environs.

95/765 - Terrains sis à Lille, 22-24 rue d'Emmerin - Vente par la Ville de Lille au Centre Communal d'Action Sociale de Lille

95/766 - Emprise de terrain sis à Lille rue Eugène Jacquet - Vente par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille.

95/768 - Terrains sis à Hellemmes et à Villeneuve d'Ascq - Achat par la ville de Lille au Département du Nord.

95/769 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain sis à Lille, 20 à 24 rue d'Alger.

95/770 - Vente par adjudication publique de l'immeuble sis à Lille 6-8 rue du Magasin.

Adoptés.

Chemise n° 13

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, nos collègues de l'Opposition ont souhaité un point précis sur le dossier des Beaux-Arts qui, s'il requiert, Monsieur LESERRE, la patience des amateurs d'art de notre ville, mobilise aussi, vous pouvez en être assuré, toute l'attention et l'énergie des équipes qui sont chargées de sa rénovation.

C'est en 1988 que la Ville a redéfini sa politique à l'égard de ses trois musées, procédé à une nouvelle répartition de leurs collections et décidé la rénovation du Palais des Beaux-Arts afin non seulement d'y loger la fameuse collection des plans-reliefs mais également de le pourvoir des infrastructures nécessaires à tout établissement de ce type et lui permettre de s'inscrire pleinement dans le tissu culturel des grands musées internationaux.

..../...

Un concours international fut ouvert en mai 1990 et ce sont les architectes français IBOS et VITART qui furent retenus pour leur projet novateur et de grande qualité qui respectait, plus que les autres, l'architecture XIX siècle, composite, éclectique, du bâtiment ancien tout en permettant son extension de plus de 7 000 m² par des salles enterrées et un bâtiment lame réfléchissant dans le fond du jardin ce qui fait passer la superficie du musée de 15 000 m² à 22 000 m², soit un développement spatial identique à celui du Musée d'Orsay.

Un cahier des charges fut donc fixé aux deux architectes pour un montant de travaux de 167 MF hors taxes (dont 135 étaient subventionnables) selon la répartition suivante :

- Etat : 67,5 MF
- Région : 30 MF
- Département : 16,7 MF.

Soit un total de 114,2 MF hors taxes de subventions extérieures.

Néanmoins, un certain nombre de travaux préliminaires ou complémentaires, non subventionnables mais pourtant nécessaires, comme :

- le détournement du réseau de chauffage urbain,
- la reconstruction de la cheminée,
- le déménagement des œuvres,
- la création d'un hall de stockage et d'une immense cité de chantier pour loger la conservation et les ouvriers du chantier, et le ravalement du bâtiment ancien, le clos et le couvert,

ont entraîné un surcoût de 19 MF hors taxes, partiellement récupérable (car la cité de chantier et le hall de stockage sont récupérables) soit un supplément d'environ 10 %, ce qui est peu au regard d'un chantier de cette importance.

Ce premier programme qui atteindra en tenant compte de tous les avenants et travaux supplémentaires, un total de 187 MF hors taxes, soit une charge pour la Ville de 73 MF hors taxes, (réduction faite des 114 MF de subventions) permettra au musée de fonctionner normalement.

Cependant, encouragé par la Direction des Musées de France au Ministère de la Culture -en ce domaine, je dois dire que l'Etat nous soutient beaucoup- fortement épaulé beaucoup ce chantier, il a été envisagé un certain nombre de prestations annexes telles que les grilles de clôture extérieur pour fermer le jardin, l'aménagement des jardins et des perrons, l'éclairage des façades, l'équipement de l'auditorium, du mobilier divers, des bornes informatiques interactives, des compléments à la muséographie et à la sécurité, qui sont fort souhaitables pour faire de ce lieu un centre culturel de pointe, attractif pour tous les publics, outil promotionnel par excellence de notre cité qui pourra ainsi prétendre au développement touristique international que justifient ces richesses artistiques et architecturales.

C'est pourquoi une tranche complémentaire de 42 350 MF, hors taxes, a été prévue pour achever complètement et dans de bonnes conditions ce musée.

Monsieur le Maire, le 10 avril dernier, avec l'assentiment de notre Conseil Municipal, a accepté dans un premier temps l'engagement sur cette tranche supplémentaire de 13 MF hors taxes pour la Ville tandis que nos partenaires étaient sollicités au même taux de répartition que précédemment.

....

A ce jour, l'Etat a donné son accord écrit sur une autorisation de programme à hauteur de 16 MF hors taxes dont 8 seraient déjà à la D.R.A.C.

Par contre, le Département et la Région ne se prononceront que lors du vote de leur prochain budget, vraisemblablement en mars prochain.

En conclusion, la rénovation du Palais des Beaux-Arts sera l'une des moins coûteuses de France avec un subventionnement exceptionnel de nos partenaires de 142 MF et une charge pour la Ville de 91 MF, ce qui représente 10 500 F/m², soit 30 à 50 % de moins que les rénovations récentes des grands musées français comme Lyon qui a atteint 24 463 F/m², Grenoble, 14 500 F/m² ou le Louvre dont le chiffre ne nous est pas communiqué.

Parallèlement à ces travaux, une campagne de restauration d'oeuvres d'art allant de 1990 à 1996, peintures, sculptures et objets d'art, a été engagée avec un programme de 12,5 MF : 5 MF pour la Ville, 6 MF pour l'Etat, 1,5 MF pour la Région.

Les plans-reliefs vont faire également l'objet d'une restauration qui s'impose. Une convention avec la Caisse des Monuments Historiques actuellement en cours prévoit que la Ville prendra en charge les grosses réparations et le matériel laser nécessaire à ce type d'intervention, soit 2,35 MF, tandis que l'Etat assurera les restaurations légères.

Enfin, afin d'inscrire dans la rénovation du Palais des Beaux-Arts l'empreinte de notre siècle, deux commandes publiques ont également été faites à deux artistes d'importance : PAOLINI et PESCE. (Deux lustres à PESCE qui décoreront les deux entrées et un ensemble de cubes de verre destinés à l'atrium à PAOLINI).

Ces commandes sont financées à parts égales par l'Etat et par la Ville pour un montant global de 4 MF. La part de la Ville a été prise sur la ligne "art dans la ville", indépendamment du financement général du musée. Nous disposons actuellement des deux participations, les contrats sont établis et les lignes budgétaires correspondantes ont été créées.

Reste enfin la signalétique dont le dossier est joint qui n'est pas non plus incluse dans le financement général et qui sera financée par le mécénat japonais à hauteur de 3 MF.

Le fonctionnement. Vous m'avez demandé où on en était au niveau du fonctionnement général du musée.

Une étude poussée présentant plusieurs hypothèses et simulations a permis d'évaluer précisément le budget de fonctionnement général du musée en année pleine. Il atteindra au maximum et avec une ouverture maximale du musée un budget annuel de 24 MF :

- 16,5 MF pour le personnel, ce qui correspond à 64 postes,
- 6 MF pour la maintenance et les fluides, le chauffage,
- 1,5 MF de fonctionnement général.

Voici donc la vérité des chiffres de cette rénovation qui a fait couler beaucoup d'encre. Elle est exemplaire mais pèse et pèsera encore un moment sur notre budget municipal. C'est pourquoi je souhaite qu'elle serve de façon optimale les intérêts de notre ville, qu'elle participe à son rayonnement, accompagne son développement économique et touristique, tout en favorisant l'accès à la culture du plus grand nombre de ses habitants. Qu'elle permette de faire du musée de Lille, non plus seulement un lieu sacro-saint de présentation et de recueillement, mais également un lieu de vie, de communication, chaleureux, innovant, dynamique et largement ouvert à tous.

.../...

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup, Madame BUFFIN.

Voilà donc toute l'explication qui est donnée. On aura un très beau Palais des Beaux-Arts. Chacun comprend bien que l'ampleur de ce qu'on y fait, les subventionnements qui ne sont pas encore arrivés et qui sont annoncés de la part de la Région, du Département, etc. y compris de l'Etat, tout cela nous amène à mener cette affaire avec le train qu'il faut. Il ne convient pas du tout de l'accélérer.

D'ailleurs, après avoir entendu toutes les observations qui nous sont faites en ce qui concerne les investissements de la Ville, je me félicite de les mener tranquillement. En tout cas, ce n'est pas moi qui donnerai un coup d'accélérateur pour emprunter de l'argent et anticiper encore. Acceptons quand même de mener cela tranquillement.

C'est pourquoi je ne comprends pas cette cohorte qui demande quand on va ouvrir ce Palais des Beaux-Arts. Laissez-nous le terminer ! Laissez les subventionnements arriver et ne mettez pas votre Ville en situation de faire des emprunts exceptionnels pour devancer les subventions qui arriveront.

Nous maintenons une manifestation exceptionnelle en juin 1996 et on terminera ensuite en 1997 ce Palais des Beaux-Arts.

Je souhaite que le document que vous venez de nous lire, Madame BUFFIN, puisse être imprimé et remis à tous les membres du Conseil Municipal. Et remettez-le à tous les membres de l'Association des Amis du Palais des Beaux-Arts. Comme cela, tout le monde aura son information.

Sur ce plan, nous ne pouvons pas aller plus vite et je crois que ce que nous faisons est tout à fait remarquable mais qu'il faut savoir prendre le temps de le découvrir lorsque tout sera fait.

Il n'y a pas lieu de voter. C'est une information qui a été donnée.

95/771 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Restauration d'une peinture classée sur le mur Nord - Rectificatif.

95/772 - Acceptation de 2 dons faits par Monsieur Léon CHRISTOPHE.

95/773 - Musée des Beaux-Arts - Actes du colloque "L'école, le Musée : Croisement des Savoirs" - Diffusion.

95/774 - Musée des Beaux-Arts - Convention Ville de Lille/Studio National des Arts Contemporains "Le Fresnoy".

95/775 - Musée des Beaux-Arts - Numérisation de 300 ektachromes - Présentation - Financement.

95/776 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier - Substitution du titulaire - Avenant.

95/777 - Musée des Beaux-Arts - Signalétique - Réalisation - Lancement de l'appel d'offres.

95/778 - Musée des Beaux-Arts - Dépôt du Musée des Beaux-Arts d'Arras.

.../...

95/779 - Musée des Beaux-Arts - Dépôt du Service Archéologique de Lille.

95/780 - Palais des Beaux-Arts - Implantation d'une oeuvre d'art dans le Hall d'Accueil - Marché négocié.

95/781 - Musée de l'Hospice Comtesse - Subvention de 20 000 francs de la D.R.A.C. pour la réalisation d'un livret - Encaissement de la subvention - Ouverture du crédit d'emploi.

95/782 - Musée de l'Hospice Comtesse - Manifestations spécifiques - Année 1996 - Tarification.

95/783 - Musée de l'Hospice Comtesse - Subvention de 400 000 francs de l'Etat pour le projet culturel : Découvre ton quartier, ta ville et ta région - Admission en recettes et ouverture des crédits d'emplois.

95/784 - Musée de l'Hospice Comtesse - Vente de reproductions de carreaux colorisées - Tarification - Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi correspondant.

95/785 - Musée de l'Hospice Comtesse - Animation scolaire - Complément d'information - Admission en recettes et ouverture des crédits d'emplois correspondants.

95/786 - Musée de l'Hospice comtesse - Subvention de la somme de 26 562 francs du F.R.A.M. pour l'acquisition d'une coupe en argent d'Elie Pacot - Ouverture du crédit d'emploi correspondant.

95/787 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Exposition "Masques Africains" - Tarifs et reversement des droits d'entrée.

95/788 - Théâtres Municipaux - Opéra - Promotion Internationale - Subvention du FEDER - Admission en recettes.

95/789 - Bibliothèque Municipale - Microfilmage d'images religieuses et de chromolithographies - Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

95/790 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès de l'Etat concernant le programme d'animations littéraires 1995 - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

95/791 - Bibliothèque Municipale - Demande de subvention auprès de la Fondation de France - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Nous prenons la chemise de Monsieur PARGNEAUX.

Chemise n° 19

QUALITE DE LA VIE

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX.
Adjoint au Maire

95/808 - Convention de partenariat entre E.D.F. - G.D.F. Service Lille Métropole et la Ville de Lille pour le développement de l'utilisation des véhicules fonctionnant au gaz naturel - Admission en recettes - Ouverture du crédit emploi.

Adopté.

.../...

ENVIRONNEMENT

95/809 - Opération "Verdissons nos murs".

Adopté.

ECLAIRAGE PUBLIC

95/810 - Plan lumière.

Adopté (voir discussion pages 75 et 76).

95/811 - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

Monsieur le Maire - Mme MATTIGHELLO souhaite intervenir sur la délibération 95/811 - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique.

Non ? Vous ne souhaitez pas intervenir ?

Mme MATTIGHELLO - Si, bien sûr, je vais intervenir parce que cela concerne à la fois le service public et les usagers. Je pense que dans la situation actuelle, il y a peut-être des petits rappels à faire.

Tout d'abord pour vous dire que le Groupe Communiste votera pour la signature de cette convention. Je tiens cependant à exprimer à la fois des regrets, des réserves et quelques propositions mais, rassurez-vous, je n'en ai que pour deux minutes.

Le texte prévoit des obligations du concessionnaire en matière d'environnement et de qualité de la vie. C'est très bien et nous l'approuvons. Mais la Ville peut-être n'a pas saisi toutes les opportunités qui auraient permis d'obtenir des avantages et notamment sur le social.

Le Groupe Communiste en effet avait proposé de négocier par exemple l'interdiction d'emploi des compteurs après paiement, couramment appelés les compteurs à clé, système qui revient à instaurer une ségrégation des usagers suivant leurs revenus. Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Nous avions également envisagé la définition d'une politique réellement sociale relative aux coupures pour non-paiement.

Une augmentation également sensible de la participation d'E.D.F. au fonds dit pauvreté-précariat qui ne représente aujourd'hui -je dirai seulement- que 0,025 % du chiffre d'affaires et 1 % pour les impayés.

Rien de tout cela ne fut retenu. Même si nous notons avec satisfaction que la mention faite dans la délibération de la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946. Les temps ont bien changé.

Aujourd'hui en effet, au nom de l'Europe de Maastricht, de graves menaces pèsent sur l'entreprise nationale Electricité de France dont chacun connaît et reconnaît l'efficacité sociale et économique.

Au même titre que pour le démantèlement de la S.N.C.F., le Gouvernement évoque le déficit, d'ailleurs très discutable puisqu'il s'agit d'un déficit de financement d'investissement et non d'un déficit d'exploitation pour la S.N.C.F.

.../...

Mais assez curieusement d'ailleurs, les mêmes attaques sont portées contre E.D.F. - G.D.F. qui, elle, bien au contraire, fait des bénéfices importants. Tout en appliquant -il faut le souligner- les tarifs les plus bas d'Europe.

En réalité, nous le voyons bien, ce ne sont pas les déficits qui sont visés mais bien l'ensemble des services publics français.

Monsieur le Maire, en terminant, je reviens sur la question des compteurs après paiement ou compteurs à clé qui, malheureusement, fait l'actualité dans les quartiers.

Nous avons appris que de tels compteurs étaient en cours d'installation dans le quartier de Lille-Sud. En fait, on veut faire payer à l'avance les plus pauvres, ceux qui ne peuvent pas consommer.

Les habitants du Sud n'acceptent pas cette nouvelle mesure et nous ont témoigné leur indignation. Ce sont des mesures de ségrégation. Imaginons-nous le choix cruel et quotidien pour ces familles de choisir entre s'éclairer, se chauffer ou bien manger ?

A l'aube du XXI^e siècle, cela est vraiment insupportable.

Monsieur le Maire, nous vous demandons d'intervenir avec fermeté auprès de la direction du centre E.D.F., service Lille-Métropole, pour que cette pratique anti-sociale cesse immédiatement.

Vous pouvez le faire et notamment à travers une condition pour la signature de la convention de concession. Vous pouvez peser sur ces choix.

Vous défendriez de la sorte les intérêts du service public mais aussi la dignité des Lillois en difficultés. Contrairement à ce que certains peuvent penser, ce problème est massif. Déjà, 3 642 compteurs à clé ont été ouverts rien que sur les villes de Roubaix et de Tourcoing. 12 009 coupures ont été effectuées pour la seule année 1994 dans notre Métropole.

L'exclusion commence toujours par la privation des produits de première nécessité tels que l'eau, le logement, l'électricité. Qui pourrait le nier ?

Le Conseil Municipal pourrait, Monsieur le Maire, se prononcer contre les coupures et contre l'installation de ces fameux compteurs de l'injustice.

Monsieur le Maire - M. PARGNEAUX.

M. PARGNEAUX - Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à la convention de concession que nous devons passer avec E.D.F. - G.D.F., nous avons souhaité apporter un plus par rapport au dialogue que nous avons avec E.D.F. dans le cadre de cette concession en matière d'électricité.

Comme l'a rappelé Annick MATTIGELLO, et comme nous en avons parlé très largement lors des dernières réunions de la commission environnement, nous avons permis d'édicter un certain nombre de demandes afin qu'E.D.F. puisse respecter certaines obligations en matière d'environnement, notamment aussi en matière de chantiers mis en oeuvre par cette entreprise publique.

.../...

Comme l'a rappelé André FLORENCE lors de notre réunion de commission et comme vient de le rappeler Annick MATTIGHELLO, nous avons souhaité -et c'est ce qui est proposé en délibération à notre Conseil Municipal- un additif afin que soit portée une attention particulière sur l'aspect social de cette convention. Nous sommes en permanence en dialogue avec la direction d'E.D.F. puisque nous organisons deux réunions semestrielles et nous souhaitons faire en sorte que non seulement soient mis à l'ordre du jour des problèmes liés à la qualité de vie et à l'écologie urbaine, mais aussi à des aspects sociaux.

Sachant que, concernant ces compteurs et les problèmes par rapport aux personnes en difficultés que soulève Annick MATTIGHELLO, il y a une action qui est entreprise depuis longtemps, sous la houlette de Patrick KANNER, notre adjoint aux affaires sociales, qui est en permanence en relation avec E.D.F. Quand nous savons qu'il existe un certain nombre de problèmes tels qu'ils viennent d'être indiqués, nous souhaitons effectivement alerter la direction d'E.D.F. afin que les problèmes de ces populations soient pris en compte.

Monsieur le Maire - Merci.

Alors, sur cette délibération E.D.F., ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Elle est adopté.

Et cette affaire de compteurs, on va l'instruire de façon que l'on donne une information soit au prochain Conseil Municipal, soit en Conseil de Municipalité.

Mme MATTIGHELLO - Monsieur le Maire, je n'ai pas eu de réponse à la question posée.

Quelle décision prend-on par rapport à l'installation des compteurs à clé à Lille ?

Monsieur le Maire - Vous avez attiré l'attention là-dessus. On va simplement faire une étude rapide et puis on interviendra auprès d'E.D.F.

Enfin, si E.D.F. a fait cela, c'est parce qu'il y a une explication.

M. CACHEUX - Pour éviter les coupures.

Monsieur le Maire - L'explication n'est peut-être pas bien réalisée mais les gens ne paient pas l'électricité et pour éviter les coupures, E.D.F. a imaginé un système qui n'amène pas à procéder à des coupures.

Vous dites que ce système ne fonctionne pas bien. Il faut qu'on se fasse une idée.

Vous tirez une sonnette d'alarme. Il faut voir exactement quelle est l'ampleur du danger et ensuite qu'on intervienne auprès d'E.D.F. Nous allons le faire et nous en rendrons compte au prochain Conseil Municipal. On pourra alors dire quelle a été notre demande et quelle a été la réponse.

M. KANNER et M. PARGNEAUX, vous ferez un rapport sur cette affaire en Conseil de Municipalité et on réglera cela.

Mme DANGREAUX, sur une autre délibération.

.../...

Mme DANGREAUX - J'interviens sur la délibération 95/810 - Plan Lumière.

Pour vous dire que nous voterons le principe de la mise en place d'un Plan Lumière à condition que ce ne soit pas un voeu pieux d'y associer des compétences pluridisciplinaires telles que des urbanistes, des architectes, des paysagistes, des sociologues, des entreprises, E.D.F. et des constructeurs.

Ainsi traité, l'éclairage public contribue à mettre en valeur la ville tout en participant à son identité culturelle et en apportant une meilleure qualité de vie aux habitants.

Il peut être source d'économies directes et indirectes. Je ne m'apresantis pas là-dessus.

Encore faudra-t-il dans un deuxième temps là aussi fixer les limites de notre action, bien localiser les sites, les replacer dans leur environnement, puis se prononcer pour un niveau d'investissement et un chiffrage précis.

J'ajouterais deux propositions.

La première pour vous signaler que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie offre un financement de 50 % pour un audit technique et financier de l'éclairage public qui peut atteindre la somme de 120 000 F, à mon avis, non négligeable et toujours bonne à prendre pour les finances de la Ville.

La seconde est plus originale, c'est une proposition de responsabilisation collective. L'exemple nous vient des Pays Scandinaves mais également de villes plus proches de nous. Il est proposé aux riverains d'éclairer eux-mêmes la façade de leur maison, laquelle sera reliée directement à l'éclairage public et donc allumée simultanément.

La Ville s'occuperait de l'installation, à charge pour les particuliers de régler la consommation de leur éclairage privé, le coût n'en dépasserait pas 200 F par an. On passerait pour ce faire par le biais d'une association regroupant habitants et représentants de la Ville.

Je sais bien que nous n'en sommes qu'au début de cette étude mais je crois qu'il est bon d'associer les habitants à un projet dès son ébauche si l'on veut aboutir à un résultat significatif et que les Lillois s'approprient vraiment leur territoire environnemental.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci. Il s'agit d'une orientation, il ne s'agit pas d'un plan définitif.

Que ceux qui sont d'accord pour prendre en compte cette orientation le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

95/812 - Convention de partenariat entre E.D.F. - G.D.F. Service Lille Métropole et la Ville de Lille pour la mise en valeur par la lumière de la Promenade du Maire et du Préfet - Admission en recettes - Ouverture du crédit emploi.

Adopté.

.../...

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

95/813 - Avance sur subvention consentie à la Maison de la Nature et de l'Envrionnement au titre de 1996.

Adopté.

Chemise n° 21

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

95/817 - Classes d'environnement - Convention avec l'Institut de Formation de Musiciens - Avenant.

95/818 - Mesures de carte scolaire dans les écoles du premier degré de l'enseignement public pour la rentrée 1995/1996 - Mesures définitives.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Mme HENAUT souhaite intervenir sur la délibération 95/819 - Nettoyage des écoles primaires - Avenant.

95/819 - Nettoyage des écoles primaires - Avenant.

Mme HENAUT - Je serai très brève et je dirai tout de suite que nous nous abstiendrons sur cette délibération. Elle n'est en effet pour nous qu'une péripétie, sans doute inévitable, due à la décision que nous avions combattue de confier à des entreprises privées le nettoyage des écoles publiques.

Nous nous demandons toujours pour quelle "économie" des emplois statutaires sont devenus précaires et pour quelle "amélioration", un service public a été subordonné à la gestion aléatoire de sociétés privées.

C'est pourquoi nous nous obstinons à regretter que cette tâche municipale ne soit plus assurée par des personnels municipaux.

Monsieur le Maire - Ce n'est pas la peine de reprendre l'éternel problème.

Mme CAPON - Il n'y a rien de nouveau, Monsieur le Maire. Le Groupe Communiste reste fidèle à sa première prise de position sur ce dossier. Cette intervention s'inscrit dans la ligne adoptée antérieurement.

Monsieur le Maire - Et vous, vous restez fidèle à votre ligne également.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : l'Assemblée Communale à l'exception du Groupe Communiste.

Avis contraires : néant.

Abstentions : Le Groupe Communiste.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

M. de SAINTIGNON, vous clôturez avec vos dossiers.

M. RICHIR, vous souhaitez intervenir.

Chemise n° 25

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

95/840 - Fonds Partenarial - Reversement à la Mission Locale.

M. RICHIR - Je rappelle qu'après mon intervention, en fin de Conseil, il y a la question orale qu'avait posée mon collègue Pascal LABBEE.

Monsieur le Maire - Je ne l'oublie pas.

M. RICHIR - Je vous remercie.

La délibération 95/840 a trait au reversement à la Mission Locale d'un financement de l'Etat pour la mise en place du programme "Emplois de services" visant en particulier à financer des postes de chargés de mission pour le suivi des personnes.

Deux points. L'un qui a directement trait à la délibération. C'est pour se féliciter, à un moment où on met souvent en cause les participations de l'Etat au travers des dotations de nature légale, et souligner l'importance des participations de l'Etat à d'autres actions de la Ville. On l'a vu tout à l'heure pour le musée, on l'a vu au début du Conseil pour les Jeux Olympiques, on le voit maintenant pour la politique d'emplois de services au travers d'un financement de 900 000 F pour la mise en place de ces postes de chargés de mission.

Et puisque Pierre de SAINTIGNON lors du dernier Conseil Municipal avait interpellé notre Conseil sur les problèmes des C.E.S., en particulier il y avait eu une campagne de battage intense concernant le problème des Contrats Emploi Solidarité, je voudrais dire que d'autres ont préféré une action plus discrète et en profondeur et que l'action vigoureuse des Parlementaires de cette Métropole en particulier a permis de débloquer un complément de dotation en fin d'année de 3 138 C.E.S.

Je précise d'ailleurs que ce déblocage est passé relativement inaperçu mais il est extrêmement important de souligner que le nécessaire a été fait pour que l'année se termine.

Ceci étant, je crois qu'il faut dès maintenant, dans la perspective de l'année prochaine, s'intéresser à la question et voir comment l'an prochain mieux répartir les Contrats Emploi Solidarité en cours d'année, comment débusquer -il faut avoir le courage de le dire- les utilisations abusives de certains C.E.S. dans des secteurs parfaitement solvables par des emplois en contrat de travail normal. Il n'est pas acceptable aujourd'hui qu'on utilise des Contrats Emploi Solidarité pour effectuer certaines tâches qui sont parfaitement solubilisées. Il conviendra d'être très attentif pour débusquer les abus en la matière.

Je crois qu'on peut donc être très heureux ce soir de souligner que l'Etat accomplit son devoir bien au-delà. Je rappelle que 650 000 C.E.S. avaient été budgétisés et que ce sont près de 700 000 qui auront été financés au terme de cette année 1995.

En un temps où il est de règle de vilipender l'action de l'Etat, il était important de conclure notre Conseil sur cette note tout à fait positive.

.../...

Monsieur le Maire - Pierre de SAINTIGNON va pouvoir répondre.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste trois mots pour dire qu'en effet je suis très heureux de la participation de l'Etat sur ce programme.

D'autre part, pour me féliciter que notre intervention lors du dernier Conseil Municipal ait fait reculer l'Etat.

Enfin pour dire que les C.E.S sont évidemment des instruments d'insertion. Pour moi, c'est une manière d'aller pas à pas vers l'emploi définitif.

Monsieur le Maire - Voilà.

Ceux qui sont d'accord pour voter cette délibération le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

95/841 - Club de Prévention Itinéraires - Subvention.

95/842 - Charte Ville de Lille/Région - Charte pour l'Emploi et le Travail.

Adoptés.

Nous terminons sur une question de Monsieur RICHIR. Je vous avais dit qu'il y avait deux questions. La première a été traitée avec les Jeux Olympiques et pour la seconde, voilà l'objet du litige.

C'est l'U.N.E.F. - I.D. Le Guide de l'Etudiant à Moulins. Je viens de le survoler, j'ai bien ri... C'est vrai qu'il y a des choses rigolotes là-dedans. Mais ce sont des étudiants qui ont fait cela. Ils s'amusent. Ils chahutent un peu la Doyenne de la Fac de Droit...

Enfin, posez votre question.

Ce n'est pas vous, Monsieur RICHIR ?

M. RICHIR - C'est Monsieur LABBEE.

Monsieur le Maire - Alors, Monsieur LABBEE, allez-y.

M. LABBEE - La question sera très ponctuelle. Elle porte effectivement sur ce document qui a été édité à l'occasion de la rentrée universitaire à la Faculté de Droit.

Au cours du mois d'octobre 1995, le syndicat étudiant U.N.E.F. - I.D. de Lille II a diffusé auprès des étudiants ce bulletin d'information appelé "Guide de l'Etudiant à Moulins".

Ce guide contient des informations générales. On apprend par exemple que de très nombreux Maires de Lille ont été cafetiers avant d'être élus. Cela intéresse le lecteur...

On a également des informations pratiques pour les étudiants mais on a surtout -et vous l'avez signalé- un certain nombre de critiques, de caricatures, de propos irrévérencieux vis-à-vis du corps enseignant.

Tout cela est très bien. Il est très heureux que les étudiants gardent l'esprit du pamphlet, une certaine irrévérence et les traditions étudiantes. Tout cela est parfait.

.../...

Il est heureux donc que soient brocardés les enseignants -cela fait partie également de la vie étudiante-. Et que les étudiants fassent ce type d'ouvrage, cela ne pose pas de problèmes.

Mais que le pamphlet apparaisse comme étant imprimé par la Ville de Lille, cela donne une coloration malsaine à la publication elle-même.

De la même façon, il est sans doute malsain que soient remerciés officiellement dans ce document Monsieur Bernard ROMAN, adjoint aux finances, et la Ville de Lille alors que dans le même temps -regardez, c'est à la page 70 puisque vous l'avez sous les yeux-, les personnes désignées civilement responsables n'apparaissent que sous les prénoms : Alexandre, Aline, Catherine, Cédric, Jérôme, etc. mais l'on remercie Monsieur Bernard ROMAN en toutes lettres pour l'aide qu'il a apportée.

Cela amène une question à deux volets.

Premier volet de la question : il est indiqué dans le guide que la Mairie de Lille imprime les documents, et en particulier celui-là, au titre de l'aide à la vie associative.

Question : le syndicat U.N.E.F. - I.D. de la Faculté de Droit de Lille-Moulins bénéficie-t-il d'un appui logistique particulier de la Ville de Lille ? Ou bien toutes les associations étudiantes peuvent-elles s'adresser à vous afin d'avoir la possibilité de faire financer ce type de document ?

Deuxième volet de la question : ne pensez-vous pas qu'il serait bien séant que la Ville de Lille, au demeurant partenaire exemplaire de la Faculté de Droit, fasse par une déclaration officielle et publique, dans un souci de clarification et d'apaisement, mention qu'elle n'entend donner ni approbation, ni improbation au Guide de l'Edudiant publié donc sous la seule responsabilité du syndicat étudiant U.N.E.F. - I.D. ?

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Mais c'est un canular... C'est rigolo comme toute votre histoire... Qu'est-ce que vous voulez ? Les étudiants de Lille sont comme tous les étudiants, ils racontent des histoires, ils font des canulars, etc.

Vous savez qu'il y a un Monsieur LABBEE qui est en question ? Ce n'est pas vous ? Vous n'avez pas des parents ? Vous n'aviez pas tout vu...

Vous savez bien que tous les professeurs, quand les étudiants écrivent sur eux, passent un triste quart d'heure. Enfin, c'est beaucoup dire.

Je vais vous dire plusieurs choses.

Vous posez deux questions de nature différente. La première a trait à l'aide logistique apportée par la Ville à cette publication. Cette aide est apportée comme elle l'est auprès de dizaines d'associations lilloises. Nous avons un atelier d'imprimerie qui fait un tas de choses pour les associations sous forme d'apport en nature par la prise en charge de l'impression de leurs brochures.

M. ROMAN a apporté toutes les informations relatives à cette prestation en nature suite à l'interrogation de Monsieur SAVOYE par un courrier aux membres de la commission des finances. Il y a donc déjà eu une explication savoureuse à la commission des finances. Il a chiffré le montant de cette subvention à hauteur de 12 420 F, coût hors main d'œuvre.

.../...

Je veux préciser que ces aides en nature apportées à de nombreuses associations sont reprises chaque année dans une annexe du Compte Administratif. Il y a en particulier l'U.N.E.F. - I.D. mais il y en a aussi beaucoup d'autres.

La deuxième question a trait au contenu de ce guide et à l'approbation ou à la réprobation que la Municipalité entend lui donner. Si nous faisons cela pour aider les associations, on ne s'amuse pas à jouer les Pères la Pudeur, à mettre une censure, etc. On ne peut pas le faire.

Ils nous apportent un document. On suppose qu'il n'y a rien d'explosif. Mais quand il s'agit d'étudiants, surtout lorsqu'ils parlent de leur faculté, de leur doyenne et de leurs professeurs, il est normal qu'ils y aillent un peu fort.

Ah, il y a des pages succulentes là-dedans... Résultat, tout le monde va essayer de se procurer ce document... (rires). On va être obligé de le faire imprimer ailleurs... parce que sur les presses de la Mairie, c'est un peu rudimentaire.

Si on veut commencer à censurer ce genre de document, j'ai l'impression qu'on aurait pu tout censurer d'ailleurs...

Il y a un éditorial qui précise d'une façon explicite que la Mairie de Lille n'a aucun contrôle rédactionnel sur la publication. Il est donc clair que l'aide matérielle qui a été apportée à l'U.N.E.F. - I.D. s'est faite sans aucune condition rédactionnelle.

Cette publication est par conséquent éditée sous la seule et exclusive responsabilité de l'U.N.E.F. - I.D. Si vous voulez poursuivre votre affaire, il faut aller traîner leurs pantalons devant le tribunal, mais n'allez pas jusque-là.

Pour tous ceux qui veulent lire ce chef-d'œuvre de la littérature étudiante qui brocarde un peu tout le monde... on a encore beaucoup de chance que la Mairie ne soit pas dans le collimateur... cela viendra !... Ce sera pour le prochain numéro.

Ceci dit, je lève la séance du Conseil Municipal.

(séance levée à 21 heures 40).

